

MAIRIE D'ORLEANS
1 PLACE DE L'ETAPE
45040 ORLEANS

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

de la séance du 13 mars 2023

Conseil Municipal

le lundi 13 mars 2023 à 18h00

Salle du Conseil

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance : Mme Fanny Picard

N° de l'ordre du jour	Objet	Pages
<u>VIE INSTITUTIONNELLE</u>		
1)	Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2023.....	197
2)	Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.....	199
3)	Communications diverses.....	202
4)	Vie institutionnelle - Organismes extérieurs – Désignation de représentants.....	204
5)	Vie institutionnelle - Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) - Modification de la composition - Désignation d'un nouveau membre.....	206
<u>SECURITE ET PREVENTION</u>		
6)	Communication sur la prévention et la sécurité.....	209
<u>SANTE ET UNIVERSITE</u>		
7)	Santé - Sports - Service de Médecine du sport et la Ville d'Orléans - Tarification - Convention de partenariat à passer avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) SAINT MARCEAU et le CHR d'Orléans - Approbation.....	221
8)	Santé - Maison de santé pluridisciplinaire Madeleine Brès - Convention d'aide à passer avec l'Association Maison Médicale Orléans Centre - Approbation d'un avenant n°1 - Attribution d'une subvention.....	228
<u>SOLIDARITE, FAMILLE ET POLITIQUE DE LA VILLE</u>		
9)	Solidarité - Reprise en régie des activités de l'association Anim'Orléans (ex ASELQO) « gestion des centres sociaux et des accueils de loisirs sans hébergement de proximité » - Validation.....	231

10)	Jeunesse - Manifestation OP 45 - Challenge Of Dance Experience 45 - Approbation d'une convention d'attribution de subvention à l'association Originale Passion 45 pour l'année 2023.....	239
11)	Cité éducative - Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre triennale de la Cité éducative dans les quartiers de l'Argonne et de la Source de la ville d'Orléans.	242
12)	Cité éducative - Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Microfolie d'Orléans - Approbation.....	242
13)	Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.....	248

PROXIMITE

14)	Questions des Orléanais.....	256
15)	Quartier Madeleine - Parc Madeleine - Parcs Peteau et Anjorant - Changement de dénomination - Dénomination de voies.....	259

URBANISME, LOGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

16)	Urbanisme - Projet intra-mails - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions.....	263
-----	--	-----

RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX

17)	Finances - Régie d'avances des abonnements autoroutiers - Demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse - Avis à émettre.....	266
18)	Finances - Régie de recettes du « Complexe Nautique de la Source » - Demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse - Avis à émettre.....	268
19)	Relations humaines - Prolongation de la convention de participation - Prévoyance avec TERRITORIA - Approbation d'un avenant n°2.....	270
20)	Ressources humaines - Accueil partagé d'un volontaire en Corps Européen de Solidarité - Approbation d'une convention avec le CRIJ Centre Val de Loire.....	273
21)	Commande publique - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Prestations techniques, fourniture, mise en place et exploitation de matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2023 - Approbation de marché après procédure adaptée.....	276

CULTURE, EVENEMENTIEL ET PROMOTION DU TERRITOIRE

22)	Communication - Coopération décentralisée avec Parakou (Bénin) - Bilan de la convention de partenariat 2019-2021 et retour sur la mission d'Orléans à Parakou du 9 au 14 octobre 2022.....	279
23)	Communication sur le dernier déplacement à Munster (Allemagne) dans le cadre du jumelage avec Orléans.....	281
24)	Tourisme - Boutique de l'Hôtel Groslot - Articles promotionnels - Mise à jour - Fixation des tarifs.....	283
25)	Tourisme - Modalités d'encaissement des recettes liées au label « Ville d'Art et d'Histoire » - Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.....	286
26)	Événementiel - Animation des quais - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Shruti Box au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.....	288
27)	Arts et économie créative - Approbation de convention de soutien à »l'association Les Folies Françaises au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.....	290
28)	Arts et économie créative - Approbation d'une convention de soutien à l'association A.T.A.O. au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.....	292
29)	Arts et économie créative - Convention de partenariat dans le cadre de la production d'une exposition présentée en mars 2023 à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans à passer avec l'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans - Approbation.....	295
30)	Arts et économie créative - Approbation de la convention d'équipement à passer avec la Scène Nationale au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.....	297
31)	Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE) - Affectation de collections à l'inventaire patrimonial du MOBE.....	299

EDUCATION ET SPORTS

32)	Sports - Approbation d'une convention d'objectifs 2023 à passer avec l'École Privée de Formation Professionnelle et Sportive Loiret - Orléans.....	302
33)	Sports - Associations sportives - Attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 à des associations sportives sous critères, des associations sportives scolaires et universitaires - Approbation.....	305
34)	Sports - Attribution d'une subvention pour le fonctionnement et l'animation du centre d'Aviron Marcel Baratta à passer avec l'association Aviron Club Orléans Olivet au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention d'attribution de subvention.....	307

35)	Sports - Soutien aux clubs sportifs - Approbation de conventions d'objectifs 2023 - Attribution de subventions...	309
36)	Sports - Approbation de la convention pour la gestion du site de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget à passer avec l'ASPTT Orléans au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention.....	312
37)	Sports - Orléans Masters de Badminton 2023 - Approbation d'une convention de soutien à passer avec CLTO Badminton Event au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention.....	315
38)	Sports - Soutien à l'investissement matériel au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention à passer avec l'association US Orléans Loiret Football - Attribution de subvention.....	318
39)	Sports - Soutien aux clubs sportifs - Approbation d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 à passer avec l'association USO Loiret Football - Attribution d'une subvention.....	321

Le Maire d'Orléans certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affichée au siège de la mairie d'Orléans le 16 mars 2023 et mise en ligne sur le site Internet.

Il certifie en outre que les formalités prescrites par les articles L. 5211-1 et L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance,

Mme Fanny PICARD

M. le Maire – *Comme de coutume, je vais vous lire les déports qui ont été demandés.*

(M. GROUARD procède à la lecture des déports.)

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-001 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Vie Institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Dominique TRIPET
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Aurore POULS
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Jean-Philippe GRAND, Romain ROY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal du 6 février 2023 en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-002 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Vie Institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Dominique TRIPET
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Aurore POULS
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Jean-Philippe GRAND, Romain ROY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 2 Vie institutionnelle - Compte-rendu des décisions prises et marchés passés par le Maire sur délégation de pouvoirs.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil ainsi que des marchés passés supérieurs à 25 000 € HT et de leurs avenants figurant aux tableaux ci-annexés.

M. DUPLESSY – *J'ai plusieurs questions. La première concerne le protocole transactionnel adopté entre la Ville d'Orléans, la société Caritas et M. Yves ALPHÉ. Je me souviens qu'en octobre 2020, la Ville avait donné à l'unanimité un avis défavorable à l'ouverture d'un nouveau funérarium rue Théophraste Renaudot à côté de l'hôpital. Je voulais savoir si le recours pour excès de pouvoir qui a été formulé contre l'octroi d'un permis de construire par M. ALPHÉ était lié directement à ce dossier et quel était le contenu du protocole transactionnel entre la Ville et M. ALPHÉ. Je suis désolé de devoir revenir dessus, mais il n'est pas qu'un entrepreneur à Orléans, il est aussi un militant politique connu sous le nom de Goldofaf, donc je m'étonne que la Ville fasse des transactions avec ce genre d'individu. J'aimerais connaître le contenu et savoir pourquoi la Ville n'a pas fait le choix d'aller jusqu'à la justice.*

M. le Maire – *Nous allons faire le point sur cette question et nous vous répondrons par écrit. Ce sera le plus simple pour que vous ayez tous les éléments de réponse à cette question.*

M. DUPLESSY – *J'ai une deuxième question par rapport au recours introduit par Pierres & Lumières, qui est le propriétaire de la tour qui doit être détruite à La Source. C'est un projet très important. Encore la semaine dernière, à mon conseil d'école, était présenté ce projet de démolition. Pierres & Lumières est un acteur important de cette démolition puisqu'il est le propriétaire de la tour. Je m'inquiète qu'à six mois de cette démolition il y ait des conflits entre la Ville et le propriétaire du bâtiment. J'aurais voulu avoir un peu plus d'informations sur la nature du recours introduit par Pierres & Lumières et les conséquences possibles que cela pourrait avoir sur le projet de démolition et de rénovation de la dalle de La Source.*

M. le Maire – *La date de démolition de la T17 n'est pas remise en question. Nous allons vous apporter des éléments précis par écrit.*

M. MONTILLOT – *La démolition est prévue le 29 octobre.*

M. le Maire – *C'est prévu le 29 octobre précisément.*

M. DUPLESSY – *Troisième question : dans les marchés que vous avez passés, il apparaît un marché d'un montant de 186 000 € qui concerne un logiciel qui s'appelle Flow'one de la société ID Systèmes. Je suis allé voir qu'elle était cette société ; elle propose des logiciels de gestion dans la commercialisation du vin et des spiritueux, donc je ne comprends pas bien l'objet de ce marché.*

M. le Maire – *Les marchés sont passés avec les procédures requises avec la commission d'appel d'offres qui en juge et qui fait un choix selon qui l'étude et l'avis des services. Je ne sais pas si cette société fait des logiciels pour les vins et spiritueux mais je ne pense pas que ce soit l'objet de la passation du marché en question.*

M. DUPLESSY – *C'est son seul objet social, c'est cela qui m'a étonné. Je ne viens pas contester l'attribution mais je suis étonné de l'objet de cette prestation. Vous n'avez pas plus d'éléments ?*

M. le Maire – *Je ne me mêle pas des marchés publics.*

M. HOUSSARD – *Je reviendrai vers vous concernant ces éléments mais, de mémoire, il n'y a pas eu de problème particulier avec ce marché en commission d'appel d'offres et lors de la décision des contrats.*

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-003 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Communications diverses.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Corine PARAYRE, Romain ROY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	49
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 3 Communications diverses.

REMERCIEMENTS

M. le Maire – *Je remercie :*

- la Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes pour l'invitation au congrès départemental de la fédération qui s'est tenu le 22 février dernier.

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-004 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation de représentants.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Dominique TRIPET
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Aurore POULS
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Romain ROY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	54
Nombre de votants	50
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. GROUARD

N° 4 Vie institutionnelle - Organismes extérieurs - Désignation de représentants.

La Mairie d'Orléans est représentée au sein de différents organismes.

La commission de suivi de site pour les installations exploitées par les dépôts pétroliers d'Orléans a été renouvelée par arrêté préfectoral du 16 juillet 2018.

M. Frédéric ROSE a été désigné pour représenter la collectivité par délibération n° 8 du conseil municipal en date du 10 septembre 2020.

Le mandat des membres de cette commission arrive à échéance le 15 juillet 2023.

Il convient que le conseil municipal procède au renouvellement de la désignation de son représentant au sein de cette commission, conformément aux statuts ou textes régissant le fonctionnement de celle-ci.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider par un vote à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres au sein de ces organismes,
- procéder à la désignation des représentants de la Mairie au sein de l'organisme suivant :

Nom du représentant	ORGANISME
M. Olivier GEFFROY	Commission de suivi de site des dépôts pétroliers d'Orléans

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE

OLIVIER GEFFROY

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-005 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Vie Institutionnelle - Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) - Modification de la composition - Désignation d'un nouveau membre.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Sarah DUROCHER a donné pouvoir à Dominique TRIPET
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Corine PARAYRE a donné pouvoir à Aurore POULS
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Jean-Philippe GRAND, Romain ROY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 08 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. HOUSSARD

N° 5 Vie institutionnelle - Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) - Modification de la composition - Désignation d'un nouveau membre.

Conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), les communes de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) pour l'ensemble des services publics qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal du 10 septembre 2020 a fixé la composition des deux collèges comme suit :

- collège des représentants de la Mairie : 9 élus,
- collège des représentants des associations locales : 6 membres.

Pour la durée du mandat, le collège des représentants des associations locales est composé :

- d'un représentant de l'association Union Fédérale des Consommateurs (U.F.C. que choisir),
- d'un représentant de l'association Force Ouvrière Consommateurs,
- d'un représentant de l'association Union Départementale des Associations Familiales,
- d'un représentant des associations d'handicapés désigné par l'association des Paralysés de France,
- d'un représentant de l'association La Prévention Routière,
- d'un représentant de l'association Structurer la Concertation sur l'Environnement/ Cadre de Vie et les Evolutions (S.C.E.V.E.).

Pour la durée du mandat, le collège des représentants de la Mairie est composé de :

- M. Michel MARTIN,
- M. Thibaut CLOSSET,
- Mme Sandrine MENIVARD,
- M. Alexandre HOUSSARD,
- Mme Chrystel de FILIPPI,
- M. Romain ROY,
- M. Jean-Philippe GRAND,
- Mme Stéphanie RIST,
- M. Vincent CALVO.

Par arrêté du Maire en date du 1^{er} décembre 2020, M. HOUSSARD a été désigné pour assurer la présidence de la C.C.S.P.L.

Mme Chrystel de FILIPPI ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, le 28 novembre 2022, il convient de procéder à son remplacement. Il est proposé de désigner Mme Régine BREANT.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation d'un membre au sein de la Commission consultative des services publics locaux (C.C.S.P.L.) ;
- désigner Mme Régine BREANT comme membre permanente dans le collège des représentants de la Mairie au sein de la C.C.S.P.L. pour la durée du mandat.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Séances
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. MONTILLOT

N° 6

Communication sur la prévention et la sécurité.

M. le Maire – Nous en venons à une communication importante, comme de coutume en ce début d'année, sur la prévention et la sécurité. Je propose à M. MONTILLOT d'intervenir.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues, nous attendons toujours, en général au mois de février, les chiffres qui nous sont transmis par le ministère de l'Intérieur et par la Direction départementale de la sécurité publique.

C'est une information à la fois sur la sécurité et la prévention parce que les deux sont totalement liées. En ce qui concerne la partie sécuritaire, c'est la police municipale, avec un rappel sur une doctrine d'emploi très importante qui est « patrouillage, pilotage, zonage » et une devise « courtoisie, assistance et protection ». Plus précisément, c'est pour vous donner des informations chiffrées sur les effectifs de la police municipale et de la direction sécurité : 107 policiers au tableau des effectifs, dont une quarantaine d'îlotiers qui sont sur les six quartiers Nord-Est Argonne, gare, Pasteur Saint-Vincent, Nord-Ouest Blossières Madeleine, centre-ville, Saint-Marceau et La Source. En 2020, on vous avait indiqué qu'il y avait 94 policiers opérationnels sur le tableau des effectifs de 107. On est à 104 depuis le 1^{er} mars et on devrait être à 107 sur 107 au mois de juin. J'ajoute que la police des transports était descendue à une dizaine de policiers intercommunaux sur les transports sur les 16 du tableau des effectifs, et nous sommes, depuis le 1^{er} mars, à 16 pour 16.

Les deux cavalières, les 14 ASVP pour le contrôle du stationnement, les 40 agents vacataires des écoles et, à partir du 1^{er} mai, on va passer de 8 à 16 agents pour les parcs et jardins, lorsqu'on va passer sur la partie printanière, avec l'ouverture d'un certain nombre de parcs, notamment dans le secteur Madeleine, la clôture du parc Léon Chenault sur Saint-Marceau, le travail sur le Moins Roux ou sur le Belneuf, etc. On va donc doubler les effectifs des parcs et jardins.

On continue sur la partie surveillance intervention avec l'URAIC, l'équipe cynophile qui travaille du milieu de l'après-midi jusqu'au milieu de la nuit. Il y a 8 agents. Ensuite, il y a la brigade de surveillance et d'intervention du matin, du midi et de la nuit. Ce sont au total 44 agents, dont 10 agents qui sont également maîtres-chiens sur les trois brigades, en plus des 8 cynophiles de l'URAIC.

La brigade moto compte 6 agents, notamment sur la partie sécurité routière.

La police municipale dispose de moyens technologiques : la vidéoprotection ; des instruments de radio pour l'ensemble des personnels ; des caméras piétons individuelles, en augmentation puisqu'on équipe tous nos policiers chaque année d'une dizaine de caméras piétons – on est à une trentaine et on devrait passer à une quarantaine en 2023 ; la géolocalisation des patrouilles pour qu'au niveau du CSO, le central de la police municipale, on sache en permanence où se trouvent les patrouilles afin qu'en cas d'incident, on puisse savoir quelle est la patrouille la plus proche. Pour tout ce qui concerne les bâtiments publics (environ 350), il y a les alarmes et levées de doute. Une cartographie de la délinquance nous est transmise chaque semaine par la police nationale et nous permet de suivre l'évolution quartier par quartier et d'identifier des secteurs qui pourraient être délictuels. La police municipale a un système de contrôle d'accès pour accéder plus rapidement aux équipements publics, notamment la nuit.

Le centre de sécurité orléanais fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par an, avec la supervision de 240 caméras. Chaque année, on a environ 10 à 15 caméras supplémentaires, et en 2023, on dépassera le cap des 250 caméras sur la voie publique.

Il y a eu plus d'un millier d'interventions pour déclenchement d'alarme, mais il y en avait presque 2 600 en 2021. Nous sommes très heureux de cette baisse, notamment parce que nous avons remis en place peu à peu les levées de doute qui nous permettent d'éviter les alarmes intempestives.

Les extractions judiciaires qui sont demandées par la justice : 1 028 heures en 2022, contre un peu moins de 1 000 en 2021. C'est logique, plus il y a de caméras, plus il y a d'extractions judiciaires, car cela permet à la justice de demander cela. Il y a eu 260 réquisitions judiciaires, contre 264 en 2021.

Le nombre d'extractions peut varier en fonction de la nature des incidents et du nombre de caméras qui sont en cause.

Indicateurs d'activité pour le CSO : en 2021, on a eu 84 000 appels téléphoniques, en 2022 plus de 90 000 entre les émissions et les réceptions, ce qui représente environ 250 appels par jour, soit 11 par heure. C'est une activité intense de liaison entre les patrouilles et le CSO, puisque les appels radio sont intégrés dans les appels.

Concernant le nombre d'interpellations, en 2022, avec la hausse des effectifs, on « tangente » les 800 interpellations. Si l'on rajoute la PMIT qui est de l'ordre de 150, on n'est pas loin d'un millier d'interpellations entre la police municipale et la police intercommunale des transports. Vous avez noté l'écart par rapport à 2021 parce que c'était une année un peu spéciale. De fin 2020 à fin juin 2021, on a six mois de couvre-feu entre 18 heures et 6 heures jusqu'à 20 heures ou 21 heures et 6 heures, donc on avait la moitié de notre année sans interventions la nuit. Or, l'activité nocturne est relativement importante.

On a un autre indicateur d'activité parce que c'est un domaine qui nécessite beaucoup d'interventions et beaucoup de travail, au quotidien, surtout de la partie printanière à la partie automnale : la lutte contre les bivouacs notamment alcoolisés, pour lesquels la police municipale intervient beaucoup, notamment dans le centre-ville. Sur 561 PV anti-bivouac, les trois quarts sont sur le centre-ville, puis autour de la gare et de la Place d'Arc. Pour les autres secteurs géographiques, il y en a très peu.

Concernant la lutte contre les stupéfiants, même si c'est d'abord le rôle de la police nationale, il faut savoir, et je m'en félicite, que l'on a chaque semaine des opérations conjointes de sécurité entre la police nationale et la police municipale sur des problématiques de trafic de stupéfiants, notamment sur les secteurs place de Gaulle, Carmes ou d'autres sites comme Ernest Renan. On a 150 % de hausse : 67 interpellations en 2022 pour des trafics par la police municipale, contre 27 en 2021. On a une forte implication et je pense que, sur 2023, on va continuer à monter le curseur.

Toujours sur les indicateurs d'activité de la police municipale, il y a les IPM (ivresses publiques et manifestes). On est sur un cycle classique : 126. Cela monte par rapport à 2021, et c'est logique par rapport aux six mois de couvre-feu. Pas d'alcoolisation nocturne pendant six mois, on l'a ressenti. Nous avons notre nouvelle convention que nous avons réactualisée au Conseil municipal au mois de janvier dernier avec SOS Médecins pour essayer de ne pas emboliser les services d'urgence de l'hôpital d'Orléans, puisque lorsqu'il y a interpellation pour IPM, il faut en même temps conduire à un médecin de nuit pour vérifier que la personne ne risque pas un coma éthylique.

Concernant les fourrières, il y a près de 3 000 mises en fourrière en 2022 contre un peu plus de 2 300 en 2021, soit 20 % de hausse. C'est logique, plus du tiers est sur le centre-ville, mais on a également Blossières, Argonne et gare Pasteur qui se distinguent. C'est tout de même le secteur centre-ville et gare Pasteur qui représente à lui seul les deux tiers des enlèvements fourrières sur la ville d'Orléans.

Un autre item important est celui de la prévention routière et de la délinquance routière. On commence par la délinquance avec environ 150 interpellations par la brigade de motocyclistes, les 6 motards. Il s'agit d'interpellations, pas uniquement de verbalisation. C'est environ une interpellation tous les deux jours, aussi bien pour conduite sous l'emprise alcoolique ou sous stupéfiant, mais également défaut de permis ou d'assurance au moment où les personnes roulent.

Les procès-verbaux en matière de délinquance routière par les motards concernent les franchissements de feu rouge, les franchissements de ligne blanche, de ligne continue, de stop, etc. Ce sont près de 3 000 procès-verbaux par les 6 motards, ce qui représente environ 9 verbalisations par jour, donc c'est important.

Ensuite, on a la lutte contre les rodéos et mariages exubérants : 42 infractions relevées en 2022 versus 24 en 2021. Il y a eu beaucoup moins de mariages en 2021 pour les raisons liées au confinement, donc c'est une forte hausse, avec de plus en plus souvent un accompagnement par la police nationale. Il y a de moins en moins de rodéos dans les quartiers grâce au soutien de la police de l'air aux frontières, puisque – vous l'avez sans doute vu dans la presse – on a maintenant des opérations qui sont accompagnées par un avion de la PAF qui survole la métropole. Les trois quarts des actions qui sont repérées par la PAF ne sont pas sur la ville d'Orléans mais plutôt sur les villes voisines comme Saint-Jean-de-la-Ruelle, La Chapelle-Saint-Mesmin, Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-Braye, notamment sur la partie nord.

La sécurité routière, ce n'est pas simplement la lutte contre la délinquance routière, c'est d'abord la prévention, notamment autour des écoles. Nous avons 40 vacataires autour des écoles élémentaires, moins sur les maternelles puisque les enfants sont accompagnés obligatoirement par les parents ou par des adultes. Toutes les écoles élémentaires publiques et privées font l'objet d'un accompagnement avec la présence d'un vacataire. Les enfants sont accompagnés par un ou une

vacataire. En plus de cela, pour éviter des trous dans la raquette, comme les vacataires peuvent être malades ou en repos, nous avons également la présence des ASVP et des îlotiers municipaux qui interviennent. Ainsi, 1 649 points écoles ont été assurés en 2022 par la police municipale en plus des vacataires : centre-ville, Blossières, Argonne, gare Pasteur, un peu moins à Saint-Marceau et La Source, et un peu la brigade moto et les BSI. Ce sont surtout les îlotiers qui interviennent, notamment entre 8 heures et 8 heures 30 ou l'après-midi, pour sécuriser les entrées et sorties des écoles.

Sur la partie prévention routière, nous avons chaque année, avec toutes les écoles d'Orléans, publiques et privées, de CE2 à CM2, l'intervention de la police municipale dans les cours de récréation. Environ 3 000 élèves sur les 10 000, donc 30 % des enfants de maternelle et élémentaire, en l'occurrence uniquement élémentaire, bénéficient d'un travail d'éducation routière qui est mené par deux de nos policiers municipaux, dont une policière qui est médaillée de la prévention routière.

Nous allons passer au volet des statistiques, avec une baisse continue de la délinquance de proximité, certes depuis 2001, mais nous allons également faire un focus 2019-2022, puisque 2019 est la dernière avant confinement. Il y a eu une chute, entre 2001 et 2022, de 82,4 %, mais le plus important est une chute très forte entre 2019, dernière année avant le confinement, et 2022, première année après-confinement. L'année dernière, quand on avait présenté les chiffres 2021, on s'inquiétait qu'en sortant du confinement, on se retrouve avec une hausse aux alentours des 2 000 dépôts de plainte comme en 2019, mais on se retrouve avec un peu plus de 1 500 dépôts de plainte, donc ce sont les mêmes tendances que 2020 et 2021, en dehors de l'année 2020 avec trois mois et demi de confinement total de mi-mars à mi-mai et de mi-octobre à fin novembre, et six mois de couvre-feu en 2021. C'est extrêmement intéressant. On va voir l'une des raisons profondes de cette situation qui perdure sur Orléans, qui n'est pas uniquement liée à la vidéoprotection, police nationale et police municipale.

Quand on aura la statistique du ministère de l'Intérieur 2022, on pourra vous donner ce graphique, mais on ne l'a pas trouvé. Les villes qui sont à gauche sont les grandes villes. L'indicateur est le nombre de crimes et délits rapportés à la population. C'est presque traditionnel, Paris et Marseille sont les grands vainqueurs des villes les plus impactées par la délinquance et par la criminalité. Paris est capitale nationale et internationale, donc cela pèse sur ses indicateurs. Orléans se retrouve pratiquement à la traîne des grandes villes de France, d'autant plus qu'il n'y a pas toutes les grandes villes parce que chaque petit point, y compris qui n'est pas renseigné par le nom d'une ville, correspond à une ville, comme la ville de Tours ou la ville de Nîmes, qui n'est pas encore renseignée sur cette carte. Beauvau n'avait pas la place de mettre toutes les villes parce que, sinon, elles se seraient superposées. Orléans se trouve au même niveau que Poitiers et Caen, et nous ne sommes battus que par Ajaccio et Châlons-en-Champagne au niveau des villes d'une certaine taille, même s'il ne s'agit pas de capitales régionales. En noir, ce sont plutôt les villages et les toutes petites communes de France. Au-delà des chiffres qui sont communiqués par la police nationale, c'est important de savoir où nous nous situons par rapport aux autres communes, y compris Rouen, Dijon, Besançon, Strasbourg, Montpellier, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Lille, Rennes, Clermont, Amiens, Limoges, etc.

Le dernier indicateur important est ce que l'on appelle les AVIP, les atteintes volontaires à l'intégrité physique. On est à 1 859, donc une stabilité par rapport à 2021 et 2020 malgré la fin du confinement et du couvre-feu. On est au même niveau que 2020 (1 851), alors qu'en France, on est sur une très forte hausse de 14 % en 2022 par rapport à 2021. On est à peu près au même niveau, entre 1 700 et 1 800 dépôts de plainte pour atteinte volontaire à l'intégrité physique, alors qu'en France, cela a augmenté de 100 %, voire plus sur certains territoires. Tout cela intègre les violences intrafamiliales qui sont comprises dans les dépôts de plainte des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Il ne s'agit pas uniquement des atteintes volontaires à l'intégrité physique sur le domaine public, mais c'est aussi dans la cellule familiale, y compris par rapport à des enfants. Ce n'est pas uniquement entre les conjoints, mais entre ascendants et descendants.

Deux autres slides me permettent de faire une transition avec le travail de prévention et de délinquance. La part des étrangers mis en cause est de 27 % en 2020, 25 % en 2021 et 31 % en 2022. C'est le fait que, sur 100 personnes interpellées, environ 30 personnes sont étrangères. Ce ne sont pas des personnes qui seraient françaises mais d'origine étrangère, il s'agit de personnes de nationalité étrangère.

Le slide suivant est, de mon point de vue, le plus important à retenir pour Orléans et est probablement l'élément moteur pour justifier cette diminution permanente depuis 22 ans. En 2001, sur 100 personnes interpellées, 27,5 % étaient des mineurs. A une époque, on était proche des 9 000 dépôts de plainte. En 2022, la part des mineurs est de 13,5 % sur 1 524 dépôts de plainte. Grosso modo, on a aujourd'hui un mineur impliqué lorsqu'on avait 9 mineurs impliqués en 2001, donc c'est une division par 9. C'est une baisse de 91 % du nombre de mineurs impliqués. Il faut savoir que ce ne sont pas forcément des mineurs orléanais. Lorsqu'il y a eu un règlement de compte rue Eugène

Vignat au mois de décembre, à la sortie du tramway devant le siège du Conseil départemental, c'était deux bandes rivales de Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-Braye qui réglèrent leurs comptes avec un jeune et qui ont été interpellées par la police nationale, la police municipale et la police des transports. C'est structurel, c'est ce que je qualifie de cercle vertueux.

Dans le même temps, quand on était à près de 28 % de part des mineurs à Orléans en 2001, la France était à 18 %. Aujourd'hui, lorsqu'on est à 13,5 %, la France est plutôt à 25 %. En France, la part des mineurs a augmenté et, à Orléans, elle s'est effondrée. C'est certainement l'un des marqueurs forts pour Orléans. L'une des raisons est que nous n'avons pas uniquement mis en place, en 2001, des actions en matière de sécurité (vidéoprotection, police municipale, brigade canine, etc.), mais nous avons mis en place, au même moment, des dispositifs qui se sont accélérés d'année en année en matière de prévention à la délinquance.

On peut passer au deuxième volet : prévention à la délinquance, réussite éducative. Je rappelle la philosophie que nous avons mise en place depuis un peu plus de 20 ans : sortir l'enfant de l'école de la rue et le replacer vers l'éducation parentale et l'éducation scolaire, pas uniquement nationale d'ailleurs, mais associative, etc. C'est le processus que nous avons mis en place avec plusieurs mesures : le soutien à la parentalité, notamment le Carrefour des parents qui existe depuis 2005. Plus de 20 000 parents ont été rencontrés, soit un peu plus d'un millier chaque année au cours de ces dernières années, ces deux décennies. Cela nous permet de travailler sur la parentalité avec des psychologues, des parents référents, etc. pour aider les parents et les accompagner dans leurs responsabilités parentales.

L'alphabétisation : je pense notamment aux parents qui peuvent avoir des grosses difficultés dans leurs relations avec l'Éducation nationale. Quand on ne parle pas bien français, s'il y a un problème à l'école, les parents ne viennent pas parce qu'ils ne savent pas de quelle façon ils pourront s'exprimer. Un travail important a été accompli.

Chaque année, 1 000 plans d'accompagnement parental sont signés avec les familles pour la mise en place de dispositifs d'accompagnement. C'est du cousu main, puisque ce sont 1 000 plans individualisés qui sont menés par les équipes de notre direction jeunesse, prévention, réussite, politique de la ville, et les différents éducateurs qui les accompagnent.

Il y a aussi notre dispositif de médiation sociale, avec non seulement nos agents de médiation que vous connaissez dans les quartiers prioritaires, mais également 120 parents relais vacataires – un dispositif unique en France –, donc des parents qui sont payés à la vacation les week-ends, les vacances scolaires et parfois pendant les périodes qui peuvent être sensibles comme la nuit de la Saint-Sylvestre.

Enfin, il y a le Conseil pour les droits et devoirs des familles. J'en tiens un cette semaine ou la semaine prochaine, avec 7 ou 8 familles qui sont convoquées à cette cellule, avec l'Éducation nationale et la préfecture.

Nous passons au soutien à l'enfance, en âge scolaire élémentaire, avant le collège. C'est d'abord un service de veille éducative avec 6 cellules qui se réunissent chaque trimestre. Martine HOSRI me succède aux réunions que j'ai mises en œuvre depuis une vingtaine d'années avec l'Éducation nationale notamment. Cela nous permet de déterminer tout de suite les enfants, aussi bien de maternelle ou d'élémentaire, qui présentent un certain nombre de difficultés cognitives ou comportementales sur lesquelles on travaille avec sophrologue, psychologue, art-thérapeute, psychothérapeute, etc. C'est un travail très important.

La municipalisation et la gratuité de l'aide aux devoirs, c'est l'accompagnement notamment le soir dans les écoles d'Orléans. Les clubs Coup de pouce CLÉ : 160 enfants de CP sont tout de suite identifiés dans nos écoles comme étant en difficulté au mois d'octobre et sont pris en charge dans le cadre de ces dispositifs à raison de quatre soirées par semaine jusqu'au mois de mai inclus. Le PRE (programme de réussite éducative) apporte un accompagnement de tutorat, de sophrologie, d'art-thérapie, un accompagnement psychologique, parental, de soutien éducatif personnalisé. Il s'agit de 658 enfants de moins de 11 ans en 2022 et de 572 familles, puisqu'il peut y avoir deux enfants d'une même fratrie. C'est très important et c'est suivi individuellement par nos éducateurs, y compris nos éducateurs spécialisés.

On passe aux adolescents entre 11 et 15 ans, donc plutôt le cycle collège, toujours dans la logique de sortir l'enfant de l'école de la rue. Nous n'avons plus un seul collégien à Orléans qui se retrouve dans la rue parce qu'il aura été exclu au niveau du collège. On a un éducateur spécialisé référent dans chacun des collèges. Dès qu'il y a une problématique, une équipe éducative se met en place avec le CPE, voire le chef d'établissement ou le professeur principal, notre éducateur, la famille qui est convoquée, le jeune qui présente des difficultés ou qui a des difficultés, et on met en place notre dispositif Passerelle de prise en charge du jeune collégien, qu'il soit exclu ou simplement placé

pendant une semaine parce qu'il est en situation de décrochage. Ce sont 166 collégiens qui sont suivis individuellement. Cela nous permet d'éviter qu'ils ne se retrouvent dans la rue et que leur décrochage ne fasse que s'accroître. Nous les rattrapons. C'est la présence à la fois d'un psychologue qui va travailler avec le jeune, d'une personne de l'orientation pour essayer de motiver le jeune et l'aider dans son parcours, mais c'est également le fait de le rattraper à des ateliers techniques et de déterminer les fondamentaux qu'il va falloir reprendre tout au long de l'année, avec notre accompagnement éducatif français de base ou de calcul.

Pour les plus de 16 ans, ceux que l'on appelle les « perdus de vue », qui n'ont parfois même pas le brevet des collèges, tout cela est suivi avec nos éducateurs, à la fois éducateurs spécialisés et éducateurs techniques. Ce n'est plus le dispositif Passerelle mais le dispositif Plateforme, avec l'Ecole de la Deuxième chance. On a une orientation des 17-22 ans, 150 jeunes qui se retrouvent chaque année et qui sont suivis pendant un an pour 50 % en réapprentissage de fondamentaux et pour 50 % en ayant des parcours de découverte dans les entreprises pour découvrir leur voie. Une centaine de jeunes bénéficient de chantiers éducatifs et de chantiers d'insertion, notamment en partenariat avec les bailleurs sociaux. On a un partenariat très abouti avec l'ensemble des bailleurs sociaux sur le territoire de la ville et le territoire de la métropole. Ce que l'on a mis en place sur Orléans existe maintenant sur Saint-Jean-de-Braye, Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean-de-la-Ruelle, puisque nos équipes d'éducateurs techniques au niveau de la Métropole travaillent sur l'ensemble des communes qui ont des quartiers prioritaires. C'est donc très important.

On voit sur le slide les chantiers éducatifs réalisés en 2022 : près de 6 000 heures, une centaine de bénéficiaires, dont 76 qui bénéficiaient d'une indemnisation et 18 mineurs tiggistes qui étaient accompagnés dans le cadre de ces chantiers éducatifs. En règle générale, on a toujours un tiggiste par atelier technique et par chantier éducatif.

Pour terminer, l'accompagnement des adolescents et des jeunes exposés à la délinquance. C'est important de voir ce que cela représente en résultat. Vous avez 9 paliers. Les deux d'en bas sont les plus « critiques », c'est-à-dire qu'il ne se passe pas grand-chose. Je prends le premier : relation de confiance en cours de construction, c'est-à-dire qu'il y a des discussions pour essayer de rattraper le jeune à un dispositif de type chantier.

Le palier 2 est l'accompagnement en cours de construction, c'est-à-dire que le lien de confiance est établi et l'objectif est de savoir ce qu'il va faire.

Le palier 3 est l'accompagnement éducatif par le service éducatif de prévention, c'est-à-dire les éducateurs spécialisés.

Le palier 4 est le maintien de la scolarité ou le retour en scolarité pour ceux qui en étaient sortis.

Le palier 5 est l'adhésion à l'accompagnement par la mission locale pour les plus âgés, notamment l'insertion par l'emploi.

Le palier 6 est l'intégration au dispositif de deuxième chance, pas uniquement l'E2C, mais également l'EPIDE à Bourges.

Le palier 7 est l'intégration d'un dispositif IAE. Vous m'excuserez parce que je ne me souviens plus de ce que cela veut dire.

Le palier 8 est la formation par l'emploi.

Le palier 9 est une formation qualifiante.

On termine par le travail d'intérêt général. Avec un petit clin d'œil à Clémenceau, j'avais créé les Brigades du TIG au début des années 2000. C'est un service dédié pour les TIG en mairie d'Orléans. C'est intéressant parce que ce sont les services municipaux de la Ville d'Orléans qui gèrent environ 50 % des peines de TIG sur le ressort du tribunal correctionnel d'Orléans. Je ne parle pas du ressort du tribunal correctionnel de Montargis, mais cela représente les deux tiers du département du Loiret. Dans ce cadre, Orléans a accueilli, en 2022, 127 personnes, dont seules 33 étaient orléanaises, soit un peu moins de 25 %. Le reste venait de Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais et du reste de la métropole, hors les quatre villes avec quartiers prioritaires, aussi bien Olivet, Chécy, La Chapelle-Saint-Mesmin, et une vingtaine de personnes en dehors de notre agglomération. C'est la Ville d'Orléans qui assure et assume, en lien avec la justice, ce travail de mise en œuvre de l'application des travaux d'intérêt général.

Nous allons terminer avec des chiffres. La médiation sociale, c'est simplement pour redire ce que pèse le travail de nos médiateurs sur le terrain, sur les quartiers de La Source, de l'Argonne, des Blossières et Dauphine : plus de 11 000 orientations, soit 31 orientations par jour, de personnes vers les services de la Ville et les maisons de la réussite ; 4 500 interventions, soit 12 interventions par jour ; 12 visites par jour dans chacune de nos maisons de la réussite.

Concernant les résultats et réussites, on voit le taux de réussite sur le slide suivant. Lorsqu'il s'agit de la prise en charge des enfants par nos dispositifs socio-éducatifs, on est à 8 sorties positives sur 10, donc c'est très important. Plus on prend tôt la problématique, qu'elle soit sanitaire, sociale ou cognitive, plus on a de résultats.

Ensuite, le dispositif Passerelle pour les collégiens : presque 7 collégiens sur 10 en situation de sortie positive.

Pour les plus de 16 ans, c'est 66 %, donc on n'est pas loin des 7 sur 10 en sortie positive. Pour être très précis, on est sur une augmentation parce qu'il y a quelques années, sur les plus de 16 ans, on était plutôt à 50 % de sorties positives. Ce qui est intéressant, c'est que, peu à peu, de façon qualitative, on arrive à obtenir des statistiques qui restent importantes pour les plus de 16 ans.

Sur l'ensemble des mesures de prévention et de réussite éducative, y compris les travaux d'intérêt général, le PRE, le service éducatif de prévention, la cité éducative, la médiation sociale, les éducateurs spécialisés, les moyens mobilisés par les bailleurs pour les chantiers éducatifs, l'aide aux devoirs gratuite, les missions socio-éducatives avec les associations de quartier, l'École de la Deuxième chance, la politique de la ville, on a plus de 7 M€ d'investissement. Je dis bien de l'investissement, et non pas des dépenses de fonctionnement, parce que je considère que c'est un investissement de travailler pour la jeunesse. C'est un chiffre équivalent à ce que nous mettons chaque année pour les actions en matière de sécurité, puisqu'en dépenses de personnel en direction de la sécurité, nous sommes à un peu moins de 7 M€ en fonctionnement. Les actions de prévention et de réussite nous permettent probablement d'avoir ce cercle vertueux.

M. le Maire – Merci beaucoup pour cette présentation.

Y a-t-il des interventions ?

M. CLOZIER – Merci pour tous ces indicateurs d'activité qui nous montrent que la police municipale et les services de la réussite éducative sont sur tous les terrains.

J'ai quelques interrogations concernant la technologie. Vous ne parlez toujours pas de vidéoverbalisation alors qu'elle est légale et efficace, et de plus en plus de villes nous démontrent son intérêt.

Concernant les résultats de la verbalisation, je pense à une zone d'Orléans dans laquelle il ne se passe pas une journée sans qu'il y ait du parking sauvage. Je parle du centre piétonnier. Je ne vous apprends rien, quand il y a une situation un peu délicate, le mieux est d'installer un indicateur de mesure pour savoir ce qui se passe. Vous parlez des verbalisations en centre-ville. Pouvez-vous déjà nous dire, dans ces verbalisations en centre-ville, lesquelles concernent le centre piétonnier ? Si vous ne pouvez pas nous le dire maintenant, pourrez-vous désormais, dans les prochaines présentations, détailler ce camembert pour que l'on voie mieux comment cela évolue sur cette zone qui est quelquefois une zone de non droit pour les voitures ?

Vous parlez des étrangers. Je m'interroge sur le but de cette slide, sur la part des étrangers dans la verbalisation. Quel message voulez-vous envoyer ? Si l'on veut qu'Orléans rayonne, il y a plus d'étrangers ici, donc je ne vois pas où est la difficulté.

Mme TRIPET – J'ai plusieurs questions.

M. MONTILLOT, vous nous avez présenté les chiffres sur les violences intrafamiliales. Ce sont des chiffres de la police municipale ou de la police nationale ? En 2022, il y a eu une hausse pendant la nuit des appels, au niveau de la police nationale, pour les violences intrafamiliales, qu'elles soient commises sur des femmes ou sur des enfants. Ce sont des chiffres qui se vérifient partout, donc je voulais avoir une précision.

Ma deuxième interrogation concerne la police aux frontières. C'est bien qu'un avion survole pour voir les infractions, mais un avion pollue. Ne serait-il pas possible d'utiliser des drones ? Dans certains pays, ils les utilisent pour la guerre, donc je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas, pour certaines parties, utiliser des drones qui seraient bien moins polluants.

La troisième question porte sur l'ivresse sur la voie publique. J'aimerais savoir combien de personnes ont réellement payé les amendes. La plupart du temps, malheureusement, ce sont des personnes SDF et on n'arrive pas à recouvrer les amendes.

Une remarque – on ne l'a pas mais je crains qu'on l'ait l'année prochaine – sur l'insécurité qui est provoquée actuellement, et on peut le comprendre car il faut faire des économies d'énergie – dans certains quartiers de la ville qui, à partir d'une certaine heure, ne sont plus éclairés. Dans les rues piétonnes, cela crée énormément de sentiment d'insécurité, que ce soit pour les hommes ou pour les

femmes quand ils sont seuls. C'est une grosse problématique. Ce n'est pas une histoire d'aller se promener la nuit, certaines personnes rentrent du travail ou travaillent la nuit. Cela crée des soucis.

L'autre problème d'insécurité est quand vous êtes en voiture et vous passez d'une zone éclairée à une zone qui ne l'est pas. Il y a des difficultés, et je ne suis pas la seule à l'avoir constaté, sur le fait d'adapter sa vue d'un endroit éclairé à un endroit qui ne l'est pas. Je crains que des problèmes d'accidentologie apparaissent dès l'année prochaine.

Mme KOUNOWSKI – M.MONTILLOT, vous nous présentez comme chaque année votre bilan sécurité. Je voudrais revenir sur certains points plus spécifiquement sur mon quartier de La Source, mais aussi sur un point d'ordre général.

Je voudrais revenir sur les chiffres que vous présentez par rapport à la délinquance des mineurs et à des pourcentages qui ont baissé depuis 2001. Je crois que ces chiffres seraient plus parlants si on les rapportait à la composition de la population de la ville. En 2001, n'y avait-il pas plus de mineurs que maintenant ? Cela permettrait peut-être d'avoir des chiffres un peu différents, parce qu'on peut parler de baisse de la délinquance des mineurs avec tous les moyens que vous avez mis en œuvre, mais si, dans une population, à un moment T, il y a plus de mineurs, la délinquance est peut-être plus importante. Je pense qu'il faut relativiser les chiffres que vous donnez parce qu'il faut les rapporter à cette nouvelle composition de la population orléanaise qui a sûrement bougé depuis 20 ans. On sait que les couples font moins d'enfants, donc peut-être que l'on a aussi moins de mineurs présents sur le territoire. Je pense que l'on aurait une photographie plus précise de cette évolution si c'était rapporté aux chiffres réels de la population d'Orléans.

Je vais revenir sur certains points par rapport au quartier. La police à cheval, c'est très bien, mais lors d'une réunion d'habitants de La Source il y a peu de temps, a été évoqué le fait que les gens regrettaient de ne plus voir cette police à cheval à La Source. Il y a deux personnes sur tout le territoire, mais l'avantage de la présence de cette police à cheval à La Source, notamment l'été, c'est que quand vous êtes sur un cheval, vous êtes assez haut et vous pouvez voir au-dessus des haies. On a un principe à La Source, qui n'est pas toujours respecté mais que l'on essaie de respecter, qui est très important pour la biodiversité, à savoir qu'il y a dans le règlement, qui est d'ailleurs passé dans le PLU, l'obligation d'avoir des haies végétalisées. Quand vous êtes à vélo ou autre, si vous êtes policier, vous ne voyez rien parce que vous n'êtes pas au-dessus des haies. Il y avait une demande d'augmenter cette police équestre ou, en tout cas, qu'elle soit plus présente à La Source.

Je voulais vous signaler, M. MONTILLOT, que lors de réunions d'habitants et de copropriétés, il a été signalé de nouveau des épisodes de vols plus fréquents dans la zone pavillonnaire.

Comment gérer les problèmes de sécurité avec les habitants ? Je vais parler d'un problème qui a été évoqué lors d'une réunion d'habitants de La Source. D'ailleurs, Mme AMOA était là et a été un peu malmenée, et j'en suis désolée. Il y a des problèmes parfois dans les venelles. L'urbanisme de La Source au départ a été fait avec un réseau de venelles où les gens circulent. Il y a parfois, dans certaines venelles, des problèmes d'insécurité. Je parle de la fermeture de la venelle Poincaré ; la solution qui a été trouvée a été de fermer la venelle, de faire une circulation à côté de cette venelle avec un chemin qui n'est pas plus large qu'un mètre. Les habitants n'ont pas compris, cela a généré des travaux avec des coûts et il n'y a pas eu vraiment de consultation par rapport aux solutions à trouver. Par exemple, un habitant a dit : « Pourquoi ne pas mettre des caméras ? ». Cela aurait été moins cher et peut-être que cela aurait permis de continuer une circulation dans cette venelle. Ce serait bien, M. MONTILLOT, que quand on aborde des points, il y ait un peu plus de concertation des habitants pour envisager plusieurs solutions possibles, mais pas systématiquement une fermeture de venelle.

J'espère aussi, M. MONTILLOT, que nous n'aurons pas de problème cet été, parce que vous savez qu'à La Source, malheureusement, nous sommes régulièrement impactés l'été par des rodéos de voiture la nuit qui peuvent être dangereux pour la population. Ce sont des voitures qui font des courses dans le quartier et on entend les pneus qui crissent la nuit. On entend moins les quads mais ils reviennent par épisode.

Par rapport à l'accompagnement des enfants, nous avons eu l'arrivée à La Source, peut-être avec le Covid, de familles qui venaient d'Italie ou d'Espagne avec beaucoup de jeunes enfants. Il y a eu des problèmes par rapport à des enfants qui étaient difficilement « cadrables », pas des adolescents mais plus jeunes. Je voulais souligner qu'il y a l'accompagnement de ces familles, mais il faut aussi continuer à soutenir les associations qui s'occupent de ces enfants qui sont dans la rue lorsqu'ils ne sont pas à l'école et qui ont besoin de moyens. Il faut soutenir ces moyens parce que cela leur permet d'encadrer ces enfants, de les amener à des activités sportives et autres, donc de plus réguler leur comportement en les occupant autrement. Il y a eu une augmentation notoire de ces enfants dans le quartier et j'espère que vous continuerez à soutenir les associations tout en menant votre politique de réussite éducative.

M. DABOUT – Je vous remercie, M. MONTILLOT, pour cette présentation complète.

Je ne pouvais évidemment pas, quand on parle de prévention, omettre de parler du CCAS qui fait un travail important auprès de tous les publics. Vous l'avez dit, la prévention, c'est à tout âge et dès le début. C'est pour cela que, dans la direction de la petite enfance, un travail est mené en direction des parents dans l'aide à la parentalité. Une psychologue a été engagée à temps plein par la direction de la petite enfance pour essayer de distinguer les difficultés de développement que l'on pourrait observer chez les enfants et mettre en place un système d'aide avec les parents, la psychologue, les psychiatres. La prévention se fait dès le départ dans les crèches.

Je vous laisserai répondre à Mme TRIPET concernant les SDF, mais les personnes sont accompagnées de manière très intensive par les services du CCAS, puisqu'on a lancé l'expérimentation de « l'aller vers », où les travailleurs sociaux vont à la rencontre de ces personnes dans la rue pour établir un lien et pour ouvrir des perspectives de sortie de la rue. On le sait tous, c'est très compliqué de sortir des personnes qui sont à la rue depuis très longtemps. Notre rôle est de les accompagner dans ce processus de sortie de la rue et de la grande précarité. Cela me permettait de mettre en lumière le travail du CCAS, donc je n'y manque pas.

M. DUPLESSY – Je voudrais revenir sur un sujet particulier que sont les violences politiques qui se multiplient à Orléans depuis au moins une bonne année.

Début juin 2022, quatre personnes de la mouvance néonazie s'introduisent dans le bar Le Merci qui accueillait une réunion politique. Ils se montrent très menaçants envers les participants au meeting, ils reviendront plusieurs fois dans ce bar pour réitérer des menaces. Une plainte a été déposée par le gérant du bar qui, depuis, a fermé son commerce et quitté la ville.

Toujours début juin, un jeune militant est poussé, suivi dans les rues et menacé par un militant identifié de la mouvance néonazie.

Le 19 juin 2022, c'est une œuvre féministe qui est volée dans l'enceinte du FRAC durant la nuit.

Le lundi 27, toujours le même groupe de la mouvance néonazie qui se rend au 108 pour menacer les participants d'une conférence. Une main courante sera déposée par un étudiant menacé de mort. Le 25 août 2022, ce même étudiant est attaqué physiquement et reçoit deux coups en pleine rue par un individu bien identifié des groupuscules néonazis. Il porte plainte.

Le 26 janvier 2023 – je crois que l'on a ici un témoin – une personne est tabassée par quatre autres tenant des propos antisémites et négationnistes. Le soir même, à côté du lieu de l'agression, était accueilli dans un bar le Chœur de l'Oriflamme, une chorale d'extrême droite bien connue. Parmi les membres de la chorale, on retrouve notamment M. François MOURY, président de l'association France Souveraineté qui organise des conférences antisémites, dont la dernière a d'ailleurs, après l'octroi d'une salle par la Ville, été interdite par le maire.

Dernier fait en date, le 8 mars 2023, un jeune militant orléanais est agressé en terrasse du restaurant Studio 16, place du Martroi, en plein centre-ville, par trois militants affiliés à la Cocarde. Il dépose une main courante.

Tous ces faits illustrent les violences qui augmentent. Je suis Orléanais depuis 20 ans et je n'ai jamais vu cela. Ce ne sont que les faits de l'année dernière mais, à mon avis, beaucoup ne sont pas passés dans les radars. Je tiens à vous alerter de l'augmentation de ces menaces, de ces violences qui forment des intimidations. Des personnes ont peur de se réunir, de défendre leurs idées, de s'organiser, d'exercer leur liberté publique à cause de ces menaces. Je crois qu'il y a chez les gens de cette ultra-droite un sentiment d'impunité, un sentiment qui serait soutenu dans la société ou un sentiment que leurs idées seraient massivement défendues, ce qui n'est absolument pas le cas. C'est ultra-marginal. Je voulais vous interpeller sur ce sujet pour mesurer la gravité, le nombre et la multiplication de ces occurrences et la nécessité que toute la ville se mobilise pour dire qu'il n'y a pas de place pour ces violences, pour les idéologies racistes, haineuses et fascistes, que ces personnes n'ont pas leur place à Orléans et qu'elles doivent respecter la liberté des autres et les lois républicaines de ce pays.

M. DEVERGE – On ne peut qu'être satisfait que l'intitulé de la présentation soit « prévention et sécurité ». M. MONTILLOT, lorsque vous avez donné des chiffres financiers, on ne peut qu'abonder dans ce sens.

Vous donnez des éléments chiffrés mais on peut s'interroger sur ce que c'est. Est-ce suite à des déplacements d'un agent municipal au domicile ? Est-ce que ce sont des enquêtes de victimisation ? Est-ce suite à des plaintes qui ont été déposées sur le ressort orléanais, quand on parle de moins 80 % par rapport à 2001 ? Il faut tempérer un peu. En 2001, il y avait aussi un moindre développement des commissariats aux alentours des villes de l'agglomération, c'est-à-dire que l'on

avait plutôt tendance à aller porter plainte au commissariat central d'Orléans parce que c'est la ville-centre. Il faut ne pas se le cacher. En tout cas, j'ai des interrogations sur les chiffres qui sont communiqués pour savoir sur quoi on se base.

Vous parliez également, M. MONTILLOT, d'une diminution de la délinquance des mineurs. Nous en avons déjà échangé, une réforme de la justice des mineurs est entrée en vigueur fin 2021 avec une prise en charge plus rapide de ces mineurs, notamment avec des mesures provisoires : l'insertion liée à la scolarisation, à la formation, etc. L'objectif de cette loi est aussi de mettre un coup d'arrêt. C'est très bien, la manière dont le chiffre est présenté, mais on va peut-être attendre d'avoir un peu de recul par rapport à cette prise en charge qui, de toute façon, est complémentaire aux actions que mène la Ville sur la prévention.

Mme PICARD – Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour cette présentation qui a été faite et les chiffres dont on ne peut pas douter de leur véracité parce qu'ils parlent pour eux-mêmes.

M. DUPLESSY, vous avez parlé d'un événement dont j'ai été témoin il y a quelques semaines. C'est quelque chose que je ne peux évidemment pas taire et je me suis empressée d'en parler après avoir vu cela. Il était question des paroles à caractère antisémite qui ont été criées rue de Bourgogne et de la bagarre qui a suivi. Je regrette qu'il n'y ait pas eu de dépôt de plainte suite à cette altercation parce que les personnes qui ont proféré ces paroles à caractère antisémite méritent d'être punies aux yeux de la société, et la personne qui a subi les violences physiques méritait d'être réparée, c'est une évidence. J'étais, à titre personnel, prête à témoigner et à apporter tout mon soutien à la victime. Je tiens quand même à saluer le travail de la police municipale qui est intervenue avec une très grande rapidité sur les lieux.

M. GEFROY – Je salue l'action des policiers municipaux. Au-delà, ce sont les ASVP, les vacataires, les équipes de prévention de la délinquance et nos médiateurs dans les quartiers. On voit que le continuum de sécurité municipale fonctionne plutôt bien, donc c'est une bonne nouvelle.

Je voudrais me féliciter également du climat apaisé dans lequel nous avons ce débat sur la sécurité et la prévention. Cela n'a pas toujours été le cas. Quand j'entends Mme KOUNOWSKI réclamer des caméras, je me dis que, sans doute, nous avons fait un peu de chemin collectivement pour la prise en compte d'un certain nombre de réalités de nos concitoyens dans les quartiers.

Au-delà des chiffres que Florent MONTILLOT a donnés, et je l'en remercie, ce qui m'inquiète, ce n'est pas la situation municipale, mais le décalage qu'il tend à y avoir, et qui est manifestement croissant sur la période assez récente, entre une situation municipale qui est relativement bien tenue et une situation nationale qui se dégrade. Tous les chiffres nationaux ne sont pas encore sortis, mais ceux qui sont sortis fin janvier sont particulièrement mauvais, et ils sont tous mauvais. Les homicides ont augmenté de 8 %, les coups et blessures sur personne de plus de 15 ans de 15 %, les violences sexuelles de 11 %, les escroqueries de 8 %, les cambriolages de logement de 11 %, les vols de voiture de 9 %, les vols sans violence contre les personnes de 14 %, les vols dans les voitures de 9 %, les vols accessoires sur véhicule de 30 %. Les vols avec arme sont quasiment stables, à + 2 %. Les trois bonnes nouvelles que j'ai trouvées – il y en a malgré tout – pour tempérer ce panorama un peu sombre, ce sont les vols violents sans arme qui ont baissé légèrement de 4 %, et c'est une très bonne chose, et les statistiques de mise en cause pour trafic de stupéfiants ou pour usage de stupéfiants qui ont augmenté fortement, et cela fait deux années de suite que c'est le cas, et c'est du bon cholestérol. Ce décalage est un peu inquiétant. C'est bien pour la ville d'Orléans mais, sur le plan national, j'ai plus d'inquiétudes.

J'ai également une remarque sur le sujet que vous avez évoqué, chers collègues, à savoir l'immigration, en tout cas la place des personnes d'origine étrangère dans la délinquance. Je pense qu'il ne faut pas s'interdire d'en parler. Vous connaissez sans doute la citation apocryphe d'Albert Camus : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ». Il faut faire attention il y a des statistiques chaque année qui sont sorties par une enquête extrêmement sérieuse de l'INSEE et du service de statistiques du ministère de l'Intérieur, qui donnent des éléments factuels, objectifs. Même si c'est parfois compliqué, dans certaines circonstances, de déterminer la nationalité de quelqu'un, il y a quand même une surreprésentation connue et objectivée de l'ordre de « fois trois » environ. En 2021, la population étrangère en France était environ de 7 % et représentait 18 % des personnes mises en cause.

J'ai une question pour Florent MONTILLOT. Le chiffre des 31,14 % est-il une statistique locale ou une nationale ? Si elle est locale, cela nous pose une sérieuse question sur le levier d'action et l'articulation qu'il doit y avoir nécessairement, mais qui est très compliquée à faire, entre une politique nationale qui est compétente sur le sujet et une politique municipale qui essaie d'apporter son concours.

Un dernier point pour me rapprocher de ce que vous disiez, Mme TRIPET, sur la question de l'électricité. Je l'ai ressenti aussi. Le jour où l'on pourra, et j'espère dans un avenir le plus proche possible, revenir à des conditions normales d'éclairage de l'espace public, je pense que ce sera très bien pour tout le monde. Je ne sais pas si cela a un impact sur les statistiques réelles ou les faits de délinquance réels, mais c'est sûr que cette question a un très mauvais impact sur le sentiment de sécurité.

M. le Maire – Je crois que chacun a pu s'exprimer.

M. MONTILLOT, pour apporter quelques éléments de réponse ?

M. MONTILLOT – M. CLOZIER, sur la question de la verbalisation des véhicules dans le centre piéton, je ne suis pas en capacité de répondre parce que je ne m'attendais pas à la question. Il y en a beaucoup tous les jours, pour une raison simple : j'ai mis en place, depuis un an, le dispositif d'un binôme ASVP tous les après-midi. Jusqu'à 11 heures, les livraisons sont autorisées, et c'est surtout l'après-midi et en soirée que l'on a ce type de problème. On a un binôme d'ASVP qui couvre le secteur entre la rue Jeanne d'Arc et la Loire tous les jours. On vous donnera les informations statistiques.

Cela me permet de réagir à votre question, M. CLOZIER, et à l'intervention d'Olivier GEFFROY sur la part des étrangers. Ce sont les statistiques locales, non pas transmises par la police municipale qui ne serait pas en mesure de le faire, mais par la DDSP (Direction départementale de la sécurité publique) sur la ville d'Orléans. Je ne parle pas de la CSP d'Orléans.

En l'occurrence, il ne s'agit pas de verbalisation des étrangers, mais d'actes délictueux. On ne parle que de la délinquance. Je ne vais pas disserter sur le sujet, il existe. D'ailleurs, je crois que c'est Mme KOUNOWSKI qui a évoqué la question que nous vivons de plus en plus souvent – Martine HOSRI connaît bien cela, ainsi que désormais Régine BRÉANT –, à savoir des familles qui n'arrivent pas uniquement d'outre-Méditerranée ou d'outre-continent, mais d'Italie et d'Espagne, elles-mêmes étant bien souvent arrivées dans un premier temps, il y a 10 ou 15 ans, d'outre-Méditerranée. C'est une réalité. Cela permettra de répondre très rapidement à la question sur le nombre de mineurs sur notre territoire par rapport à une vingtaine d'années. C'est vrai que cette problématique existe. Je pense que l'on arrive, à Orléans, à maîtriser assez bien, y compris en matière de prévention, mais ce n'est pas suffisant et cette part à plus de 30 % n'est pas normale. En tout cas, c'est une surreprésentation.

Concernant les violences aux personnes, Mme TRIPET, vous me demandiez s'il s'agissait de statistiques de la police municipale ou nationale. Ce sont les dépôts de plainte, donc police nationale. Il n'y a aucun dépôt de plainte de la police municipale, cela n'existe pas, c'est interdit. J'ai bien entendu ce que vous disiez sur le fait qu'il y avait une augmentation des appels dans la cellule de la police nationale, mais c'est presque le fait qu'il y ait de plus en plus de dépôts de plainte sur des violences intrafamiliales et de moins en moins de constats de violence sur la voie publique. Ce n'est pas parce qu'il y a plus de violences, c'est parce qu'à l'inverse d'il y a 20, 30 ans ou 40 ans où il fallait se taire lorsqu'il y avait des violences intrafamiliales – je ne parle pas uniquement entre conjoints mais aussi entre descendants et ascendants ou ascendants et descendants... Aujourd'hui, c'est l'inverse. On accompagne la police municipale. Je peux vous dire le nombre de fois où la police municipale est intervenue la première sur les lieux lorsqu'il y avait un appel au CSO de la part, non pas d'une victime, mais de voisins qui entendaient des cris. La police municipale est intervenue pour des choses qui auraient pu très mal se terminer, avec un conjoint armé que la police municipale a réussi à désarmer, et elle a réussi à mettre à l'abri le conjoint. Ce sont des sujets que nous vivons très régulièrement.

S'agissant de drone ou d'avion, je suis un fan des drones, mais il se trouve que l'on n'est pas en Ukraine et, dans notre pays, le drone n'est pas autorisé pour l'instant. On attend une législation sur le sujet. Quand je dis cela, ce n'est pas uniquement la police municipale, mais même pour la police nationale. Par exemple, pour le Festival de Loire, on voudrait en avoir, mais on n'a pas encore l'autorisation au niveau législatif.

Cela me permet de rebondir sur ce qu'ont évoqué Mme TRIPET et M. DABOUT concernant la question des IPM (ivresses publiques et manifestes). Un énorme travail triangulaire se fait entre la police municipale, le service CCAS de la Ville d'Orléans, l'hôpital Daumézon et les services de l'État, sur deux registres, à la fois les marginaux et les IPM. L'hébergement d'urgence est un premier point. Lorsqu'il s'agit de constater que des personnes sont dans la rue, on essaie d'abord de savoir comment on peut faire cela. Au moins 50 % refusent. On va les voir la nuit, le soir, avec les services sociaux, mais elles refusent.

On travaille désormais avec Daumézon parce que la conjonction alcool et stupéfiants ne fait pas bon ménage avec le cerveau. On a eu une réunion la semaine dernière de plusieurs heures avec nos services – Gauthier DABOUT et Régine BRÉANT étaient présents – pour pouvoir avancer sur la mise

en place d'un dispositif d'accompagnement psychiatrique dans Daumézou. On est en train de travailler avec eux et on a mis en place un dispositif ad hoc.

S'agissant de l'extinction des lumières, je ne suis pas en capacité de vous dire s'il y a plus de délinquance. En revanche, un sentiment d'insécurité peut exister et il est tout à fait légitime. Nous avons veillé, avec Serge GROUARD, à ce que, sur les zones piétonnes, notamment centre-ville, et sur tous les secteurs dits prioritaires, le décalage soit beaucoup plus important, puisque l'extinction ne se fait que de 3 heures à 6 heures.

La part des mineurs est une très bonne question, Mme KOUNOWSKI, mais ma réponse ne va peut-être pas vous satisfaire. Le nombre de mineurs sur Orléans a plus augmenté que diminué. Il a plus augmenté avec la part des mineurs venant, pas uniquement de l'étranger mais également du bassin parisien. C'est également compte tenu de l'augmentation très forte, entre 2005 et 2018-2019, du nombre d'enfants scolarisés à Orléans. Un enfant qui avait 3 ou 4 ans en 2005 a 16 ou 17 ans en 2022. C'est pareil pour celui qui est arrivé à l'âge de 3 ou 4 ans en 2008, il a une quinzaine d'années.

Je termine sur la venelle Poincaré. Ce n'est pas une fermeture mais une déviation. Je vous rejoins sur la petite part qui fait une trentaine de mètres qui est trop étroite, puisque j'y suis allé moi-même. On va faire reprendre cela, on l'a prévu. Pour les caméras, je ne rajouterai rien à ce qui a été évoqué par Olivier GEFFROY.

Concernant les violences politiques, merci encore à Fanny PICARD pour son intervention parce que c'est elle qui est intervenue là-dessus. C'est grâce à la vidéoprotection que les individus qui sont intervenus dans l'affaire antisémite ont été identifiés et interpellés par la police nationale. Ils sont effectivement bien connus des services de police.

S'agissant de la diminution de la part des mineurs, M. DEVERGE, vous connaissez bien le sujet en tant qu'avocat, mais il s'agit des mineurs interpellés. On n'est pas sur la question de l'accompagnement judiciaire. À juste titre, vous avez évoqué que, depuis septembre 2021, il y a un traitement qui n'a plus rien à voir, et je considère que c'est une très bonne chose par rapport à avant. Il ne s'agit que de la part des mineurs interpellés. À l'inverse, Paris est à 40 % de part des mineurs. On peut identifier les 13 % assez facilement.

Mme KOUNOWSKI, rassurez-vous, les deux cavalières vont revenir. Il se trouve que l'une des deux était enceinte et que l'on a toujours au minimum deux cavaliers ensemble. L'enfant est né, donc, on va pouvoir avoir à nouveau les cavalières en question dans les venelles de La Source.

M. le Maire – C'est une double bonne nouvelle, M. MONTILLOT.

Merci beaucoup, chers collègues, pour ce débat intéressant. Un grand merci à l'ensemble des services qui concourent à cette politique de prévention et de sécurité, la police municipale mais aussi l'ensemble des services de prévention, réussite éducative. M. DABOUT a eu raison d'y ajouter le CCAS. J'évoquerais aussi d'autres services dont on a peu ou pas parlé mais qui, d'une manière ou d'une autre, concourent aussi à cette politique, parce que toutes les actions concourent au bien vivre-ensemble, donc elles ont aussi, directement ou indirectement, un effet sur ces questions de délinquance.

Je voudrais terminer en disant deux choses. De notre part, il n'y a jamais eu d'autosatisfaction dans la présentation de ces résultats, et le débat de ce soir le montre une nouvelle fois, si besoin en était, parce que nous savons que les choses sont fragiles, que tous les jours et toutes les nuits il faut recommencer. Nous connaissons par expérience la difficulté de ces actions.

L'autre chose est qu'en la matière, comme sur l'ensemble des politiques qui peuvent être conduites, qu'elles qu'en soient les thématiques, ce qui est montré une nouvelle fois cette année, c'est qu'il n'y a pas de fatalité. Pour beaucoup de nos concitoyens, il y a un sentiment assez terrible de considérer que, de toute façon, les choses se dégradent et l'on n'y peut rien. On le voit bien au quotidien dans les contacts que l'on peut avoir ici ou là. Tous les élus qui sont ici présents, vous le savez et vous l'entendez. Il n'y a pas de fatalité, il n'y a que des politiques qui réussissent ou qui échouent. Pour que la politique en matière de lutte contre la délinquance réussisse, il faut un certain nombre d'ingrédients. Je ne cesse de le dire et on ne cesse de le rappeler. Le premier ingrédient, et je crois pouvoir dire qu'il y a 20 ans, on a quelque part ouvert la voie, M. MONTILLOT, c'est l'expression d'une volonté politique, se débarrasser d'une sorte de bien-pensance qui faisait alors et qui peut continuer à faire qu'il ne faut pas en parler. On en a parlé, on prend en compte et on a affiché une volonté politique, et personne ne l'a contestée ce soir, dans la durée. Les résultats sont là.

Il faut également un certain nombre de concepts opérationnels, d'organisation, de gouvernance, et ce n'est pas le moindre des facteurs. Florent MONTILLOT a parlé au début de sa présentation du concept, non pas d'une sorte de police-secours qui intervient quand on l'appelle, mais de patrouillage, d'îlotage, de présence permanente sur le terrain qui permet d'intervenir beaucoup plus vite, de

sécuriser des situations qui sont parfois dangereuses, voire très dangereuses, de dissuader par la présence. C'est un concept qui, je pense, n'est pas suffisamment utilisé au plan national. Je pense qu'il y aurait matière à réfléchir là où les choses fonctionnent et là où elles fonctionnent moins bien.

La troisième chose qu'il faut, ce sont des moyens. Les moyens sont mis à la fois sur les dispositifs de sécurité et de répression et sur les dispositifs de prévention et de réussite éducative. Les chiffres et les moyens financiers ont été présentés mais, avant toute chose, il faut des moyens humains avec l'État, des services qui concourent à cette sécurité. Les moyens sont mis et sont constants dans la durée, sans à-coup, sans remise en cause. L'une des difficultés des politiques nationales est qu'elles sont sans arrêt remises en cause et qu'elles changent sans arrêt. Il faut de la continuité sur des années, sinon il n'y a pas de résultats pérennes.

Je termine en disant qu'il y a effectivement les deux volets de sanction/répression et de prévention/réussite. Par le passé, moins maintenant, combien de fois ces deux volets ont été opposés, comme s'il y avait ceux qui étaient favorables à la répression et qui étaient dans une logique du tout répressif et ceux qui pensaient que l'on ne devait faire que de la prévention ? Les deux avaient tort parce qu'ils n'avaient qu'une partie de la solution. C'est la réunion des deux qui produit les résultats. Le chiffre, parmi beaucoup d'autres, qui est important, c'est la baisse de l'implication des mineurs. S'il n'y avait que le volet répression, il n'y aurait pas, dans la durée, ces chiffres que l'on constate tous les ans. C'est le volet prévention/réussite qui amène ces résultats.

Pour le reste, j'ai simplement à remercier tous les élus qui se sont impliqués sur ce sujet, par le passé et dans le présent, notamment M. MONTILLOT pour tout le travail qu'il accomplit au quotidien.

Merci à tous pour ce débat qui était très intéressant.

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-007 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Santé - Sports - Service de Médecine du sport et la Ville d'Orléans - Tarification - Convention de partenariat à passer avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) SAINT MARCEAU et le CHR d'Orléans - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Jean-Philippe GRAND

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission santé et université du 07 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME ROYER

N° 7 Santé - Sports - Service de Médecine du sport et de la Ville d'Orléans - Tarification - Convention de partenariat à passer avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) SAINT MARCEAU et le CHR d'Orléans - Approbation.

Le sport sur ordonnance a fait son apparition dans le paysage législatif, sportif et médical avec un décret qui a été promulgué le 30 décembre 2016 et la loi de modernisation de notre système de santé, mise en application en Mars 2017 et donnant la possibilité aux médecins généralistes de prescrire une activité sportive à leurs patients souffrant d'une affection longue durée. La loi du 2 Mars 2022 sur la démocratisation du sport : sport santé et parité a permis d'élargir cette prescription d'activités physiques/sportives sur ordonnance pour les personnes atteintes de pathologies (cancers...) et présentant des facteurs de risques (hypertension, obésité...).

La ville d'Orléans a rejoint en 2016 le groupe de travail national sport santé, soutenu par le réseau français des villes-santé de l'OMS et a ainsi pu prendre part aux évolutions, échanges et débats sur le sujet.

Un travail d'analyse commun entre la Ville d'Orléans et les partenaires a été effectué. Tenant compte du fait qu'une offre privée existe sur le territoire sur ce sujet, il a paru évident qu'une **coordination des acteurs était nécessaire** avec deux points principaux : **dynamiser la prescription médicale** (quasi inexistante à ce jour) et **créer parallèlement une offre accessible** afin de **lever les freins** pour les plus modestes (principe d'équité en santé).

La Ville d'Orléans, la MSP SAINT MARCEAU et le CHR d'Orléans - Service de Médecine du sport ont donc travaillé à la construction d'un dispositif pour une prise en charge globale du patient : **le dispositif SPORT SANTE ORLEANS**.

A ce jour ce dispositif est expérimental de janvier à juin 2023. La prescription, l'évaluation du patient et le suivi seront assurés par la MSP SAINT MARCEAU et le CHR d'Orléans. La pratique physique et sportive adaptée sera quant à elle encadrée par les éducateurs sportifs de la ville formés au sport santé. Une évaluation sera effectuée à l'issue de la période.

A terme, d'autres lieux et acteurs de l'évaluation du patient seront intégrés (kinésithérapeutes et spécialistes de l'activité physique adaptée) et d'autres activités physiques et sportives seront proposées (clubs sportifs).

La volonté est d'amener tous les médecins généralistes d'Orléans à envisager la prescription d'activités physiques adaptées et de sport santé sur ordonnance.

L'accueil des patients du dispositif s'inscrit dans la continuité du dispositif Orléans Vous coach et s'appuie sur la réglementation existante avec une volonté d'uniformisation **du tarif à 32,70€** pour l'ensemble des bénéficiaires du dispositif « Orléanais et non Orléanais » pour la période de Janvier à Juin 2023.

Afin de formaliser ce partenariat il est souhaité la signature par la Ville d'Orléans d'une **Convention de partenariat avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) SAINT MARCEAU et le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHR d'Orléans)**.

Par cette signature, la **Ville d'Orléans**, dans la limite de ses compétences, **s'engage notamment à** fournir les outils de prescription aux médecins de la MSP SAINT MARCEAU (certificat de prescription, carnet de suivi, flyer des sections TOUS Ô SPORT adaptées), coordonner le dispositif SPORT SANTE ORLEANS et proposer une offre en activités physiques adaptées diversifiée et dispensée par des éducateurs sportifs formés au sport santé sur prescription médicale.

La **MSP SAINT MARCEAU s'engage notamment à** prescrire, au sein de sa patientèle et en fonction de ses critères médicaux, une activité physique adaptée aux patients ne présentant pas de contre-

indications à la pratique régulière d'une activité physique d'intensité modérée et qui présenteraient notamment : facteurs de risque cardiovasculaire (hypertension...), maladies respiratoires (covid long...), maladies chroniques (diabète...), orienter les patients vers le CHR d'Orléans - Service de Médecine du sport afin qu'ils puissent effectuer un bilan de leurs capacités et aptitudes physiques.

Le Centre Hospitalier d'Orléans, pour le compte de son Service de Médecine du sport dirigé par le Docteur Amiot, s'engage notamment à proposer un rendez-vous pour les patients qui ont intégré le dispositif SPORT SANTE ORLEANS afin qu'ils puissent bénéficier d'une évaluation initiale pour s'assurer qu'il n'y ait pas de limitations à la pratique régulière d'une activité physique et sportive adaptée, et à orienter lesdits patients vers les sections adaptées TOUS Ô SPORT, animées par les éducateurs sportifs formés au sport santé de la Ville d'Orléans.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission santé et université,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer avec la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) SAINT MARCEAU et le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (CHR d'Orléans) ayant pour objet de formaliser le partenariat dans le cadre du dispositif SPORT SANTE ORLEANS ;
- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- approuver le tarif applicable à la prestation sport santé Orléans tel qu'il figure dans la convention annexée ;
- décider de l'application de ce tarif de 32, 70 € à compter du 13 mars 2023 ;
- imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

Mme ROYER – *M. le Maire, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir les différents dispositifs mis en place dans le cadre des actions de remise en forme et de bien-être par le sport grâce au diaporama simple et synthétique qui vous est présenté ce soir.*

La Mairie d'Orléans est très volontariste dans le domaine de la santé qui représente un de ses axes prioritaires. Le dispositif Sport Santé vient totalement s'inscrire dans le prolongement de son projet global en faveur de la santé, notamment en remédiant à la désertification médicale et plus encore avec l'arrivée du CHRU qui en est le plus bel exemple et qui illustre véritablement le tour de force de la Mairie d'Orléans.

La priorité est de veiller à ce que les Orléanais restent en bonne santé. Je ne vous parlerai pas de sport, qui est un terme plutôt générique, mais plutôt d'une activité physique adaptée (APA). En effet, l'APA fait son apparition dans le paysage législatif français, sportif et médical avec un décret qui a été promulgué en décembre 2016 et avec, en mars 2017, l'application de la voie de modernisation de notre système de santé donnant la possibilité aux médecins généralistes de prescrire une activité sportive à leurs patients souffrant d'une infection longue durée. Plus récemment, la loi du 2 mars 2022 sur la démocratisation du sport, « sport santé et parité », a permis d'élargir ces prescriptions APA sur ordonnance pour les personnes atteintes de pathologies comme le cancer et présentant des facteurs à risque : l'hypertension, l'obésité. Il convient de préciser qu'à ce jour, ce dispositif n'ouvre pas droit à des remboursements de ces activités par la Sécurité Sociale. De nombreuses études scientifiques et de nombreux chercheurs ont pu mesurer et prouver l'efficacité d'une activité physique régulière, modérée et adaptée pour prévenir ces pathologies en reconnaissant l'APA comme un médicament naturel visant à prévenir l'incidence des maladies chroniques, limiter l'aggravation de l'état de santé de certains patients et réduire les risques de récurrence de certaines pathologies.

Aujourd'hui, nous devons faire face à l'accroissement continu de la sédentarité, de l'inactivité physique et de l'ensemble des pathologies chroniques qui y sont associées. La situation est préoccupante et a été accélérée par la crise inédite du Covid. Faire une activité physique adaptée pour être en bonne santé et, au-delà des campagnes d'incitation à bouger et des slogans, c'est un constat pragmatique qui relève de la responsabilité collective avec un enjeu de santé publique.

Je voudrais vous rappeler que la sédentarité et l'inactivité physique sont deux notions bien différentes avec des effets différents. Être inactif, c'est ne pas faire suffisamment d'activité physique d'intensité modérée à élevée. Je pense notamment à la marche rapide ou au vélo. Être sédentaires, c'est avoir une faible dépense énergétique en position assise ou allongée en excluant le sommeil : vous regardez la télévision, vous travaillez sur un ordinateur ou vous êtes en voiture.

Si l'on regarde les chiffres clés sur la sédentarité et l'inactivité physique sur le territoire, 7 heures 24, c'est le nombre d'heures passées assis en moyenne par jour et par individu. 37 % des enfants de 6 à 10 ans et 73 % des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les recommandations de 60 minutes d'activité physique par jour. À l'échelle mondiale, la France se positionne à la 119^e place dans un classement de 146 pays, le premier pays étant le pays avec les adolescents les plus actifs. 47 % des femmes et 49 % des hommes sont physiquement inactifs. 10 % des décès en Europe ont pour cause l'inactivité physique. La sédentarité est responsable de plus de 35 maladies chroniques. Un adulte sur deux et un enfant sur cinq sont en situation de surpoids.

Quelques chiffres clés sur les bienfaits de la pratique régulière d'une activité physique sur la santé : une heure d'activité modérée par jour couplée avec du renforcement musculaire deux à trois fois par semaine permettrait de diminuer de 25 % les cancers les plus fréquents, les diabètes de type 2 et les maladies cardiovasculaires. Une activité physique adaptée régulière permet entre autres de limiter les rechutes de cancer de 40 % et d'améliorer la survie de 40 %. 15 minutes de marche tous les jours diminuent la mortalité de 14 % et 30 minutes d'activité modérée par jour diminuent la mortalité précoce de 30 %. Pour finir, 2 à 3 heures de sport par semaine pour les sujets les plus âgés permettent de prolonger l'espérance de vie de près de 5 ans.

Tous ces chiffres font un peu froid dans le dos mais c'est pour nous de permettre de prendre connaissance du fait que chacun d'entre nous a les moyens d'améliorer sa santé. C'est dans cette dynamique que, depuis septembre 2021, avec la forte conviction que la pratique des APA relève de l'intérêt général, puisqu'en 2024 il s'agira d'une cause nationale, que la Mairie d'Orléans en a fait un objectif prioritaire avec la volonté de développer une culture de sport santé en réponse aux besoins de tous.

Dans cette optique, la Ville d'Orléans a rejoint le groupe de travail national Sport Santé soutenu par le réseau français des villes de santé de l'OMS et ainsi pu prendre part aux évolutions, échanges et débats sur le sujet. Cette ambition se décline sur le territoire orléanais par la création d'une marque territoriale « Tous au sport » qui se matérialise par un plan d'action s'articulant autour de deux axes principaux : Sport Santé Orléans sur prescription médicale, fruit d'un travail d'analyse commun copiloté par la direction de la santé et de la solidarité et la direction des sports, qui deviendra le point d'ancrage d'un réseau municipal de prévention ; Sport Santé en prévention primaire avec un programme d'action destiné au plus grand nombre. L'ambition est clairement de promouvoir l'APA pour tous tout au long de la vie et de répondre à deux problématiques majeures, celle de l'inactivité physique et de la sédentarité, la première cause de mortalité évitable, et celle des inégalités dans l'accès aux APA en favorisant l'accès à tous sur l'ensemble du territoire, pour ainsi lutter contre les inégalités sociales.

On dit souvent que la maladie crée la pauvreté, mais également que la pauvreté crée la maladie. Il vous est présenté schématiquement la plateforme du dispositif Sport Santé Orléans sur ordonnance, créé en trois étapes principales dans un parcours de soins adapté, cohérent et pérenne. À ce jour, nous avons opté pour un dispositif avec un noyau expérimental qui pourra être élargi dans un second temps à tout le territoire orléanais une fois évalué.

La première étape consiste en la prescription en partenariat avec la MSP de Saint-Marceau. Les médecins vont pouvoir prescrire une APA d'intensité modérée à leurs patients qui présentent notamment des facteurs de risques cardiovasculaires comme l'hypertension, les maladies respiratoires comme le Covid long, les maladies chroniques, le diabète. Avec ces prescriptions, les patients se verront remettre un carnet de suivi personnalisé et très pédagogique qui les suivra tout au long de leur parcours, ainsi qu'un flyer d'information sur les activités APA proposées. L'axe de développement est la volonté d'élargir la prescription médicale à l'ensemble des médecins du territoire. Les médecins sont pragmatiques, donc il est nécessaire que le dispositif soit organisé et financé.

Dans un deuxième temps, les patients pourront être orientés vers le CHRO d'Orléans au service de médecine du sport afin qu'ils puissent effectuer un bilan de leurs capacités et aptitudes physiques sans limitation à la pratique. Le CHRO orientera les patients adressés par la MSP de Saint-Marceau vers les sections adaptées proposées par « Orléans vous coach », animées par les éducateurs sportifs de la Ville formés au Sport Santé de la mairie d'Orléans.

Dans un troisième temps, grâce à la formation des 10 éducateurs sportifs en 2022, la mairie d'Orléans accueillera sur son dispositif « Orléans vous coach » les personnes qui auront bénéficié de la

prescription médicale et du bilan de santé sur ces séances APA. L'axe de développement sera la création d'une passerelle avec les clubs sportifs locaux sous convention d'objectifs.

Une bonne nouvelle est arrivée la semaine dernière : nous avons obtenu la labellisation « Maison Sport Santé Orléans » par le ministère des Sports qui nous permet d'avoir une crédibilité et une légitimité dans la dynamique nationale.

Ce dispositif expérimental a commencé début mars pour se terminer fin juin, avec la création de deux nouvelles sections sportives (yoga/marche nordique, pilates santé), puis une ouverture de places sur deux sections existantes : l'escalade et le badminton. Nous avons opté pour une tarification unique pour les Orléanais et les non-Orléanais de 32,70 € pour la période de mars à fin juin. L'ARS a été sollicitée avec pour objectif de diminuer les coûts.

Vous avez à droite de la diapositive le flyer du dispositif « Tous au sport » avec les renseignements sur les activités proposées.

Sur la diapositive suivante, on retrouve la marque « Tous au sport » avec la déclinaison des activités concrètes engagées pour la santé de tous à tout âge et sur tout le territoire. La première action s'appelle « Tous au sport à l'école ». On sait que l'APA est un levier fondamental dans l'apprentissage et l'éducation des enfants. Dans le cadre des 30 minutes d'activité physique quotidienne préconisées, nous allons proposer de renforcer l'offre sportive en milieu scolaire et périscolaire en proposant un challenge, puisque nous avons déjà des écoles labellisées « Génération 2024 ».

« Tous au sport dans les parcs et jardins » : nous allons proposer l'APA les quatre samedis du mois de juin prochain au parc Pasteur, au Jardin des Plantes, au parc du Moins Roux et au parc de la Fontaine. Ces matinées permettront de valoriser les ressources naturelles du territoire et les clubs sportifs locaux, et ainsi d'inciter les usagers à la pratique régulière d'une APA à des fins de santé et de bien-être.

« Tous au sport pour les seniors » : les actions sous forme d'ateliers adaptés permettront de favoriser le maintien en bonne santé des personnes âgées en repoussant la perte d'autonomie et l'apparition de troubles physiques. Des animations seront proposées comme la visite d'installations sportives, notamment « Terre de Jeux ». Le projet va démarrer en 2024 et s'inscrire dans l'agenda des aînés avec en ligne de mire un événement sur le thème des JO Paris 2024 qui pourrait avoir lieu à l'Argonaute en privilégiant la notion intergénérationnelle dans l'organisation.

« Tous au sport au travail » est un dispositif interne en direction des agents administratifs de la mairie d'Orléans en déployant un dispositif pour amener les agents à bouger plus, pour être bien dans leur corps et bien dans leur tête au travail, réduire le stress, améliorer la cohésion, agir pour le bien-être au travail. Un COPIL a été mis en place afin de travailler sur l'élaboration d'une stratégie sur le moyen et le long terme. Nous allons proposer un challenge par mois, une journée ludique : habiller les espaces pour inciter au mouvement, encourager à prendre les escaliers plutôt que les ascenseurs, privilégier la marche pour se rendre au travail.

Nous avons identifié d'autres projets et d'autres actions qui sont aujourd'hui seulement en phase de réflexion : organiser une marche solidaire et caritative à Orléans, développer une politique sur les mobilités actives en proposant des outils comme le design actif et la mise en place d'un village sport santé sur une journée.

Pour conclure, j'adresse tous mes remerciements à l'ensemble des différents services qui ont fait un travail remarquable. Je pense notamment à Marie-Christine BEL, Jeanne-Marie DE AMORIM, Antoine BLANC, Romaric ROUENNIER. Je ne peux pas citer tout le monde. Un grand merci également à mes collègues adjoints qui se sont intéressés et impliqués activement dans les différents dispositifs, un thème très transversal. Un grand merci également au CHRO et à la MSP de Saint-Marceau.

M. le Maire – Merci beaucoup, Mme ROYER, pour cette présentation fort intéressante.

Y a-t-il des demandes de parole ?

Mme BRÉANT – Merci pour cette présentation. La direction de l'éducation est sensibilisée aux bienfaits de la pratique physique dans les écoles. Elle y apporte sa contribution avec plusieurs axes. Le bloc 3 du « savoir rouler à vélo » est mis en place dès la rentrée 2022-2023 en collaboration avec la direction des sports. Il permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Bloc n° 1 : savoir pédaler, maîtriser les fondamentaux du vélo. Bloc n° 2 : savoir circuler, découvrir la mobilité en milieu sécurisé. Bloc n° 3 : savoir rouler à vélo, se déplacer en situation réelle. Cette action est non seulement participante mais prévient aussi la prévention pour rouler après sur la route pour les élèves qui vont partir au collège. Sont inscrits à cette action 1 034 élèves de CM1 et CM2 en école publique et 113 élèves en école privée.

Deuxième action : semaine olympique et paralympique. Dans le cadre du nouveau label « Terre de Jeux », la direction des sports organise plusieurs scènes dites olympiques/paralympiques en 2023. Il s'agit pour les athlètes de rencontrer les élèves des écoles orléanaises, d'échanger autour de la pratique physique et sportive de haut niveau, d'en connaître les rouages et les aspects qui y sont associés, et d'aborder les futurs Jeux Olympiques qui se tiendront à Paris en 2024. La première semaine olympique/paralympique se déroulera du 3 au 7 avril au parc Pasteur en collaboration avec l'USP 45. Elle s'adresse aux enfants de 6 à 11 ans sur le temps scolaire et extrascolaire. La semaine olympique et paralympique orléanaise se déroulera du 19 au 24 juin 2023. Un grand spectacle est prévu, « Vaincre à Rome », avec la compagnie Théâtre Charbon.

Troisième action : open de tennis. Chaque année, la mairie offre des places aux classes de cycles 2 et 3 pour qu'elles puissent assister aux différents tournois.

Nouveau projet « Tous au sport » comme vient de le décrire ma collègue.

Transport vers les équipements sportifs : nous avons 3 000 rotations chaque année. Il y a une nouveauté pour privilégier la mobilité douce et la transition écologiste : les élèves de maternelle, quand les lieux sportifs sont à moins d'un kilomètre, y vont désormais à pied, et pour le cycle 2 quand les lieux se trouvent à 1,3 kilomètre.

Mme KOUNOWSKI – *On attendait cette délibération depuis un certain temps. On voit actuellement, en dehors de désertification médicale, que suite à l'arrivée des nouvelles technologies, il y a une incidence très forte par rapport à la sédentarité. Cela touche les adultes et les enfants et cela a été exacerbé au moment du Covid. Je voudrais rappeler que les pédiatres alertent régulièrement sur l'augmentation de l'obésité chez les enfants parce qu'ils passent leur temps devant les tablettes au lieu d'aller s'activer. On est dans des changements de culture. C'est très bien parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir. C'est un adage qui est important pour la santé puisque, quand les pathologies s'installent, on arrive dans des périodes où les médicaments interviennent avec tous les effets positifs, mais aussi effets secondaires que cela peut avoir, et sur des pathologies plus lourdes.*

Vous avez mis au point un tarif unique de 32,70 € qui n'est pas pris en charge par la Sécurité Sociale puisque ce n'est pas reconnu pour le moment. Il faut espérer que cela évolue. Certaines villes – Strasbourg avait mis cela en place il y a quelques années – permettaient d'avoir des aides financières à l'inscription dans des clubs sportifs et autres. C'est bien, 32,70 €, mais on sait que les problèmes de pathologie, notamment d'obésité, sont plus importants dans certaines populations défavorisées parce qu'il y a un problème de nourriture qui n'est pas très bien adaptée ou équilibrée pour cause de moyens financiers. N'y a-t-il pas des aides pour accompagner certaines personnes n'ayant pas les moyens de rentrer dans ce dispositif ? Vous me direz que ce n'est que 32,70 €, mais cela peut jouer quand même.

Je vois que le nombre de places disponibles est de 26. J'espère que le dispositif montera en puissance par rapport aux besoins dans ce domaine et que les moyens seront mis en œuvre.

M. le Maire – *Un point de précision par M. MONTILLOT sur votre intervention, Mme KOUNOWSKI.*

M. MONTILLOT – *Mme KOUNOWSKI va être heureuse parce que je suis tout à fait d'accord avec elle. C'est l'objet d'une discussion que nous avons eue sur le dispositif de Sport Santé : certaines personnes peuvent mettre 32 € et d'autres non. L'objectif, et on a déjà commencé, est une négociation avec l'ARS parce qu'il y a déjà sur des territoires – je ne parle pas de la Région – des subventions de l'ARS qui nous permettraient de diminuer cela par une prise en charge.*

Je réponds aussi à la question d'élargissement. C'est qui a été présenté par Christel ROYER, c'est la coopération avec la MSP Saint-Marceau, mais nous avons déjà la demande de la MSP Madeleine Brès sur ce sujet. Je voudrais également ajouter que nous présenterons prochainement un autre projet d'une plus grande envergure, à savoir la création d'un centre de formation Sport Santé sur Orléans. On aura l'occasion d'y revenir dans le courant de l'année 2023.

M. RENAULT – *Tout d'abord, je remercie Christel pour la présentation.*

On a un axe fort du mandat dans le sport et en transversalité avec la santé qui est présenté. C'est quelque chose sur lequel on voulait se pencher depuis le début du mandat. Il a fallu du temps pour le mettre en place. Christel nous a rejoints et a pris à bras-le-corps cette délégation, parce que nous n'avions pas assez de personnes pour porter cela et je ne peux pas tout faire. Bravo à toi, Christel, pour la présentation et le travail que tu fais, ainsi qu'aux équipes, Antoine, Romaric et la direction de la santé.

L'axe 5 que vous verrez dans les conventions d'objectifs est un axe sur le sport santé et le bien-être. Beaucoup de clubs envoient des éducateurs en formation pour répondre à ces critères parce que cela leur ouvre des subventions, pas qu'à la mairie d'Orléans. Ils sont demandeurs et c'est plutôt bien

parce qu'on ne s'y est mis qu'en 2022. Force est de constater que l'on a formé 10 éducateurs sportifs. Pour eux, c'était nouveau aussi mais ils ont pris cela à bras-le-corps et on peut les en remercier. Cela fait qu'aujourd'hui, on peut ouvrir « Orléans vous coache » et des créneaux pour ces pathologies.

Enfin, la labellisation est un pas important pour le sport santé parce que cela veut dire que l'on est crédible. On a parlé de Strasbourg qui est une ville moteur dans le secteur et nous prenons la roue, si j'ose dire, et c'est important. On a de belles choses à voir dans un dispositif très important et national. Le fait que l'on s'y inscrive et que l'on y mette beaucoup d'énergie, c'est très positif pour nous et on peut s'en réjouir.

Mme ROYER – *Cette phase est expérimentale. Il s'agissait de démarrer sur une plateforme bien huilée et bien organisée, parce que la phase de développement sera progressive, on espère au mois de septembre. C'est vrai que 26 personnes, c'est peu, mais on parle de la santé qui est un sujet sérieux et c'est la raison pour laquelle on avait envie de faire cette évaluation au mois de juin pour que l'on puisse développer ensuite.*

M. le Maire – *Merci beaucoup.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-008 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Santé - Maison de santé pluridisciplinaire Madeleine Brès - Convention d'aide à passer avec l'Association Maison Médicale Orléans Centre - Approbation d'un avenant n°1 - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Marc CHEVALLIER, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission santé et université du 07 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. MONTILLOT

N° 8 Santé - Maison de santé pluridisciplinaire Madeleine Brès - Convention d'aide à passer avec l'Association Maison Médicale Orléans Centre - Approbation d'un avenant n°1 - Attribution d'une subvention.

L'article L. 1511-8 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en son paragraphe I que « les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent attribuer des aides destinées à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones définies en application du 1° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique. A cette fin, des conventions sont passées entre les collectivités et groupements qui attribuent l'aide et les professionnels de santé intéressés ».

La maison de santé pluridisciplinaire (M.S.P.) Madeleine Brès, a ouvert ses portes le 3 janvier 2021. Le projet médical formalisé a été officiellement validé par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.).

Son originalité tient à la participation au sein de la M.S.P. d'une équipe de médecine générale et de pédiatrie. Cette composition permet une prise en charge globale des patients et de mener un travail de dépistage et de prévention dès la naissance. Ainsi l'ensemble de ces professionnels souhaite orienter son projet selon trois axes en particulier :

- la vulnérabilité : dépister et prendre en compte dans les prises en charge tous les facteurs de fragilité de la personne et de son entourage, avec un intérêt porté en particulier vers la petite enfance ;
- la croissance : optimiser le suivi systématique, dépister et prendre en charge les troubles du développement et du comportement alimentaire ;
- les maladies chroniques : améliorer la prise en charge des patients atteints de maladies cardio-vasculaires, diabète, maladies respiratoires, conduites addictives, rhumatismes chroniques.

Par délibération en date du 19 novembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé une convention actant le versement d'une aide à l'investissement d'un montant de 26 326 € pour l'achat d'équipements et d'installations prévus au cours des années 2020 et 2021 et une subvention de fonctionnement liée aux frais d'ouverture de la structure de 4 810 €. Lors du même Conseil Municipal, une subvention de fonctionnement complémentaire de 8 674 € a été votée.

Par délibération en date du 28 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé un premier avenant à la convention afin de prendre en compte les charges des cabinets vacants du 1^{er} semestre 2021 (1^{er} janvier au 30 juin 2021), par l'octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 17 024,73 €. L'aide en fonctionnement dédiée à la M.S.P. Madeleine Brès a ainsi été portée à 25 698,73 € (hors subvention de fonctionnement liée aux frais d'ouverture de la structure).

Par délibération en date du 10 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé un second avenant à la convention afin de prendre en compte les charges des cabinets vacants du second semestre 2021 (1^{er} juillet au 31 décembre 2021) par l'octroi d'une subvention de fonctionnement complémentaire de 26 866 €.

Par délibération, présentée au Conseil Municipal du 22 septembre 2022, une nouvelle convention d'aide a été approuvée. En effet, au cours des 6 premiers mois de l'année 2022, certains cabinets sont restés vacants. Ainsi, une subvention complémentaire de 40 884,68 € a été actée.

Les professionnels de la Maison de Santé Pluridisciplinaire Madeleine Brès ont fait savoir à la Ville, que des locaux étaient restés vacants au cours du second semestre 2022.

Or les praticiens installés au sein de la M.S.P. Madeleine Brès se répartissent l'ensemble des charges (électricité, eau, fournitures administratives, logiciels, taxe d'ordures ménagères, frais d'entretien des

locaux, maintenances ascenseur, porte, climatisation, alarme, etc.) ce qui alourdit les coûts supportés par chacun.

Afin de poursuivre l'accompagnement de l'équipe, il est proposé que la ville poursuive son soutien aux praticiens, dans cette seconde année de fonctionnement, en apportant une subvention complémentaire, au titre du second semestre 2022 de **33 522 €**.

Les professionnels de la M.S.P. s'engagent pour leur part à informer régulièrement la Ville des taux d'occupation. Ainsi, compte-tenu des éléments transmis en décembre 2022, seuls deux cabinets seraient encore vacants début 2023.

Cette mesure contribue, en participant aux charges des locaux vacants, au maintien de l'activité sur le territoire et favorise son développement.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé un avenant à la convention d'aide avec l'AMMOC portant sur l'octroi d'une subvention complémentaire au titre du second semestre 2022.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511-8,

Vu l'article L1434-4 du code de la santé publique,

Vu l'avis de la commission santé et université,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 de la convention d'aide à passer avec l'association Maison Médicale Orléans Centre;
- dans ce cadre, accorder une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 33 522€;
- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la mairie.

M. MONTILLOT – *C'est une convention que nous avons déjà votée l'an dernier et en 2021. Tant que la maison de santé ne sera pas occupée par l'intégralité des médecins que nous attendons depuis son ouverture il y a deux ans, nous prendrons en charge les frais sur les parties non occupées. En 2021, nous avons pris en charge l'équivalent de 84 000 € au niveau municipal, 73 000 € en 2022 avec ce que nous vous proposons aujourd'hui pour le deuxième trimestre 2022, c'est-à-dire 33 000 €. Pour votre information, puisque l'on est déjà sur la perspective 2023, avec l'occupation d'un plus grand nombre de cabinets tous les mois, on devrait être à 25 000 € au premier semestre et nous croisons les doigts pour 0 € au deuxième semestre. On devrait, selon les perspectives et discussions que l'on a avec la MSP Madeleine Brès, se retrouver d'ici cet été avec l'intégralité des cabinets médicaux et paramédicaux occupés, ce qui est une bonne nouvelle après deux années complexes.*

M. le Maire – *Très bonne nouvelle, effectivement.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-009 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Solidarité - Reprise en régie des activités des centres sociaux et des accueils de loisirs sans hébergement de proximité gérées par l'association Anim'Orléans (ex ASELQO) – Validation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU
Frédéric ROSE a donné pouvoir à Thibaut CLOSSET

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Michel MARTIN

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 21 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. MONTILLOT

N° 9 Solidarité - Reprise en régie des activités de l'association Anim'Orléans (ex ASELQO) « gestion des centres sociaux et des accueils de loisirs sans hébergement de proximité » - Validation.

L'association ASELQO (dénommée ANIM'ORLEANS en 2022) est née en 1992 de la fusion des centres d'animation et de loisirs et des centres sociaux gérés par le CCAS.

ANIM' ORLEANS exerce ses activités pour le compte de la Ville d'Orléans par la mise en œuvre de la politique et des actions d'animation urbaine qu'elle mène directement et/ou en partenariat avec les acteurs de terrain. Ceci s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs fixés par la Ville à ANIM' ORLEANS. Elle participe également à la mise en place d'une politique d'insertion dans les quartiers avec les acteurs concernés.

L'association intervient dans le domaine de l'action sociale et gère les activités des 12 centres sociaux d'animation (dont certains dotés d'accueils de loisirs sans hébergement de proximité) situés dans des locaux municipaux de la ville d'Orléans. Elle compte à date 88 salariés.

L'association ANIM' ORLEANS (ex ASELQO) est subventionnée par la Ville d'Orléans de façon substantielle depuis 26 ans, représentant un financement de l'association par la Ville à hauteur de 61%, auquel s'ajoute 24% de financement par la CAF, soit 85 % d'argent public.

La Ville d'Orléans confiait jusqu'à présent la gestion de ses centres sociaux à l'association ANIM' ORLEANS dans le cadre :

- d'une convention d'objectifs,
- d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux,
- et d'un marché public (n°V 19347R) de prestation de services conclu le 16 août 2019, prolongé jusqu'au 31 août 2023 par un avenant du 12 mai 2022, pour la gestion des accueils de loisirs sans hébergement de proximité.

En 2021, la Ville d'Orléans a diligenté un audit financier, organisationnel et prospectif pour aider l'association à mieux répondre aux besoins des habitants de chacun des quartiers, du centre-ville aux périphéries. Cet audit, réalisé par le cabinet IN EXTENSO, a révélé une structure en crise, un modèle à repenser, une gouvernance à réorganiser, et une gestion peu lisible. Aujourd'hui l'association est confrontée à des problématiques relationnelles internes et de gestion.

Dans ce contexte, la Ville d'Orléans souhaite reprendre l'activité des centres sociaux et des ALSH-en régie telle que prévue par les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants du CGCT, afin d'assurer un meilleur contrôle du service public, garantir la continuité du service, et développer les missions des centres sociaux au profit de tous les profils de population.

Le régime simple (ou régie « directe ») se distingue de la concession par trois critères principaux :

- Le service en régie n'a aucune personnalité juridique propre : c'est la collectivité dont il relève qui est titulaire des droits et obligations nés de son activité ;
- Le service en régie dépend directement de la collectivité : le maire est responsable du fonctionnement du service ;
- Le service en régie n'a pas d'autonomie au plan financier : les recettes et dépenses de ce service en régie peuvent être simplement individualisées, ou non, dans un budget annexe à

celui de la collectivité. Ce procédé de gestion permet donc à la collectivité de conserver la maîtrise des décisions.

La reprise en régie de l'activité :

- Permet l'exercice d'un contrôle renforcé sur le bon fonctionnement du service ;
- Érige la collectivité comme seul interlocuteur, en tant que gestionnaire du service et des équipements du service ;
- Permet une simplification pour les usagers du service ;
- Exonère la collectivité de la mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence ;
- Assure la continuité du service, indépendamment de l'existence d'un prestataire compétent.

Ainsi, il y a lieu de considérer que le mode de gestion en régie est adapté au contexte actuel du territoire communal et du service et qu'il y a lieu de le retenir comme le mode de gestion le plus adapté à la situation actuelle.

Le rapport sur le projet de reprise en régie de l'activité a été soumis pour avis au Comité social Territorial lors de sa séance du 20/01/2023, qui a rendu un avis favorable.

Date de la reprise :

La reprise d'activité en régie directe interviendra au **1er juillet 2023**.

Ce délai permettra d'informer et d'accompagner, en amont, les équipes des centres ainsi que l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, les usagers des centres sociaux, les bénévoles et de garantir au mieux la continuité de l'accueil pour les publics accueillis.

La régie directe laissera place à une **régie autonome** dotée d'un budget annexe et d'un comité d'exploitation à **compter du 1er janvier 2024**, sous réserve du vote en conseil municipal.

Cependant, dès le 1er juillet 2023 et pour répondre aux critères d'agrément des centres sociaux une représentation des usagers sera mise en place sur la base de l'organisation présente au sein de l'association ANIM' ORLEANS (ex ASELQO).

CONDITIONS DE LA REPRISE :

1 / Utilisation des biens nécessaires à l'exploitation du service :

Actuellement, les biens immobiliers nécessaires à l'exploitation du service font l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux municipaux à l'association ANIM' ORLEANS.

A ce titre, l'association ANIM' ORLEANS utilise les locaux et le matériel mis à disposition par la commune d'Orléans y compris pour son activité d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH).

En conséquence, dans le cadre du transfert des activités vers la Ville d'Orléans, lesdits locaux et matériels seront utilisés dans les mêmes conditions par les agents dans le cadre de leur mission.

2 / Reprise des contrats :

S'agissant de l'ensemble des contrats et conventions souscrits par l'association, et dont la continuité s'avérerait indispensable dans le cadre de l'exploitation du service, la règle est de prévoir la substitution éventuelle de la Ville à l'association, quitte à les dénoncer par la suite.

3 / Reprise du personnel :

L'article L.1224-3 du code du travail impose aux personnes publiques qui décident de reprendre l'activité d'un service public administratif géré par une personne privée, de proposer à l'ensemble des

salariés de cette entreprise un contrat de droit public reprenant les éléments substantiels de leur contrat de droit privé.

- L'obligation de reprise du personnel s'applique en cas de poursuite par une personne publique de l'activité d'une entité économique autonome : c'est ici le cas ;
- La personne publique doit proposer un contrat de droit public reprenant la nature du contrat de droit privé (CDD ou CDI) ainsi que les clauses substantielles (temps de travail, fonctions, rémunération, etc.) ;
- La personne publique ne peut proposer un contrat de droit public ne reprenant pas les clauses substantielles du contrat du salarié qu'en raison de leur incompatibilité avec les règles de droit public ;
- Le refus du salarié de bénéficier d'un contrat de droit public entraîne la rupture de plein droit de son contrat et celui-ci doit alors être licencié selon les règles du code du travail ou de la convention collective applicable.

La collectivité devra créer les postes correspondants et modifier le tableau des effectifs.

A ce titre, un tableau des emplois sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1410-3, L.1412-2 et suivants, L.2221-1 et suivants,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 20 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- acter la reprise des activités des Centres Sociaux et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement gérés par l'association ANIM' ORLEANS (ex ASELQO) en régie directe ;
- autoriser Monsieur le Maire à faire exécuter la présente délibération et intervenir en cette matière afin d'assurer le fonctionnement du service nouvellement créé ;
- autoriser la reprise du personnel et les conséquences découlant de la reprise en régie du service.

M. MONTILLOT – *Le dispositif est porté dans le cadre de plusieurs conventions : une convention d'objectifs, que nous avons votée au Conseil municipal à l'unanimité, pour fixer les missions confiées à Anim'Orléans ; une convention de mise à disposition des locaux municipaux, puisque 100 % des locaux, du matériel et du mobilier appartiennent à la Ville d'Orléans ; un marché public, puisqu'en ce qui concerne les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement de proximité), deux tiers sont déjà gérés en régie par la Ville d'Orléans et un tiers, lorsqu'il s'agit de proximité, par Anim'Orléans.*

La reprise en régie permettra de mieux contrôler le fonctionnement de ce service public, de simplifier pour les usagers, notamment en termes de facturation, puisque les usagers sont facturés en direct par la Ville d'Orléans pour la scolarité, les inscriptions au sport, la restauration scolaire et d'autres inscriptions pendant les vacances scolaires.

Il y aura deux tempos pour la reprise : une première en régie directe le 1^{er} juillet 2023 dans la mesure où nous ne pouvons pas avoir de budget autonome en cours d'année pour cette activité, et dès le 1^{er} janvier 2024, la création d'une régie autonome avec son budget annexe qui sera à voter en Conseil municipal et un comité d'exploitation qui nous permettra, si le Conseil municipal en est d'accord, d'avoir une représentation aux côtés des élus à la fois des usagers qui sont élus au mois de novembre chaque année dans les différents centres sociaux et de personnalités qualifiées et de représentants des associations socio-éducatives et d'animation populaire sur le territoire.

M. CHAPUIS – Merci pour cette présentation. On attendait ces éléments en Conseil municipal depuis quelque temps déjà.

Je suis assez triste de cette décision, non pas que je sois un opposant fêru au système des régies, bien au contraire, mais de voir comment on en arrive là aujourd'hui. Sans vouloir refaire tout l'historique, même si je voulais y faire allusion : création de l'ASELQO en septembre 1991, dont le premier président était Jean-Pierre DELPORT. C'est une association qui a fusionné un certain nombre d'acteurs et qui a mis en place l'action sociale, l'animation des quartiers, notamment à destination des jeunes, mais pas uniquement, très tôt dans son organisation, et qui a vécu plus de 30 ans une très belle vie. En 2021, on a connu une vraie crise, alertée notamment par les élus du CSE qui ont levé le voile sur – j'assume mes propos – des responsables voyous qui ont accaparé une partie des finances de cette association à des fins personnelles avec des primes exorbitantes et indécentes. Cela a été dénoncé par tout le monde et il y a des procédures en cours, donc je ne reviendrai pas dessus. Des protocoles d'accord ont été trouvés pour éviter des procédures trop longues. On a vécu cette crise en 2021 et je tiens à saluer le travail du CSE parce que pour avoir entendu un certain nombre de responsables de l'époque dans l'association critiquer le travail du CSE et essayer de jeter le discrédit sur le travail qui avait pu être mené, je suis très content de voir qu'ils ont pu lever le voile sur ce qui se faisait dans ce comité de direction.

Je l'avais dit à l'époque, j'aurais pu comprendre en 2021 que l'on s'interroge sur le mode d'organisation de cette association. On a demandé un audit. Je n'ai pas lu les mêmes conclusions de l'audit. Il y avait un vrai travail, une vraie interrogation sur l'avenir d'Anim'Orléans. On a changé le nom, on a réorganisé, le cabinet a rencontré les usagers, les bénévoles, les responsables d'établissement, les animateurs, et a fait un travail de fond. À la fin, il y avait une nouvelle feuille de route, un nouveau départ et beaucoup d'attentes des bénévoles et des salariés pour avoir un nouvel espace, un nouveau souffle dans cette association. Un peu contre toute attente, sous couvert de raisons un peu floues – quand c'est flou, il y a souvent un loup –, il faudrait aujourd'hui revenir en régie. Cette régie n'est partagée avec personne, elle est contre l'avis du CSE, avec une abstention des syndicats de la Ville, une absence d'avis des usagers, des bénévoles ou des associations. Ne mentionnez pas le conseil d'administration auquel on a participé, qui était un conseil d'administration où on ne demandait pas leur avis mais de prendre acte de cette décision.

Comme vous, j'ai rencontré un certain nombre d'usagers et de bénévoles qui sont désemparés avec cette marche forcée. Certes, la mise en concurrence arrivait en fin d'année, mais rien ne nous empêchait de prendre le temps, de rencontrer, ce qu'avait fait le cabinet In Extenso, pour se dire : la régie va arriver, comment on l'accompagne ? Vous accompagnez, et c'est la loi, l'ensemble des salariés dans ce changement. Je ne connais pas les raisons profondes de cette modification, je ne les trouve pas. Est-ce que l'ASELQO fonctionnait mal hier ? Est-ce que le travail des animateurs de terrain au quotidien n'allait pas dans le bon sens ? Est-ce que ce n'était pas les bonnes orientations stratégiques et politiques qui étaient portées par cet organisme ? Je ne crois pas.

En effet, il y avait des problèmes de gestion et peut-être des problèmes personnels, mais je ne suis pas sûr que lancer cette OPA hostile sur l'ASELQO soit forcément la bonne solution, d'autant plus que nous n'avons jamais eu ce débat sur les grandes orientations et les attentes en termes d'éducation populaire de cet outil. Que ce soit une régie ou une association, il y a une convention d'objectifs, mais déjà à cette époque, vous nous aviez dit que c'était une convention d'objectifs pour un an ou 18 mois et que l'on allait réinterroger nos grandes orientations dans ce domaine. Aujourd'hui, on a une délibération technique qui nous dit : « Avant, c'était géré par une association, demain ce sera géré par une régie ». Hormis ce choix technique, y a-t-il un vrai changement d'orientations et d'objectifs pour les missions qui seront portées par les mêmes ? C'est une reprise d'activité, donc on aura les mêmes animateurs et les mêmes responsables d'établissement. On aura des supports mutualisés.

Je m'interroge sur la méthode, sur le calendrier, sur les objectifs, et je voudrais avoir une pensée ce soir pour tous ceux qui font vivre l'ASELQO depuis 30 ans. On l'a vu dans les différents bilans, il y a la salariée et les responsables, mais aussi tous ces bénévoles qui portent des actions au quotidien dans les centres sociaux ASELQO, toutes les associations qui sont hébergées, partenaires, etc., qui se pose beaucoup de questions. Vous dites de manière très rapide que rien ne changera dans la vie quotidienne de ces partenaires et de ces acteurs, mais permettez-nous de poser un certain nombre de questions. J'en ai posé un certain nombre lors du conseil d'administration sur le devenir, le maintien des rémunérations, la question des retraites au-delà de 2023. J'ai entendu les réponses sur 2023, mais sur 2024, 2025 et 2026... Il y a un certain nombre de sujets sur lesquels je ne veux pas m'appesantir parce que mon propos est d'explicitier les raisons réelles de ce changement et l'impact que cela aura demain dans nos quartiers.

M. DEFOSSEZ – M. le Maire, chers collègues, quand on entend les propos de M. CHAPUIS, on a l'impression que le passage en régie est en quelque sorte une sanction pour la structure. Ce n'est pas du tout une sanction. On a eu un audit, il y a eu un constat. Est-ce qu'on peut en vouloir à la Ville

d'agir par rapport aux problématiques qui ont eu lieu ces dernières années ? La réponse est évidemment non. Il fallait que l'on agisse pour apporter un service de qualité aux usagers et redorer aussi l'image de l'animation sociale sur le territoire.

M. MONTILLOT, vous l'avez dit rapidement, Anim'Orléans est un gros budget : 2,5 M€ de subventions de fonctionnement, des milliers d'euros d'investissement, la mise à disposition de locaux.

Quelles conséquences de ce passage en régie ? Pour les salariés, il n'y a pas d'impact négatif, bien au contraire, pour les salariés actuels de la structure, que ce soit sur le plan financier, des salaires et des conditions de travail.

La Ville, grâce à ce passage en régie, va être directement pilote de l'animation sociale en lien avec les agents du futur service animation sociale. On va pouvoir profiter de ce maillage territorial des structures, on va profiter de la connaissance du terrain et de l'expérience de l'ensemble des salariés de la structure. Nous allons aussi pouvoir renforcer les synergies entre les différentes politiques publiques et décliner des projets communs. Je pense à la culture, au sport, à l'événementiel, à la jeunesse, aux aînés. Nous allons aussi pouvoir renforcer les interactions entre l'ensemble des associations avec les différents services de la Ville.

Pour les usagers et les bénévoles, il n'y aura qu'un seul interlocuteur pour les habitants : la Ville. Les bénévoles et les usagers d'anciennement Anim'Orléans vont pouvoir remonter des attentes et nous allons pouvoir mettre en place des actions en lien direct avec les besoins des habitants. Ainsi, nous allons contribuer à augmenter la qualité du service public de l'animation sociale sur notre territoire. Sur ce sujet, on a une ville qui agit, et c'était nécessaire, **M. CHAPUIS**, pour régler les problématiques.

J'en profite pour remercier l'ensemble des services de la Ville qui ont travaillé sur ce projet de régie et l'ensemble des acteurs de la structure pour le travail effectué ces derniers temps dans un contexte très particulier. Je reste convaincu que nous allons apporter, grâce à ce passage en régie, un bel avenir pour l'animation sociale avec l'ensemble des acteurs du territoire.

M. DUPLESSY – J'ai l'impression, avec le début de réponse de **M. DEFOSSEZ**, qu'il y a une incompréhension. Ce que Baptiste vient de dire et la lecture que nous avons est que vous nous présentez un choix de gestion sans l'adosser à un projet politique pour la structure. C'est bien cela que l'on ne comprend pas. Vos arguments n'y répondent pas. Vous commencez à nous expliquer que le service public sera meilleur, mais discutons ensemble, avant d'adopter un mode de gestion, des objectifs que l'on veut et du mode de gestion qui sera le plus adapté aux objectifs opérationnels que l'on veut donner à la structure, ce qui n'est pas la méthode aujourd'hui.

M. MONTILLOT – Je me permets d'apporter quelques éléments de réponse.

Sur l'historique, c'est bien, **M. CHAPUIS**, de rappeler la façon dont les choses se sont passées. Je rappelle que la législation a évolué et je vous l'ai d'ailleurs expliqué récemment. Lorsqu'une association est essentiellement subventionnée par une collectivité publique, un élu ne peut pas en être président. Ce qui s'est passé en 1991 et les années suivantes, parce qu'un autre élu l'a remplacé, c'est strictement illégal, cela s'appelle la gestion de fait. On y a mis un terme en 2002 avec l'élection d'une personnalité qui n'était pas un élu municipal au niveau de la présidence et au niveau du trésorier.

Deuxièmement, vous avez raison de rappeler le scandale qui a été levé par le CSE, mais pas seulement, puisque lors d'une réunion que nous avons eue avec **Amid KHOUTOUL**, on avait soulevé le lièvre en interpellant le directeur et ses différents adjoints sur la façon dont les choses se passaient en termes de primes. On avait déjà eu des informations qui nous alertaient. Je rappelle, pour que tout le monde le sache, que sur le plan pénal, c'est une affaire qui continue. J'ai d'ailleurs rendez-vous avec la police judiciaire sur ce sujet cette semaine pour apporter un certain nombre d'éléments supplémentaires.

Effectivement, il y a une raison avant de parler de projet. Malgré l'audit qui a été fait et qui a été bien perçu par tout le monde, aussi bien par les bénévoles que les agents et les usagers, un certain nombre de dérives ont perduré un peu avant l'été 2022, qui démontraient une souffrance de personnel parce qu'il y avait des règlements de comptes entre différents agents d'Anim'Orléans et c'était inacceptable, et qui donnaient une image déplorable de l'association à l'extérieur, à la fois pour les agents eux-mêmes et pour les usagers. Voir un certain nombre d'articles qui fleurissaient sur des problématiques internes d'Anim'Orléans n'attirait pas forcément l'usager. Avant de parler d'un programme, encore faut-il que l'on soit en capacité d'attirer en toute sérénité. Il n'y avait plus la sérénité, et à partir du moment où il n'y a plus la sérénité, on doit prendre les mesures qui s'imposent.

Deuxièmement, vous disiez qu'il fallait prendre son temps. Non, et vous l'avez dit vous-même, puisqu'il y a la fin du marché public. C'est une deadline pour nous parce que, sinon, il fallait que, dès

le mois de janvier 2023, on relance la procédure de marché public et de consultation sur la gestion des ALSH.

Je confirme ce qu'évoquait Quentin DEFOSSEZ sur la question de la jeunesse, à savoir que cela va permettre une meilleure synergie entre l'ensemble des directions de la DGA qui travaillent à la fois sur l'éducation, la culture, le sport, les affaires sociales, le handicap, etc., parce que c'est un sujet que nous voulons mettre en œuvre dans le cadre des centres sociaux, avec la direction de la jeunesse, prévention, réussite éducative, etc. et cette nouvelle direction qui va être une direction autonome au sein de la DGA, la direction de l'animation sociale éducative et de loisirs d'Orléans qui va trouver ses marques.

Avant de parler du contenu du projet pour lequel on a beaucoup de choses à vous raconter, y compris sur les fonctions apprenantes, l'objectif est que l'argent public de nos concitoyens d'Orléans, soit beaucoup plus orienté sur les actions d'animation sociale éducative de loisirs dans les quartiers d'Orléans plutôt que sur l'ensemble des fonctions supports qui représentaient encore cette année beaucoup trop de parts à l'intérieur même du budget. Sur 5 M€, la part des fonctions supports entre la gestion des ressources humaines, comptabilité, informatique, est non négligeable. À l'inverse, dans une masse globale de la Ville d'Orléans, quand on gère déjà 3 000 agents publics et que l'on en rajoute 80, ce n'est pas la même chose que lorsqu'il faut mettre en place des fonctions supports uniquement pour les 80 personnes. C'est ce que nous avons évoqué dans le cadre de l'assemblée générale.

Le bénévolat perdure et sera identifié par les élections qui auront lieu à la fin de cette année 2023 pour pouvoir rentrer dans le cadre du comité d'exploitation de la future régie autonome qui démarrera le 1^{er} janvier.

M. le Maire – Un ou deux mots pour souscrire et compléter ce que vous venez de dire et y souscrire totalement.

Vous avez constaté il y a quelque temps, M. CHAPUIS, des dérives pas seulement mais fondamentalement financières. L'objectif est d'y mettre un terme parce que ce n'est pas acceptable. À partir de là, deux grands choix se proposent. Vous avez le choix de remettre de l'ordre et de conserver l'organisation telle qu'elle est, la structure, la gouvernance, etc. Pourquoi pas ? Ce choix a déjà été fait il y a bien longtemps. Le deuxième choix est de dire qu'il faut, de manière organique et structurelle, le contrôle, notamment financier, pour éviter de nouvelles dérives à l'avenir. Nous faisons ce deuxième choix, et cela s'appelle la régie, avec le contrôle de l'administration parce que ce contrôle évitera ces dérives quel que soit le Conseil municipal dans l'avenir. On ne va pas y revenir tous les dix ans.

Florent MONTILLOT a expliqué les changements dans la réglementation faisant que les élus que nous sommes ne peuvent pas être directement à la tête de la structure. C'est un point qui a son importance. On fait ce choix et je pense que vous devriez l'approuver complètement. On fait un choix de l'administration du service public. Fondamentalement, vous êtes complètement à contre-pied ! Si l'on avait choisi une autre forme, et je ne sais d'ailleurs pas laquelle, je pourrais comprendre, mais on va créer les conditions et les garanties pour éviter des dérives ultérieures. On fait du service public avec l'administration de la Ville – tout le monde le dit pratiquement à chaque Conseil – reconnue pour sa rigueur et ses compétences. Cela va garantir la suite, j'en suis persuadé. Je pense que c'est essentiel pour que toutes ces dérives ne puissent plus se reproduire à l'avenir.

Le travail au quotidien d'Anim'Orléans, ex-ASELQO, est reconnu et apprécié. M. DEFOSSEZ et M. MONTILLOT nous ont dit qu'il n'y avait aucune raison d'avoir ou de véhiculer des inquiétudes en la matière, mais lesquelles pourraient être véhiculées ? Cela n'a pas de sens puisque ce sont les règles de l'administration, de la fonction publique, qui vont s'appliquer avec les garanties afférentes.

Voilà les précisions que je voulais apporter. Sinon, quelle est la proposition alternative ? On continue comme avant ? Vous allez me dire non, bien sûr, mais quelles garanties concrètes apporte-t-on ? La proposition est d'apporter concrètement les garanties que nous estimons urgentes et nécessaires dans la durée.

M. GRAND – Une suspension de séance, s'il vous plaît, M. le Maire.

M. le Maire – Bien sûr, elle est de droit. Cinq minutes, cela vous va ?

On suspend pour cinq minutes. Ce n'est pas une raison pour tous en profiter. Nous n'avons pas terminé, nous en sommes au point 9 et il y a encore une trentaine de délibérations.

(La séance, suspendue à 20h26, reprend à 20h35.)

M. le Maire – La séance est reprise.

M. CHAPUIS ?

M. CHAPUIS – C'est pour une explication de vote.

On avait plutôt l'intention de s'abstenir mais, malheureusement, on va voter contre cette délibération.

On n'était pas contre le système de régie. Je partage votre argumentation sur la question des régies et je saurai vous le rappeler quand on aura d'autres sujets pour lesquels se posera la question des régies. Sur cette méthode qui a été mise en place, cette absence de concertation des usagers et des bénévoles... C'était un peu l'ADN de cette association qui faisait que, comme vous l'avez dit, M. MONTILLOT, ce n'était plus un élu qui la présidait mais des gens qui se mobilisaient autour de cette association, même si un comité d'usagers va se mettre en place. On sait que l'impact sera bien moins fort. On retire cette confiance à cette structure, on n'a pas du tout associé les usagers, les bénévoles et les associations sur ce sujet. C'est une absence complète, et vos propos ne peuvent qu'aller dans notre sens, de projet et de vision sur ce qui va évoluer entre la précédente organisation et la nouvelle.

Malheureusement, on voulait s'abstenir mais on votera contre cette délibération.

M. MONTILLOT – *Je n'ai pas à commenter le commentaire. C'est assez surréaliste que, dans ce que cadre, vous soyez opposés à la municipalisation, c'est-à-dire au retour d'un service public en régie, qui plus est en régie autonome, qui va permettre d'avoir la représentation au sein du conseil d'exploitation des usagers, des associations, des personnalités qualifiées, etc. C'est donc regrettable.*

Pour le reste, c'est un peu facile de dire qu'il n'y a pas de projet. Il y a un projet qui est d'améliorer et de mieux performer les actions, le budget des contribuables orléanais et de la Caisse d'allocations familiales pour les animations directes.

J'en profite pour dire que cela a été un énorme travail de discussion – vous parliez d'absence de concertation – avec le CSE, puisque l'on a eu au minimum quatre réunions de travail avec le CSE, à chaque fois pendant 3 à 4 heures. C'est dire l'importance des relations que nous avons eues. Je rappelle également que le CST de la Ville d'Orléans a apporté son avis favorable, ce qui veut dire que, sur le plan du service public, l'administration et les élus y sont favorables.

Je voudrais en profiter pour remercier, pour le travail énorme qui a été accompli, par Sophie FERKATADJI en tant que directrice générale adjointe et par Say SIRISOUK sur la question des animations et des actions à mener pour l'été 2023, puisqu'il fait ce travail directement avec les 12 responsables d'établissements. C'est vous dire que ce n'est pas une affaire qui se traite de façon désinvolte mais, au contraire, avec une attention particulière pour répondre aux besoins de nos concitoyens sur cette animation sociale éducative et de loisirs.

M. le Maire – *Je me joins à ces remerciements.*

ADOPTE AVEC 43 VOIX POUR
ET 9 VOIX CONTRE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-10 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Jeunesse - Manifestation OP 45 - Challenge Of Dance Experience 45 - Approbation d'une convention d'attribution de subvention à l'association Originale Passion 45 pour l'année 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Michel MARTIN

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 21 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. DEFOSSEZ

N° 10 Jeunesse - Manifestation OP 45 - Challenge Of Dance Experience 45 - Approbation d'une convention d'attribution de subvention à l'association Originale Passion 45 pour l'année 2023.

L'association Originale Passion 45 (OP45), est présente depuis 16 ans sur le territoire Orléanais. Elle fait partie des plus grandes associations de danse Hip Hop en France. L'association donne des cours et stages auprès de 1 400 élèves chaque année.

En plus des enseignements proposés, OP45 fait vivre annuellement les arts urbains dans des lieux reconnus et aux travers de plusieurs événements qui font rayonner Orléans au plan national, dont le Challenge Of Dance Expérience 45.

Considérant que les actions et les activités menées par l'association Originale Passion 45 contribuent à l'intérêt public local, il est proposé, sous réserve des dispositions sanitaires, une convention financière et opérationnelle pour l'organisation de la manifestation suivante :

- Le Challenge Of Dance Expérience 45, les samedi 27 et dimanche 28 mai 2023, au Zénith d'Orléans, une subvention de 35 000€ TTC, étant ici précisé que le montant accordé en 2022 était de 30 000 € TTC.

The CODE est avant tout un concept innovant, regroupant un concours chorégraphique et un Battle. Créé en 2015, et porté par l'association OP 45, THE CODE est tout d'abord un concours chorégraphique de danse Hip Hop d'envergure Nationale. Ce championnat accueille plusieurs centaines de danseurs venant de toute la France. Ce concours impose pour chaque catégorie un CHALLENGE.

Objectifs:

- Référencer nationalement Orléans comme territoire favorisant la place de la culture Hip Hop,
- Inscire Orléans comme une ville culturellement moderne et ouverte sur les disciplines actuelles,
- Elever et favoriser les conditions d'évolution de cette culture,

Le coût de la mise à disposition du Zénith d'Orléans sera pris en charge par la Mairie.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le dossier de demande de subvention de l'association OP45, en date du 29 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec OP 45 pour l'année 2023 ;
- dans ce cadre, attribuer à l'association Original Passion 45 une subvention de 35 000€ TTC conformément à ladite convention pour l'année 2023, pour l'organisation de l'événement Le Challenge Of Dance Expérience 45 ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie :
30 000€ sur fonction 338, nature 65748, opération JA1H001 service gestionnaire JEU.
5 000€ sur fonction 338, nature 65748, service gestionnaire JEU

M. DEFOSSEZ – *Cet évènement va rassembler des centaines de danseurs de la France entière, avec la présence de personnalités reconnues dans le milieu, et il a pour ambition de devenir un évènement référence dans le milieu du hip-hop.*

M. le Maire – *Il est en train de le devenir.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-011 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Cité éducative - Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre triennale de la Cité éducative dans les quartiers de l'Argonne et de la Source de la ville d'Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Hamid KHOUTOUL, Florent MONTILLOT

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 21 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME BREANT

N° 11 Cité éducative - Approbation d'un avenant n°1 à la convention cadre triennale de la Cité éducative dans les quartiers de l'Argonne et de la Source de la ville d'Orléans.

Déployé au niveau national sur 80 territoires fin 2019, à la suite d'une première expérimentation locale, le programme des « Cités éducatives » tend à mobiliser les énergies autour du devenir de la jeunesse des quartiers prioritaires.

En effet, dans ces quartiers, l'Ecole est un levier essentiel de mobilisation afin de mettre en synergie la responsabilité des familles, l'engagement des collectivités locales, la richesse du tissu associatif, le dynamisme de sa jeunesse, l'investissement des professionnels qui y travaillent.

Pourtant les écarts de réussite entre les enfants des quartiers et établissements prioritaires et ceux du reste du pays demeurent, conduisant les pouvoirs publics à concentrer des moyens en convergence :

Depuis l'émergence des politiques éducatives locales, la question de l'articulation et de la complémentarité des actions éducatives est constante.

Dans le cadre d'une stratégie coordonnée par l'Etat et les collectivités, la Cité éducative vise à déployer davantage de moyens humains et financiers publics dans des grands quartiers à faible mixité, qui cumulent de nombreuses difficultés socioéducatives et risquent un décrochage global.

L'enjeu est d'agir dès la petite enfance en impliquant les parents, avant, pendant, après et autour du cadre scolaire.

Cette dynamique vient en appui des différents professionnels et acteurs dans le cadre d'une véritable communauté éducative partageant des valeurs communes, des pratiques coordonnées et des objectifs précis.

Les cités éducatives reposent sur le principe du co-financement et d'engagements conjoints de l'Etat et du territoire. Ainsi, les efforts budgétaires de l'Etat devront s'inscrire dans une dynamique partagée au niveau local, afin de permettre un effet levier

La Cité éducative de la Ville d'Orléans fait partie des 80 premières « Cités éducatives » labellisées par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et le ministre de la ville et du logement le 5 septembre 2019.

Son fonctionnement et son programme d'action répond à un référentiel national, encourageant un pilotage resserré et des actions renforcées dans trois directions :

- **conforter le rôle de l'école** (structurer les réseaux éducatifs, prise en charge précoce, développer l'innovation pédagogique, renforcer l'attractivité des établissements...);
- **promouvoir la continuité éducative** (implication des parents, prises en charge éducatives prolongées et coordonnées, prévention santé, décrochage scolaire, citoyenneté...)
- **ouvrir le champ des possibles** (insertion professionnelle et entreprises, mobilité, ouverture culturelle, numérique, « droit à la ville », lutte contre les discriminations...).

Il fait l'objet d'une convention cadre triennale de la Cité éducative des quartiers de l'Argonne et La Source de la ville d'Orléans voté en date du 28 avril 2020.

Le 29 janvier 2022, le comité interministériel des Villes a acté la prolongation jusqu'à fin décembre 2023 de l'engagement de l'État auprès des Cités éducatives labellisées en 2019, en cohérence avec le prolongement de la durée des contrats de ville.

Le présent avenant vient actualiser les dispositions de la convention cadre triennale de la Cité éducative des quartiers de l'Argonne et La Source de la ville d'Orléans en date du 28 avril 2020, en accord avec les décisions du comité interministériel des Villes.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention cadre triennale de la « cité éducative » pour le quartier de l'Argonne et de la Source.

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant n° 1.

Mme BRÉANT – *Je vous propose de présenter les délibérations 11 et 12 en même temps.*

La cité éducative est encadrée par une convention entre la Ville, l'État et l'Éducation nationale. Au vu de la situation pandémique au moment du démarrage de celle-ci avec une impossibilité d'action, il a été convenu de prolonger cette convention jusqu'en décembre 2023.

Au vu de la signature de cette convention, de nouvelles actions vont être engagées ou prolongées telles que la mise en œuvre de la Micro-Folie à Orléans. Ce musée numérique mobile va être déployé à La Source et l'Argonne avec une nouveauté en 2023, avec l'accord de l'État, sur deux autres quartiers : les Blossières et Saint-Marceau. Le but est de projeter et mettre à disposition numériquement plus de 15 000 œuvres exposées dans de grands musées. La Ville d'Orléans est adhérente au réseau des Micro-Folie. L'organisation logistique dans les quartiers prioritaires est donc proposée à Culture du Cœur pour mener à bien ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-012 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Cité éducative - Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Microfolie d'Orléans - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Hamid KHOUTOUL, Florent MONTILLOT

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Commission solidarités, familles et politique de la ville du 21 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME BREANT

N° 12 Cité éducative - Renouvellement de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Microfolie d'Orléans - Approbation.

Dans le cadre de la politique de la ville et du label Cité Educative en faveur des quartiers prioritaires de l'Argonne et La Source, la Mairie soutient les associations qui conduisent des projets répondant aux objectifs définis dans la convention triennale signée avec l'A.N.C.T. et l'Education Nationale :

- conforter le rôle de l'école ;
- promouvoir la continuité éducative ;
- ouvrir le champ des possibles.

Dans ces quartiers, la Cité Educative d'Orléans s'est donnée pour mission de bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'école, qui doit permettre l'accompagnement personnalisé des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie, à travers un programme d'actions éducatives, sportives et culturelles.

Le dispositif Micro-folie porté par le Ministère de la Culture et de la Communication et coordonné par La Grande Halle de la Villette répond à cet objectif, en proposant la découverte, par la visite numérique guidée, d'une collection riche de plus de 15 000 œuvres issues des grands musées nationaux partenaires du dispositif, et désormais de plusieurs musées internationaux.

Le principe d'une alternance entre les quartiers de l'Argonne et de la Source est retenu. Il sera élargi en 2023 en accord avec la Préfecture aux quartiers des Blossières et de Saint Marceau.

Partenaire de la direction de la Jeunesse, Réussite, Prévention et Politique de la ville d'Orléans, l'association Cultures du cœur du Loiret défend les valeurs républicaines de solidarité, de citoyenneté et de vivre-ensemble et de lutte contre toute forme d'exclusion sociale et géographique. Elle place la médiation culturelle envers le champ du social et du médico-social au cœur de son projet associatif.

En 2022, Cultures du Cœur du Loiret a proposé à la Ville d'Orléans de mettre en œuvre le dispositif Micro Folie. Ainsi, au cours du second semestre 2022, plus de 1000 personnes, en majorité élèves des établissements scolaires de La Source et de l'Argonne ont bénéficié du dispositif, inauguré le 8 décembre 2022.

La Ville d'Orléans est adhérente au Réseau Des Micro folie. A ce titre, elle doit verser une adhésion annuelle de 1 000€ pour avoir accès et pouvoir exploiter le catalogue du musée numérique. Ce financement est prévu au budget de la « Cité Educative ».

Dans le cadre des co-financements de la « Cité Educative », la Préfecture du Loiret financera directement l'association Culture du Cœur à hauteur de 30 000 €.

L'itinérance mensuelle de la Micro-folie entre les différents quartiers prioritaires nécessite une organisation prévisionnelle et logistique importante. C'est pourquoi, il est proposé que l'association Cultures du cœur du Loiret organise elle-même le montage et démontage ainsi que le transport de la micro-folie entre les différents lieux d'accueil, moyennant une indemnité.

En conséquence, il est proposé de passer une convention opérationnelle et financière avec l'association Culture du Cœur du Loiret comprenant :

- o la mise à disposition du matériel numérique et des mallettes pédagogiques,
- o un financement à hauteur de 10 000€ au titre de la participation au budget des prestations d'artistes sollicités pour accompagner la mise en œuvre de la programmation en lien aux artistes locaux et aux structures culturelles orléanaises.

- déléguer à Cultures du cœur l'organisation logistique de la micro folie (transport du matériel et recherche de partenaires sur les 4 quartiers désignés ci-dessus) moyennant une contrepartie de 2 343 € définie sur la base d'un devis établi en fonction du calendrier annuel

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction du 13 février 2019 du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, du ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la Ville et du Logement portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives »,

Vu la note de service n°2019-87 du 28 mai 2019 du ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse,

Vu le vade-mecum des Cités Educatives d'avril 2019,

Vu la délibération du conseil municipal d'Orléans du 17/06/2019, qui engage la commune dans le programme des Cités Educatives,

Vu la lettre de labellisation de la Cité Educative d'Orléans du 5 septembre 2019 du ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse et du ministre de la Ville et du Logement,

Vu la fiche de synthèse et le plan prévisionnel d'actions triennal déposés par le Préfet du département du Loiret,

Vu le(s) contrat(s) de ville d'Orléans Métropole,

Vu l'avis du préfet de département, du préfet de région et du recteur de l'académie du Loiret,

Vu l'avis de la coordination nationale des cités éducatives en date du 20 février 2020,

Vu Courrier Cité Educative Micro-folie du 25 aout 2021,

Vu la Convention de prestation du 3 février 2022,

Vu l'avis de la commission solidarités, familles et politique de la ville,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver une convention opérationnelle et financière à passer avec l'association Culture du Cœur du Loiret,
- à ce titre attribuer la somme présentée ci-dessus pour un montant total de 12 343€ à Culture du Cœur;
- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 4214, service gestionnaire PRE, compte 611, opération 0000830.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-013 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Régine BREANT, Vincent CALVO, Florence CARRE, Jihan CHELLY, Laurence CORNAIRE, Jean-Philippe GRAND, Isabelle RASTOUL

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	4
Nombre d'élus en exercice	51
Nombre de votants	48
Quorum.....	26

Séances
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME LABADIE

N° 13 Soutien aux associations et organismes divers - Attribution de subventions - Approbation.

Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 155 680 € pour l'exercice 2023.

A - ASSOCIATIONS

- M. DEFOSSEZ

Jeunesse

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
OS'MOSES	Mise en place de la cinquième édition de l'Orléans Vintage Festival qui se déroulera les 2 et 3 juin 2023		2 000 €
TOTAL			2 000 €

(Avis de la Commission solidarités, familles et politique de la ville)
Imputation : fonction 30, article 65 748, service gestionnaire JEU.

- M. KHOUTOUL

Politique de la ville

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
1 TERRE ACTIONS	CyclO' citoyenneté et mobilité sociale et cyclo quartiers	4 000 €	3 000 €
AHU	Appartement pédagogique	4 500 €	4 500 €
CERCLE LAÏQUE DES TOURELLES D'ORLEANS HOCKEY (CLTO)	Matinée éducative	500 €	500 €
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)	Action jeunesse	1 000 €	1 000 €
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)	action famille	4 000 €	4 000 €
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)	action été	1 000 €	2 500 €
ASSOCIATION DES JEUNES DU LAOS ET LEURS AMIS (AJLA)	Récré famille	4 000 €	4 000 €

ATELIERS AMASCO	Ateliers de vacances	5 000 €	5 000 €
LIEN SOCIAL ET MEDIATION	Prévention et résolution des conflits par la médiation	5 000 €	5 000 €
ATLAS ETRE ET SAVOIRS	2000 Heures pour mieux vivre et travailler en France	4 000 €	4 000
COMITE DEPARTEMENTAL ACCES AUX DROITS	Permanence d'accès aux droits	7 000 €	8 000 €
ACTION	Digilab, service d'inclusion numérique	25 000 €	20 000 €
DEFI	quartier en scène vers un autre monde	1 000 €	1 000 €
PASS EMPLOI SERVICES	"parcours d'inclusion sociale et économique"	12 000 €	12 000 €
Centre d'Informations sur les droits des femmes et des familles	Pôle d'accès aux droits dans les quartiers prioritaires d'Orléans	4 000 €	4 000 €
COMPAGNONS BATISSEURS	Dispositif d'auto réhabilitation accompagnée (ARA) pour les locataires des bailleurs sociaux	6 600 €	6 600 €
INTERGENERATIO N45	Les anciens soutiennent les jeunes	2 000 €	2 000 €
INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT	Insertion professionnelle et intégration durable	9 252 €	10 000 €
LES ENTRETIENS DE L'EXCELLENCE	Les entretiens de l'excellence sur Orléans	0	600 €
NOMAD'ISERANE	Théâtre à la ferme	0	3 800 €
LIBRE DE MOTS	Apprendre la langue autrement	2 000 €	2 000 €
PROFESSION SPORTS LOISIRS	Form'active	0	1 060 €
CERCLE MICHELET	Halter génération mix	5 00 €	1 000 €
	TOTAL	102 352 €-	105 560 €

(Avis de la Commission familles et politique de la ville)
Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire POL.

- Mme LABADIE Proximité

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
UNION DES AMICALES REGIONALISTES DU LOIRET (U.A.R.L.)	Aide au fonctionnement de l'association composée de 12 amicales dont l'objectif est de promouvoir les arts et traditions populaires et soutien aux différentes activités annuelles : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de diverses manifestations culturelles et ethnographiques. - Recherche de coutumes et traditions ancestrales (contes, récits, chants traditionnels...). - Organisation d'activités « Arts et Traditions » (2 stages annuels programmés). - Mise en place et suivi de groupes d'arts et traditions. Animation d'ateliers « Vieux métiers ».	9 120 €	9 120 €

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES ANCIENS MAIRES ET ADJOINTS DU LOIRET	Leur objectif est de renforcer les liens d'amitiés et de convivialité entre anciens Maires et Adjointes en organisant des conférences, des sorties culturelles, des visites ; de développer la citoyenneté lors d'interventions en milieu scolaire et d'attribuer les « Mariannes du civisme » aux communes du Loiret ayant la plus forte participation aux élections.	200 €	100 €
TOTAL		9 320 €	9 220 €

(Avis de la Commission proximité)

Imputation : fonction 024, nature 65748, opération 00008007, service gestionnaire VAS

- M. CHANCERELLE Art et économie créative et relations internationales

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
ORCHESTRE SYMPHONIQUE D'ORLEANS	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un concert de musique américaine dans le cadre du 50 ^{ème} anniversaire du jumelage avec Wichita		1 000 €
ASSOCIATION ORLEANS-MÜNSTER	Attribution d'une subvention pour l'organisation d'un séjour linguistique pour une trentaine de collégiens et lycéens d'Orléans et de Münster dans le cadre du jumelage entre les deux villes du 11 au 21 février 2023		1 700 €
ATELIER JACQUES ROBAK	Attribution d'une subvention pour la participation de l'atelier à l'organisation des festivités pour le 30 ^{ème} anniversaire du partenariat Orléans- Parakou		2 000 €
MUSIQUES ACTUELLES			
SLAPTRACK (ORPHEUM BLACK)	Aide à la création d'un disque, 2 ^{ème} album « Outer Space » de l'artiste Orpheum Black		1 500 €
MUSIQUE ET EQUILIBRE (ANGÉLINE)	Aide à la création d'un disque, 2 ^{ème} album « Trèfle » de l'artiste Angeline		1 500 €
OUVEM'AZULIS	Aide à l'organisation de 2 soirées de concerts gratuits en lien avec Emmaeus		3 000 €
SOUS TOTAL			6 000 €
ARTS VISUELS			
CINEMA LES CARMES	Action territoriale : soutien du Festival Récidive		12 000 €
CINE MONDI	Action territoriale : soutien du Festival d'un Bord à l'Autre (14 ^{ème} édition) qui se déroulera du 29 septembre au 1 ^{er} octobre 20223	450 €	450 €
CITIZENS CARMES	Action territoriale : soutien au projet de Cinéma dans les Quartiers d'Orléans en lien avec Anim'Orléans		450 €
LES AMIS DE ROGER TOULOUSE	Action territoriale : soutien aux projets de valorisation de l'artiste orléanais Roger Toulouse	800 €	800 €
SOUS TOTAL		1 250 €	13 700 €
TOTAL		1 250 €	24 400 €

(Avis de la Commission culture, événementiel et promotion du territoire)

Imputation : 2 700 € : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire R.E.I et 2 000 € fonction 048, nature 65748, opération 0000933, service gestionnaire R.E.I

Imputation : fonction 311, nature 65748, opération 0001013, service gestionnaire AEC.

- M. RENAULT**Sports**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES			
CCFD TERRE SOLIDAIRE	Bouge ta planète	2 000 €	2 000 €
LES FOULEES DES ASSOCIATIONS	Les Foulées d'Orléans	2 000 €	2 000 €
TOTAL		4 000 €	4 000 €

(Avis de la Commission éducation et sports)

Imputation : fonction 30, article 65 748, opération SB2H008 service gestionnaire SPO

- M. DABOUT**Social**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
CIDFF	Favoriser l'autonomie des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes.	7 000 € Sub excep 1130 €	7 000 €
TOTAL		8 130 €	7 000 €

(Avis de la Commission familles et politique de la ville)

Imputation : fonction 420, article 65748, service gestionnaire CAS.

- M. MONTILLOT**Santé**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
AIDES	Actions de prévention et de réduction des risques avec offre de dépistage rapide	1 500 €	1 500 €
TOTAL		1 500 €	1 500 €

(Avis de la Commission santé et université)

Imputation : fonction 412, nature 657 48, service gestionnaire SAN

- Mme PICARD**Evènementiel**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2022	2023
OS'MOSES	Organisation de la manifestation ROADS		2 000 €
TOTAL			2 000 €

(Avis de la Commission culture, évènementiel et promotion du territoire)

Imputation : fonction 023, nature 65 748, opération XA2P004, service gestionnaire EVE.

B - TOTAL :

- Subventions aux associations : 155 680 €

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 155 680 € pour l'exercice 2023,

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

M. le Maire – Ce sont des sommes très importantes.

M. DUPLESSY – On va voter ces subventions mais je souhaitais évoquer un sujet. On est dans une crise sociale avec des grosses difficultés face à l'inflation, on le voit d'ailleurs dans nos rues avec une multiplication de la pauvreté. Nos associations, locales comme nationale, tirent la sonnette d'alarme par rapport au nombre de bénéficiaires, l'affluence qu'il y a dans leurs services et le fait qu'elles commencent à être dépassées.

Je voulais savoir si vous étiez en lien avec ces différentes associations, qu'elles soient institutionnelles ou informelles, qui donnent de la nourriture, des repas chauds aux personnes en grande difficulté, et si elles ne vous avaient pas contactés pour avoir un soutien, comme on avait pu le développer pendant le Covid. On avait pu faire de belles choses. Je pense aussi au fonds pour les étudiants. La précarité étudiante est malheureusement encore là. On a eu un gros débat national sur la question du repas à 1 € pour tous les étudiants. La question de la précarité est loin d'être résolue dans ce pays, on est dans une crise inflationniste qui va toucher son sommet au mois de mars, si ce n'est les mois suivants, donc je voulais savoir ce que vous prévoyez pour juguler un peu l'explosion de la précarité dans le contexte actuel.

Mme KOUNOWSKI – Je voudrais revenir, page 5, sur la subvention donnée à OS'MOSES pour la manifestation ROADS. Toutes les subventions sont données dans un tableau. Je veux revenir là-dessus, en ne remettant pas du tout en cause les financements, pour vous interpeller sur un point qui nous chagrine particulièrement. OS'MOSES est une association d'étudiants qui va faire une manifestation le 17 juin place du Martroi qui permet de mettre en avant les arts urbains. C'est dans le cadre d'un master de l'IAE (Institut d'administration des entreprises) d'Orléans. On va mettre en avant l'art urbain, notamment le street art. C'est là-dessus, M. le Maire, que je voudrais vous interpeller par rapport à votre conception du street art à Orléans.

Le street art est mis en avant dans beaucoup de villes, des artistes reconnus interviennent sur les murs et le mobilier urbain. Visiblement, à Orléans, le street art n'est pas tout à fait vu de cette façon. On est dans une ville où il y a deux poids, deux mesures. Certaines personnes peuvent faire du street art, et d'ailleurs, vous vous êtes positionné en défendant des artistes de street art comme M. Chat, vous êtes passé à la télévision quand M. Chat était intervenu dans le métro et que la RATP voulait effacer ses œuvres parce qu'il l'avait fait dans l'espace public. Comment se fait-il qu'à Orléans, vous avez effacé des œuvres de street art rue Lavedan qui étaient sur du mobilier urbain ? On sait très bien que beaucoup de « street arteurs » interviennent sur du mobilier urbain. Je voudrais citer un grand artiste de street art, C215, qui intervient sur le mobilier urbain à Paris, notamment les coffrets EDF...

M. le Maire – Mme KOUNOWSKI, cela n'a rien à voir avec la délibération dont il est question. S'il vous plaît, je vous laisse parler mais respectez un peu l'ordre du jour.

Mme KOUNOWSKI – Je voudrais avoir votre réponse sur le double discours qu'il y a sur le street art. On aide des associations à faire ce type de manifestations, très bien, on laisse des œuvres de street art et on efface certaines œuvres. Sur quel critère ? C'est une question.

Mme PICARD – C'est une très bonne question et je vous remercie parce que cela met en avant le travail de ces étudiants qui font de l'événementiel dans notre ville. C'est un petit tremplin, si je puis dire.

Dans le cadre de l'association OS'MOSES avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années, c'est du street art qui est mis en place au travers de la ville. Dans ce cadre, les étudiants sont « briefés » par les services de la Ville au niveau de l'événementiel avec qui ils préparent cet événement. Ils demandent en permanence aux propriétaires avant d'aller faire du street art sur un mur. Même lorsqu'il s'agit de décorer une plaque d'égoût, ils demandent et ils nous informent sur les produits qu'ils utilisent. Ils sont très rigoureux et, en fonction de ce que les partenaires privés leur répondent, ils vont faire du street art ou non.

Mme KOUNOWSKI – Je suis désolée, mais il y a beaucoup...

Mme PICARD – Je tenais à répondre à votre collègue Emmanuel DUPLESSY sur les questions de précarité étudiante. Je vous informe que nous continuons à suivre avec une grande vigilance tout ce qui se passe au niveau de l'épicerie sociale et solidaire ESOPE pour laquelle nous avons investi plus de 120 000 € et pour laquelle nous donnons gratuitement les locaux. Nous restons des partenaires

très attentifs à tous les besoins de cette épicerie. Je rappelle d'ailleurs que vous êtes libres de faire des dons sur votre volonté personnelle.

Mme TRIPET – Je viens en appui de la remarque d'Emmanuel DUPLESSY. Vous le savez, M. le Maire, et Mme BRÉANT pourra en témoigner, lors d'un CA du CCAS, j'avais alerté sur la grande précarité qui allait arriver, puisqu'on était à peine au début et je pense que bien des choses vont évoluer. Je sais que le CCAS, en fin d'année, verse toujours des reliquats ou d'autres sommes, mais je pense que cela ne pourra pas attendre la fin de l'année. On est dans une situation particulière. Je pense qu'il faudrait revoir les choses dès maintenant avec les grandes associations. On a cité le Secours Populaire, mais il y a aussi les Restos du Cœur ou d'autres qui sont subventionnées. Je pense qu'il faut faire le point maintenant. Comme Emmanuel, je passe souvent en ville à pied et je vois les fils s'agrandir, notamment sur les bords de Loire, sur le marché. Il y a de plus en plus d'hommes, de femmes, d'enfants et de personnes âgées. Il faut vraiment que l'on regarde cela au plus près. C'est quelque chose que j'avais demandé bien en amont et ce n'est pas seulement faire une intervention pour faire une intervention, c'est une véritable alarme.

M. DABOUT – Je souscris bien évidemment à l'alarme que vous sonnez aujourd'hui et dont on s'empare. Vous l'avez vu en conseil d'administration quand, à l'époque de Mme BRÉANT, les aides facultatives ont été revues à la hausse pour que l'on arrive à toucher notre public avec les dispositifs qui sont mis en place par la mairie et par le CCAS. On est toujours très attentif, on discute avec les associations, on est ouvert à la discussion si des demandes nous arrivent. Aujourd'hui, on n'a pas eu de nouvelles demandes d'augmentation de subventions. On transforme aussi l'action sociale à l'intérieur du CCAS. Pour les personnes âgées, et cela me permet de le dire, un travail de plus en plus important est fait pour prévenir la précarisation des seniors. Pour ceux qui sont en fin de droits RSA, par exemple, comment organise-t-on le passage du RSA à la retraite avec une petite retraite pour ouvrir tous les droits ? Le CCAS joue son rôle et amplifie son action pour que personne ne reste sur le carreau.

Mme PICARD l'a rappelé, ESOPE œuvre au quotidien pour les étudiants. On a aussi, et on le verra lors d'un prochain conseil d'administration du CCAS, revu nos barèmes pour l'épicerie sociale et solidaire qui se trouve à Madeleine pour qu'en raison de l'inflation, avec les paniers à tarif réduit qui sont proposés, les bénéficiaires de l'épicerie sociale puissent se nourrir convenablement et n'aillent pas faire leurs courses ailleurs. Tous les outils du CCAS se renforcent et se transforment avec les nouvelles difficultés qui nous arrivent. On peut parler aussi de la restructuration du service social au sein même du CCAS avec un axe particulier sur la grande précarité et sur la précarité des jeunes. Évidemment, on est à l'écoute de toutes les associations.

Mme TRIPET – Je ne remets pas du tout en cause ce qui est fait par le CCAS, je le salue à chaque fois, mais quand vous n'avez plus rien dans le frigo, vous pouvez toujours prendre rendez-vous au CCAS, le dossier peut être traité en trois ou quatre jours. Trois ou quatre jours sans rien dans le frigo, ce n'est pas possible. Ces associations distribuent des repas, des aides alimentaires, etc., et c'est sur ce point en particulier que l'alerte est sonnée. Je sais le reste et je le salue à chaque fois, donc ce n'est pas le problème.

M. MARTIN – Je voulais rappeler les augmentations qui ont été consenties par la Ville d'Orléans sur le budget du CCAS. Par rapport au budget de 2021, c'est plus 400 000 € en rythme annuel. Par rapport au budget 2022, c'est 200 000 €, soit pratiquement 9 M€ en contribution libre du CCAS. Je n'entends pas dire que ce budget est consommé dès le mois de février ou dès le mois de mars, ce n'est pas exact. Il faut quand même que les chiffres soient indiqués ce soir. Les efforts sont consentis par la Ville d'Orléans de façon importante.

Mme BRÉANT – Mme TRIPET, lorsque les gens arrivent et qu'ils n'ont plus rien dans le frigo, comme vous le dites, on donne aussi des aides d'urgence, c'est-à-dire tout de suite. Ils n'attendent pas trois ou quatre jours.

M. le Maire – Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce sujet grave et nous avons expliqué, et on l'a vu notamment lors du budget, les efforts que la Ville d'Orléans consent pour aider le mieux possible à faire face à ces difficultés. Nous en sommes parfaitement conscients et nous sommes d'accord avec vous. D'un autre côté, on ne peut pas systématiquement renvoyer la balle à la Ville d'Orléans ; nous ne sommes pas les seuls acteurs à agir en la matière. C'est un point particulièrement important. Nous y prenons toute notre part. Les budgets ne sont pas extensibles à souhait et en permanence. Nous l'avons dit lors des débats budgétaires, nous aussi, en tant que Ville, et c'est d'ailleurs la même chose pour la Métropole, nous sommes confrontés à ces difficultés, avec cette inflation, ce renchérissement des prix et des recettes qui, par ailleurs, n'évoluent pas de la même manière. Je ne refais pas le débat mais l'on peut dire que la Ville d'Orléans prend toute sa part dans ces aides. La preuve en est que, dans les 150 000 € qui sont proposés à votre vote par Mme LABADIE, un certain nombre de subventions vont directement vers cette question sociale. Je ne

vais pas vous les lister mais je vois Pass' Emploi Service, Lien Social et Médiation, le Comité départemental d'accès aux droits – c'est particulièrement important –, l'Association des jeunes du Laos et leurs amis, 1 Terre Actions. Ce sont des séries de subventions qui sont proposées pour aider autant que faire se peut.

Évidemment que l'on peut dire que ce n'est jamais suffisant, et on pourrait être d'accord, mais comment finance-t-on ? Ce n'est jamais suffisant. Vous l'avez d'ailleurs dit, M. DUPLESSY, les actions que l'on a menées, qui ont été très importantes lors de la période de Covid... On a aidé et on continue d'aider nos étudiants à l'université et ailleurs. Ce sont systématiquement les communes qui sont appelées, mais elles en prennent de partout en ce moment. C'est vrai pour nous, Ville d'Orléans, mais c'est vrai aussi pour les 36 000 communes de France. Si l'on fait appel à nous, c'est sans doute parce que – je parle globalement pour les communes – nous sommes en proximité des difficultés quotidiennes et nous sommes efficaces. D'accord, mais il faut que chacun assume ses responsabilités. En tout cas, nous y prenons toute notre part.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
REGINE BREANT, LAURENCE CORNAIRE,
ISABELLE RASTOUL, FLORENCE CARRE

Séances
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME LABADIE

N° 14

Questions des Orléanais.

Mme LABADIE – La première question concerne l’Astrolabe.

« Chers élus, dans le magazine de la commune de février 2023, nous pouvons voir dans la rubrique culture "ode à la joie" qu'un nouvel Astrolabe allait ouvrir ses portes en 2026 dans le quartier Interives. Ma question est la suivante : l'actuel Astrolabe situé à la patinoire boulevard Jean Jaurès sera-t-il toujours là ? Sera-t-il toujours ouvert ? Y aura-t-il toujours des animations ou va-t-il disparaître au profit de celui qui est dans le quartier Interives ? S'il ferme, que va-t-il y avoir à la place ? Merci beaucoup pour votre écoute ».

M. le Maire – J’aurais tendance à dire que l’Astrolabe étant unique, il convient qu’il le reste.

Je laisse la parole à M. CHANCERELLE et Mme BARRUEL.

M. CHANCERELLE – Au cours de ce mandat, deux grands projets bâtimentaires symbolisent la forte ambition culturelle de notre majorité municipale. Ainsi, parallèlement à la rénovation du conservatoire en centre-ville, notre majorité travaille à la réalisation de la nouvelle scène de musiques actuelles, dite SMAC, sur la zone d’aménagement concertée Interives, à la frontière entre Orléans et Fleury-les-Aubrais. Ce projet répond à la nécessité de faire évoluer notre actuelle SMAC, l’Astrolabe, dont les missions, l’accueil du public et le rayonnement se trouvent aujourd’hui contraints par son emplacement actuel sur le site du Baron, au-dessus de la patinoire et de la Maison des Provinces. En effet, l’Astrolabe actuel souffre d’une vétusté, d’un manque d’espace et d’une inadaptation à l’accueil de certains publics, à commencer par les personnes à mobilité réduite, ce qui empêche toute projection ambitieuse pour l’avenir de cette SMAC. À ce stade, nous travaillons avec la société IDA Concept, programmiste retenu pour nous accompagner sur les spécifications fonctionnelles, les attendus et les futurs usages de ce nouveau lieu que le maire d’Orléans a souhaité voir durant ce mandat.

L’objectif pour nous est multiple : créer une scène de musiques actuelles en pointe sur l’accueil du public, le croisement des pratiques musicales et culturelles, la capacité de la SMAC à accompagner au mieux les musiciens locaux émergents, notamment au travers des résidences d’artistes, ainsi que la diffusion d’artistes en devenir ou reconnus au plan international et national.

Véritable poumon culturel de la ZAC Interives, l’Astrolabe 2 permettra à Orléans, capitale régionale, d’affirmer son ambition culturelle et son soutien au champ des musiques actuelles. Le projet a bien pour vocation de remplacer, d’ici trois à quatre ans, la salle du Baron dont la destination à venir n’est pas encore arrêtée et fait actuellement l’objet d’une réflexion municipale.

Mme BARRUEL – Quelques mots sur les aspects d’aménagement urbain. Le projet Grand Interives est un projet de reconquête urbaine qui se situe à l’entrée nord de la métropole. Il porte une réflexion sur un périmètre d’ampleur qui représente environ 110 hectares. L’ambition générale de ce projet est une requalification de ce quartier qui est situé entre Orléans et Fleury-les-Aubrais.

En ce qui concerne la partie plutôt orléanaise, le secteur Libération, il y a un projet d’accompagner la construction de commerces, d’un établissement d’enseignement supérieur, de logements étudiants, de logements seniors familiaux et d’une offre culturelle de qualité, d’où l’implantation de l’Astrolabe. Fin 2022, la Ville d’Orléans et la CCI se sont entendues sur un prix de vente d’un terrain, et le déplacement de la scène de musiques actuelles à cet emplacement permettrait une augmentation culturelle plus ambitieuse grâce à un équipement plus adapté avec des moyens qui permettront aux artistes de s’épanouir et de s’attribuer ces espaces. Le groupement IDA Concept s’est vu notifier la mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage. La date de fin des travaux est prévue en janvier 2027.

En ce qui concerne le boulevard Jean Jaurès, nous sommes attelés à un projet de transformation des mails qui intègre l’ensemble des voiries structurantes en recomposant la forme historique de ces derniers. Les usages et les espaces piétons, la sécurisation des traversées et les essences végétales s’adapteront au mieux aux attentes et besoins des habitants. En réduisant ainsi la fracture entre le

centre ancien et les faubourgs, nous recousons la ville, et la municipalité met en place une véritable transition écologique tout en permettant une meilleure mobilité des Orléanais. Il sera ainsi plus facile pour ces derniers de se déplacer d'un côté ou de l'autre des mails.

Le FRAC (Fonds régional d'art contemporain) qui est placé boulevard Jean Jaurès, en face de l'Astrolabe, profitera pleinement de cette transformation urbaine. En effet, à proximité du boulevard difficile à traverser, ce musée pourra voir sa fréquentation augmenter puisqu'il sera beaucoup plus facilement accessible. Le centre historique d'Orléans et toute son offre culturelle seront également gagnants de ces nouveaux aménagements.

Le projet Interives et la transformation des mails répondent tous deux à la même problématique de mobilité et de proximité avec une offre culturelle de qualité.

M. le Maire – Pour répondre à la question simplement et précisément, un Astrolabe 2 va venir sur la grande opération Interives. C'est fait en étroite collaboration avec la Ville de Fleury-les-Aubrais puisqu'on est sur son territoire. Il est bien normal que, non seulement, elle ait donné son feu vert, mais que l'on travaille ensemble sur ce projet. Évidemment, il n'y aura pas deux Astrolabe. Il y a un Astrolabe qui se développe, et lorsque l'Astrolabe 2 sera ouvert, l'Astrolabe 1 du Baron cessera son activité. Ceux qui font vivre l'Astrolabe 1 vont se transporter sur le nouveau site, qui devrait être très réussi d'ailleurs, de l'Astrolabe 2.

Mme LABADIE – La deuxième question concerne la végétalisation à La Source.

« Bonjour. J'habite La Source et j'y apprécie particulièrement son environnement arboré. Cependant, je constate que certaines zones foncières pourraient accueillir plus d'arbres et d'arbustes. Par exemple, je pense aux terre-pleins centraux des avenues de Concyr, Buffon, de la Recherche Scientifique, ainsi qu'aux abords de l'avenue Gaston Galloux (route et piste cyclable) ».

Mme AMOA – Le quartier de La Source, connu pour son parc floral, reste le plus vaste et le plus arboré de la commune. On y compte environ 5 122 arbres, soit près d'un quart des arbres orléanais. C'est un véritable poumon vert de la ville.

La municipalité a toujours eu à cœur de végétaliser les aménagements et les infrastructures qui s'y trouvent. Toutefois, il est important de rappeler que d'autres difficultés techniques et sécuritaires peuvent entraver cette volonté. Très concrètement, sur les terre-pleins centraux des avenues, l'éclairage public et les câbles enterrés qui l'alimentent rendent impossible la plantation d'arbres, les racines pouvant endommager le réseau. Malgré cette difficulté, les services de la mairie réalisent de la gestion différenciée et les jachères fleuries afin de végétaliser et naturaliser davantage les zones. On plante des espaces adaptés aux conditions locales et qui nécessitent moins d'eau et de soins. Tous ces processus sont respectueux de l'environnement pour préserver la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants. À titre d'exemple, il a été fait en jachère fleurie 2 500 m² avenue de la Recherche Scientifique, 3 500 m² avenue de l'Hôpital et des aménagements sur le carrefour Voltaire et le carrefour Gaston Galloux. Concernant l'avenue Gaston Galloux et la piste cyclable attenante, nous pouvons constater qu'il existe déjà des zones arbustives et arborées sur le périmètre. Nous allons par ailleurs progressivement étendre à l'ensemble du quartier, sur des zones précises, ces mêmes principes de gestion différenciée, par exemple le carrefour Senghor et l'avenue Kennedy.

M. le Maire – D'abord, merci à la personne qui a posé cette question.

Nous sommes parfaitement d'accord que, partout où l'on peut planter, il faut planter. Même si cela n'apparaît pas forcément au premier regard, on ne peut pas planter partout, notamment en raison de la nature des sous-sols, des réseaux qui passent en dessous, etc. Une chose importante – c'est particulièrement vrai dans le quartier de La Source et nous en avons déjà débattu ici même – est d'éviter la destruction d'arbres, notamment sur les parties privées. Ce n'est pas toujours simple mais l'on essaie de s'y employer.

Nous sommes confrontés, sous le contrôle de Jean-Paul IMBAULT qui connaît tout cela parfaitement et qui en est le spécialiste, avec les évolutions climatiques et le dérèglement climatique, au constat d'une fragilisation de certaines plantations, de certains arbres, voire du dépérissement de certains arbres, et cela nous interroge. C'est un élément de réflexion qui est en cours avec les services pour voir comment on peut être davantage résilient dans la durée. C'est une vaste question qui n'est pas simple. Il faut beaucoup de discernement et de connaissances.

Il faut aller, non seulement dans le quartier de La Source, mais dans tous les quartiers d'Orléans, vers de la végétalisation d'espaces un peu délaissés. Nous en connaissons, les uns et les autres. On peut dire « on aurait pu planter à cet endroit, pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? ». C'est peut-être parce qu'on ne l'a pas pris en compte, mais aussi parce qu'il y a des raisons qui font que l'on ne peut pas le faire. J'ai sollicité l'ensemble des élus de quartier, les mairies de proximité et l'adjoint en charge Jean-Paul IMBAULT pour que l'on puisse recenser ces espaces délaissés et avoir, dès lors qu'on le peut

après expertise, des plantations, contribuer à la végétalisation de la ville et compenser les effets que l'on constate depuis quelque temps quant à la fragilisation et parfois le dépérissement de jeunes plantations. Cela ne signifie pas que les vieux arbres soient fondamentalement plus résistants et vivent mieux, mais on voit moins, de prime abord, la fragilisation et le dépérissement.

Merci pour cette question parce que c'est un sujet fondamental pour les années à venir et dès maintenant.

Mme KOUNOWSKI – Je l'ai déjà évoqué dans cette enceinte, c'est aussi le fait qu'il y a des parcelles qui changent de destination dans le sud de La Source. Komori-Chambon, qui est devenu le lotissement Rodin, a été parcellisé et il n'y a plus d'arbres. Les Ombrages changent et l'on voit les arbres descendre les uns après les autres. Je vous signale que, dans peu de temps, avenue Chateaubriand, le Conseil départemental, va visiblement quitter ces lieux. Que va devenir le terrain ? Le Conseil départemental dit « on va vendre au plus offrant », c'est-à-dire que des promoteurs vont reprendre cela. Ce sont des structures qui étaient entourées d'arbres. Il y a un vrai danger pour La Source.

M. le Maire – Je rappelle deux choses, Mme KOUNOWSKI.

Je m'adresse au-delà de ce Conseil départemental, nous avons une réglementation qui existe au travers du PLUM. Le nouveau plan d'occupation des sols est intercommunal et s'applique à Orléans. Ce PLUM a fait l'objet, au niveau de la Métropole et des 22 communes, d'un travail très approfondi pour renforcer les protections et pour qu'il ne se fasse pas n'importe quoi quand il y a des actions de privé à privé. La Ville d'Orléans, comme toute commune, est limitée dans sa capacité d'agir en fonction de l'application de ces règles.

Le deuxième point important est qu'avec Mme BARRUEL, les consignes données sont extrêmement strictes pour la délivrance des permis de construire et pour faire en sorte que des projets qui chercheraient à récupérer des parcelles, à les transformer en supprimant des espaces verts... C'est pour que nous soyons extrêmement vigilants sur ce type de projet et cette tendance que l'on voit s'exprimer. Je l'ai rappelé à l'extérieur de cette enceinte, à l'ensemble des professionnels qui, la plupart du temps, jouent le jeu, mais pas toujours. Il s'agit notamment d'éviter et d'empêcher que des maisons entourées de jardin fassent l'objet, pour leurs propriétaires, de pressions extérieures pour vendre et pour que l'on ait ensuite une transformation avec du logement collectif qui vienne détruire les espaces verts et des maisons qui peuvent être, sans être classées, des bâtiments remarquables qu'il convient de conserver et de respecter.

L'orientation de la Ville d'Orléans est très claire, mais il y a les limites – c'est logique et normal – de l'action publique. Nous sommes très vigilants sur ce point parce que c'est un enjeu pour les décennies qui viennent, particulièrement important pour Orléans et pour l'ensemble des 22 communes de la Métropole. C'est très important pour que l'on n'ait pas une transformation insidieuse du tissu urbain au fil du temps. Nous avons envie de conserver l'esthétisme, la beauté et la cohérence de ce tissu urbain. Parfois, les discussions sont très franches, et la position de la Ville est parfaitement rappelée. Je crois, sauf s'il y avait de très mauvaises volontés, ce qui ne peut pas être le cas, que ce message est bien passé auprès de tous. C'est important que l'on puisse le redire. Merci d'avoir permis cet échange fondamental pour les décennies à venir.

M. IMBAULT, nous en venons au point n° 15. Cela tombe bien puisqu'on parlait d'espaces verts. Nous allons parler des parcs Peteau et Anjorant qui avancent bien. Je suis allé les voir, ils sont très beaux.

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-015 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Quartier Madeleine - Parc Madeleine - Parcs Peteau et Anjorant - Changement de dénomination -
Dénomination de voies.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

M. IMBAULT – Ce sera un très beau parc avec un très bel aménagement qui va partir du Faubourg Madeleine pour se prolonger jusqu'aux quais.

Ce parc a demandé deux ans de travaux, toujours en concertation avec les habitants du quartier.

Ce sera un parc complètement différent de tous les autres parcs de la ville de par son architecture et son originalité. On a planté 55 arbres supplémentaires alors que l'on en a supprimé seulement deux et quelques recrues. On a planté également 720 arbustes à petite végétation, 580 à grande végétation, 6 000 plantes vivaces, 200 plantes médicinales et aromatiques, 150 pieds de vigne, 24 arbres fruitiers, notamment en variétés locales, 3 000 bulbes comme des cyclamens, des jonquilles, des muscaris, 1 300 jeunes plants d'espèces indigènes formées en haies ou en bosquets pour conserver et attirer la petite faune. Va être mis en place également un écuoduc pour faciliter l'escalade des écureuils. Il s'agit d'une grosse corde qui va passer d'arbre en arbre, notamment pour passer du Sanitas à Anjorant sur 500 mètres. Les écureuils sont des grands adeptes de ce type d'aménagement.

Il y aura aussi un parc pour chiens, un terrain de boules, des jeux pour les enfants, y compris pour les enfants handicapés, un labyrinthe, un théâtre de verdure, une signalétique sur l'histoire du parc ainsi que sur la faune et la flore du parc. Je remercie d'ailleurs tous les services de la Ville qui ont travaillé sur ce beau projet.

M. le Maire – Vous me faites rêver, M. IMBAULT. On a hâte d'aller dans ce parc Berthe Morisot, si vous validez. Je suis très heureux de ce choix de parc Berthe Morisot parce que c'est une femme peintre de la période impressionniste. De manière générale, je suis très heureux que l'on puisse rendre hommage aux femmes artistes, en l'occurrence aux femmes peintres, parce qu'elles sont marginalisées dans l'histoire de l'art. Même si les choses évoluent, on ne va pas présenter Berthe Morisot d'abord comme une grande peintre ou peintresse... Je sais, Mme CORNAIRE, vous ne trouvez pas cela joli, mais ce terme... Je ne vais pas y passer une heure mais ce mot a existé dans la langue française. Sauf si je me trompe, il a été effacé. Aujourd'hui, on se demande ce que l'on a encore inventé, et vous connaissez mon sentiment sur un certain nombre de sujets, donc je ne peux pas être taxé de, mais c'est très significatif de la manière dont l'histoire de l'art a été traitée. Berthe Morisot va rester comme quelqu'un qui était proche et modèle de Manet. La clé est que cela a été une ou un grand peintre. Si vous la comparez, et ce n'est pas bien de faire cela, à ceux qui sont considérés comme les grands impressionnistes, elle n'a absolument rien à leur envier, mais l'histoire ne l'a pas reconnue comme tel. Beaucoup d'autres femmes peintres sont dans cette situation, je peux vous en faire la liste. Des livres très intéressants sont sortis récemment sur les femmes peintres dans l'histoire parce qu'on les pense marginales. Ce n'est pas vrai, elles ont simplement été effacées. Je suis très heureux qu'on leur rende cette justice et cet hommage.

Si j'ai bien compris, les choix ont été compliqués parce qu'il y en a d'autres. Comme nous aurons d'autres dénominations à proposer, nous avons des possibilités de femmes orléanaises à qui l'on pourrait, dans un avenir proche, rendre hommage également.

J'ajoute que Berthe Morisot est née à Bourges.

M. MARTIN – Exact.

M. le Maire – Vous vérifiez tout ce que je suis en train de dire, M. MARTIN.

(Rires.)

M. MARTIN – C'eut été une boulette, je ne serais pas intervenu.

(Rires.)

M. le Maire – Merci, M. MARTIN.

M. BORNET – L'impressionnisme pour célébrer la nature et le plein air, c'est un très bon choix.

Je voulais profiter de cette délibération qui est sans doute l'une des dernières sur le site, puisque quand on en est à la dénomination, c'est que l'on s'approche de l'inauguration. Souvenons-nous, il y a trois ans, où en était ce site destiné à un projet de bétonisation malheureusement. Nous étions quelques-uns, pendant la campagne électorale, à nous y être opposés, nous comme vous, Monsieur le Maire. Nous avons avancé de manière très positive pour l'émergence d'un nouveau parc de 2,5 hectares qui va être un îlot de verdure dans la ville. Je voulais profiter de cette délibération pour évoquer deux points. L'enseignement est que, quand il n'y a pas concertation sur un projet, quand il n'y a pas de vision sur un projet, on n'y arrive pas et c'est remis en cause. On peut d'ailleurs se satisfaire que le débat démocratique ait permis le changement de destinée de ce site.

Par ailleurs, il ne faudrait pas s'arrêter à ce site unique pour la ville-jardin. On a évoqué la question de la promotion via la responsabilité privée des personnels et des propriétaires par rapport au verdissement et au maintien de la verdure dans notre ville. Il y a aussi le portage public, et on en a dans cette délibération. Il y a un besoin, dans le projet de la ville-jardin, d'identifier les sites qui sont soit à l'abandon, des terrains vagues, soit des terrains que l'on pourrait réhabiliter en parcs. Il y en a beaucoup. Vous évoquiez l'inventaire des arbres en souffrance et des zones en souffrance en termes de verdure. Il faut absolument que ce projet soit un premier projet pour aller plus loin dans... On parle d'aération dans la densité par rapport aux zones. Il faut aussi que chacun puisse se loger, on en a bien conscience. Il faut que, dans les zones les plus denses comme celle-ci, on recrée des îlots de verdure pour des îlots de fraîcheur parce que ce que vous évoquiez pour les arbres par rapport au changement climatique qui crée de la souffrance et des difficultés pour la santé des arbres, c'est également vrai pour nous, les êtres humains. Il faut absolument que l'on permette ce rafraîchissement de la ville.

J'en profite pour pointer le fait qu'en termes de portage public, l'un des premiers leviers devrait être aussi nos cours d'école et le souhait que ce parc, une fois fini, inspire pour aller plus vite et plus loin sur les questions de verdissement des cours d'école. Espérons que cette première pierre de l'ambition de la ville-jardin soit suivie rapidement parce que, malheureusement, on ne voit pas trop la suite à ce stade.

M. le Maire – *Si, on voit bien la suite, M. BORNET.*

Mme BARRUEL – *Le grand parc de Sanitas Peteau vient d'être cité, mais je vous rappelle que l'on a, au début du mandat, arrêté une opération immobilière pour faire fleurir bientôt un jardin en plein centre du quartier Bourgogne. Nous allons avoir, sur le site Madeleine, un jardin en centre-ville. Nous avons parlé des mails et de tout ce que nous voulons y faire quant à la végétalisation. Nous avons une commande très stricte de la part du maire que nous appliquons. De toute façon, il y a le PLUM pour nous aider à appliquer ce règlement. Dans chaque opération immobilière, nous sommes très vigilants, quand nous le pouvons et avec les moyens dont nous disposons, pour faire en sorte qu'à côté des constructions, il y ait de la végétalisation.*

M. IMBAULT – *Peut-être ne le savez-vous pas, mais quand on calcule le nombre de parcs, de squares, de promenades et de jardins dans la ville, il y a près de 86 sites. Dans tous les quartiers, les responsables de secteur des parcs et jardins ont des consignes. Il y a toujours des projets. En l'occurrence, on parle du parc du Sanitas. Il y a le jardin de Linière à côté de Saint-Pierre Le Puellier. On va avoir également un square rue Paul Eluard à Saint-Marceau, qui est en train d'être fini d'être planté. Il se trouve dans une résidence et va être très beau. Je pourrais vous faire une liste de tout ce qui a été aménagé dans les quartiers que l'on ne voit pas toujours parce que c'est discret parfois. Beaucoup de choses énormes ont été faites depuis 2020, y compris les potagers qui connaissent un grand succès dans les jardins de ville.*

M. ROSE – *Je trouve le choix de Berthe Morisot, que l'on connaît très peu, très pertinent pour un parc, parce qu'elle ancre Orléans dans sa dimension culturelle avec cette peintre de l'art de fin de siècle, c'est-à-dire les années 1880 à 1910, avec la mise en avant de cette nature, notamment de l'horticulture et des fleurs. C'est là qu'apparaît l'engouement pour les fleurs exotiques, l'orchidée, l'anthurium, etc., chers à Jean-Paul IMBAULT. On met en avant, avec Berthe Morisot, ses peintures et son art, la nature et l'environnement. Je trouve le choix plus que pertinent.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-016 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Urbanisme - Projet Intra-mails - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission urbanisme, logement et développement durable du 28 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME BARRUEL

N° 16 Urbanisme - Projet intra-mails - Campagne de ravalement de façade - Approbation de conventions - Attribution de subventions.

Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la commune, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'octroi d'une subvention pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 13 883 € ;
- approuver la convention correspondante établie avec les propriétaires ou syndicats concernés ;
- déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la commune ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune : fonction 510, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU.

M. CLOZIER – *On voit, cette année comme les autres années, le fait que la Mairie budgète 1 M€ pour rénover les façades. On voit aussi que cela n'a été consommé qu'à hauteur de 4 %. Je me suis repenché sur la définition du ravalement de façade. Il y a bien sûr la définition pratique : nettoyage d'un mur, lavage, ragréage et application d'un enduit. Il y a la définition symbolique : faire une action pour donner l'apparence d'un changement. Il n'y a rien de plus destructeur que de se contenter de traiter les apparences sans éradiquer les causes profondes. Par exemple, enlever les panneaux de signalisation d'une ville pour permettre aux PMR de se déplacer alors que le problème est que les trottoirs ne sont pas aux normes, c'est dommageable.*

C'est une délibération qui n'est plus adaptée au contexte. Il n'est pas possible pour nous de voter pour cette délibération.

M. le Maire – *J'ai du mal à vous comprendre. C'est une politique qui est l'une des réussites d'Orléans, qui a transformé Orléans depuis 20 ans et que, je crois, tous les Orléanais et tous les visiteurs plébiscitent en disant que la ville est belle. Je ne sais pas si vous vous souvenez de l'état de ces façades et de ces habitations il y a un certain nombre d'années, mais cela change du tout au tout. Qui plus est, ce n'est pas une politique coûteuse par rapport à ses résultats. Enfin, on couple cette politique avec d'autres programmes de rénovation de l'habitat et d'isolation thermique pour limiter les dépenses d'énergie. On est en train de coupler l'ensemble pour avoir une politique globale et cohérente. J'en suis très heureux et très fier. On est à 1 700...*

Mme BARRUEL – 1 300.

M. le Maire. - Merci, Mme BARRUEL. 1 300 ravalements qui ont changé complètement la physionomie de la ville. Mon objectif est de continuer et de l'accélérer parce qu'avec la période Covid pendant laquelle il y a eu moins d'instructions de dossiers et moins de demandes, on a eu un fléchissement du nombre de demandes de ravalement.

Je rappelle que selon les termes de la réglementation, le ravalement est obligatoire partout. Il est à la charge des propriétaires d'entretenir leur bien. Orléans est une des rares villes, peut-être la seule, à aider à cette hauteur pour le ravalement, et pour faire du ravalement qualitatif. Quand vous dites que c'est simplement de la cosmétique de façade – c'est ce que je comprends de votre intervention –, c'est totalement faux. C'est un travail historique pour retrouver des maisons d'antan, des maisons à pan de bois, de les restaurer et de leur redonner leur magnificence d'autrefois. Je ne trouve pas que la critique soit justifiée, mais c'est mon avis qui n'engage que moi.

M. GRAND – Cela fait quelques années que l'on réclame que des travaux d'efficacité énergétique se couplent à ce ravalement de façade. C'est la raison pour laquelle on se positionne et on commence à douter de cette politique dont on constate tous l'intérêt qu'elle a pu avoir. Aujourd'hui, la question est de savoir si on couple l'efficacité énergétique au fait que l'on continue à faire ce ravalement de façade. Vous venez de l'évoquer mais c'est une découverte pour nous. Pouvez-vous nous expliquer clairement quelles mesures sont prises pour que l'on soit dans cette situation ? De ce que je comprends, une personne qui doit faire un ravalement de façade se voit proposer une aide au titre de l'efficacité énergétique et au titre du ravalement de façade. Si c'est le cas, cela peut faire évoluer notre vote.

M. le Maire – C'est exactement la demande que j'ai formulée auprès des services qui ont commencé à plancher sur le sujet de manière opérationnelle, avec le dispositif Ma Métro Rénov', MaPrimeRénov' et le guichet unique, le ravalement qui est une autre procédure, les programmes de l'OPAH dont les périmètres ne sont pas les mêmes que ceux du ravalement. Il faut que, quand on est dans les mêmes périmètres, les personnes qui ont eu une notification de ravalement et qui vont s'y engager puissent être orientées vers les autres dispositifs. Pour les personnes dont on parle, même si nous aidons de manière importante, ce sont quand même des coûts élevés, donc il se peut que certaines personnes disent « je voudrais bien le faire, mais même avec les aides, si je cumule l'ensemble des programmes, cela devient extrêmement coûteux, donc je le séquence dans le temps, je ne peux pas tout faire ». J'ajoute que si des personnes étaient en réelle difficulté financière ou n'avaient pas les moyens, nous n'avons jamais imposé un ravalement.

D'autres personnes sont notifiées depuis des années et ne font pas le ravalement qui est obligatoire. Autant nous sommes très attentifs aux difficultés réelles, autant la Ville d'Orléans peut engager, pour les différents cas que j'évoque, dès lors qu'il y a une notification, le ravalement, se substituer aux personnes qui ne voudraient pas le faire, puis adresser la facturation à ces mêmes personnes. Il ne s'agit que de très peu de personnes, soyons clairs. Certains propriétaires qui ont toutes les facultés pour faire ces ravalements sont notifiés depuis longtemps, ont parfois également des activités économiques. Il s'agit de quelques cas qui ne peuvent pas perdurer indéfiniment. Les services font preuve de beaucoup de discernement dans l'appréciation des capacités des uns et des autres.

Mme TRIPET, vous êtes fidèle à vous-même.

Mme TRIPET – Mon explication de vote ne change pas depuis des années. Je m'abstiens parce que nous souhaitons, avec Michel Ricoud, et je porte toujours cela, que ces aides soient calculées avec un quotient familial. Ce qui est dit à côté se rajoute, mais je ne change pas depuis le début de ce mandat comme durant le précédent.

Mme MÉNIVARD – Cette campagne de ravalement fait partie d'une politique plus globale en matière de rénovation de l'habitat et de la rénovation énergétique, mais également de lutte contre l'habitat indigne et insalubre. Vous avez rappelé l'opération OPAH-RU-ORI qui se tient actuellement sur une partie de la rue des Carmes. On a un projet de rénovation et de restructuration de Bourgogne Est pour lequel on a eu une réunion publique le 27 février. Je pense que le process sera le même, c'est-à-dire que tout en étant cohérent avec la requalification de l'espace public, il y aura une campagne de ravalement avec, si c'était nécessaire, la mise en place d'opérations comme l'OPAH-RU-ORI, parce que cela fait partie de la rénovation de l'habitat et c'est un élément substantiel pour la vie d'un quartier.

ADOPTE AVEC 9 ABSTENTIONS ET 44 VOIX POUR

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-017 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Finances - Régie d'avances des abonnements autoroutiers - Demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse - Avis à émettre.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-018 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Finances - Régie de recettes du « Complexe Nautique de la Source » - Demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse - Avis à émettre.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 18 Finances - Régie de recettes du « Complexe Nautique de la Source » - Demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse - Avis à émettre.

Monsieur Dany KEISER, régisseur de la régie de recettes du « Complexe Nautique de la Source », a présenté une demande de décharge de responsabilité et une demande de remise gracieuse d'une dette de 200,00 € correspondant à un déficit constaté lors de la remise de service.

Considérant que Monsieur KEISER nous a alerté que sa remise de chèques vacances d'un montant de 200,00 € a été rejetée par l'Agence Nationale de Chèques Vacances suite à une convention avec l'organisme établie tardivement ;

Considérant que les chèques vacances étaient valides lors des encaissements mais périmés lors de la transmission effectuée après l'établissement de la convention ;

Considérant enfin, que l'avis du Conseil Municipal est nécessaire pour l'instruction des demandes par la direction régionale des finances publiques qui statue infine sur la demande de remise gracieuse et de décharge de responsabilité et informe le régisseur concerné de sa décision.
Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- émettre un avis favorable sur la demande en décharge de responsabilité formulée par monsieur Dany Keiser,
- émettre un avis favorable sur la demande de remise gracieuse formulée par monsieur Dany Keiser.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-019 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Relations humaines - Prolongation de la convention de participation Prévoyance avec TERRITORIA -
Approbation d'un avenant n°2.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 08 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 19 Relations humaines - Prolongation de la convention de participation Prévoyance avec TERRITORIA - Approbation d'un avenant n°2.

Contexte

Le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de Protection Sociale Complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement pose désormais un nouveau cadre réglementaire applicable au 1er janvier 2025. Les modalités de mise en oeuvre sont actuellement en cours de négociation au niveau national.

Situation actuelle

Le contrat de PREVOYANCE VILLE D'ORLEANS avec le prestataire TERRITORIA a débuté le 1^{er} janvier 2018 pour 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Un premier avenant a été voté, lequel est venu dissocier les garanties de base proposées (la garantie invalidité est devenue optionnelle) le 1er janvier 2021.

Le paragraphe E du contrat avec TERRITORIA mentionne, qu'en vertu des dispositions du décret de n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, la durée initiale de la convention fixée à 6 ans, peut être prolongée par voie d'avenant pour des « motifs d'intérêt général », pour une durée ne pouvant excéder un an.

Proposition

Afin de faire coïncider les deux échéances précitées (décret et terme du contrat) et ainsi adapter le cadre de la consultation à venir au cadre légal en cours de précision, il est proposé de proroger d'un an l'échéance de la convention PREVOYANCE avec TERRITORIA, par voie d'avenant n° 2 : la date serait reportée au 31/12/2024 et la durée de validité de ses dispositions serait ainsi prolongée d'un an, sans modification du cadre de garantie du contrat actuel.

L'avis des autres membres du groupement est acquis sauf celui du SDIS 45 qui ne souhaite pas de prorogation d'1 an du contrat. Avec une sinistralité quasi nulle et un nombre d'adhésions le plus faible parmi tous les membres, le départ du SDIS 45 du groupement sur l'année 2024 n'aura que très peu d'impact.

Dans ces conditions, l'assureur TERRITORIA est favorable à la prolongation d'1 an sans le SDIS 45.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du 18 septembre 2017,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Vu l'avis du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du 9 novembre 2022,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention de participation relative au risque prévoyance complémentaire à passer avec TERRITORIA ;
- déléguer M. le Maire ou son représentant, pour signer ledit avenant à la convention au nom de la Mairie ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-020 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Ressources humaines – Accueil partagé d’un volontaire en Corps Européen de Solidarité –
approbation d’une convention avec le CRIJ Centre Val de Loire.

L’an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s’est réuni
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N’ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d’élus composant l’assemblée	55
Nombre d’élus ne participant pas au vote	0
Nombre d’élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 08 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME RASTOUL

N° 20 Ressources humaines - Accueil partagé d'un volontaire en Corps Européen de Solidarité - Approbation d'une convention avec le CRIJ Centre Val de Loire.

Le Corps Européen de Solidarité est une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe.

Concrètement, les jeunes âgés entre 18 et 30 ans peuvent postuler pour un volontariat dans un autre pays, un stage ou un emploi en France ou en Europe ou pour des financements pour un projet de solidarité qu'ils mèneront au sein de leur communauté locale.

Au terme d'une simple procédure d'inscription auprès d'organismes agréés, les participants peuvent être sélectionnés pour prendre part à un large éventail de projets.

Le volontariat est souscrit initialement pour une durée de six mois à un an. Il peut être prolongé sans que la durée totale du volontariat puisse excéder vingt-quatre mois.

Le C.R.I.J. (Association Centre Régional Information Jeunesse Centre Val de Loire) bénéficie d'un agrément et label de qualité de corps Européen de Solidarité et propose de faire bénéficier la mairie d'Orléans de l'accueil d'un volontaire auprès du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E.).

Les conditions d'accueil sont formalisées par la signature d'une convention avec le C.R.I.J. pour l'accueil d'une jeune volontaire à compter du 1er avril 2023 jusqu'au 31 juillet 2023 auprès du Muséum, à raison de 6 heures hebdomadaires, tous les mardis. Cette quotité pourra être portée à hauteur de 15 heures maximum hebdomadaires, en accord avec les 2 partenaires.

La volontaire percevra une indemnité mensuelle versée par le CRIJ Centre Val de Loire.

Seuls, les éventuels frais de missions et frais divers engagés par le volontaire dans le cadre de sa mission seraient pris en charge par la collectivité.

La mairie d'engage à respecter le projet d'accueil, les principes fondamentaux du Corps Européen de Solidarité, et à désigner un tuteur qui a pour mission d'accompagner le volontaire dans son projet.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du service national, et notamment les articles L 122-1 à 122-20 et L 130-1 à L 130-5,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec le C.R.I.J pour l'accueil d'un volontaire en Corps Européen de Solidarité au Sein du MOBE, pour une durée de 4 mois, à hauteur de 6 heures hebdomadaires,
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention,
- autoriser le paiement de frais de déplacements éventuels en faveur d'un jeune volontaire dans le cadre de sa mission MOBE dans les limites et conditions fixées par les textes en vigueur et le conseil municipal,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux budgets de l'exercice en cours, section de fonctionnement, toutes fonctions chapitre 012.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-021 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Commande publique - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Prestations techniques, fourniture, mise en place et exploitation de matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2023 - Approbation de marché après procédure adaptée.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Jérôme BORNET, Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission ressources et moyens généraux du 08 février 2023
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 17 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. HOUSSARD

N° 21 Commande publique - Fêtes de Jeanne d'Arc 2023 - Prestations techniques, fourniture, mise en place et exploitation de matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2023 - Approbation de marché après procédure adaptée.

Le marché public concerne la fourniture, la mise en place et l'exploitation des matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires des Fêtes de Jeanne d'Arc des 7 et 8 mai 2023.

Les Fêtes de Jeanne d'Arc sont un élément essentiel du programme annuel des festivités de l'acheteur. L'importance de cet événement, tant pour le programme de l'acheteur que pour le patrimoine historique national, impose une recherche optimale de qualité et un engagement fort sur le résultat.

Après rédaction du dossier de consultation, un marché à procédure adaptée passé en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique, a été lancé le 10 janvier 2023.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits dans le règlement de la consultation comme suit :

Critère 1 : Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique et décomposée de la manière suivante (pondération 60 %)

- **Sous-critère 1** : Qualité des matériels proposés appréciée au regard des points b) à j) du Mémoire Technique (sous-pondération 35%)
- **Sous-critère 2** : Qualité de la méthodologie d'intervention proposée pour l'exécution des prestations appréciée au regard du point a) du Mémoire Technique (sous-pondération 25 %)

Critère 2 : Prix apprécié au regard du total du devis descriptif (pondération : 40%)

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission ressources et moyens Généraux,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le marché relatif aux prestations techniques, fourniture, mise en place et exploitation de matériels techniques nécessaires à l'organisation des cérémonies protocolaires des Fêtes de Jeanne d'Arc du 7 au 8 mai 2023 à passer avec l'entreprise suivante,

Montant en euros TTC	Candidat retenu
94 996,70 € HT soit, 113 996,04 € TTC Le montant est divisé en tranches comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Tranche ferme - Cérémonies protocolaires (son, éclairage, distribution électrique, structure, régie et captations vidéo) : 92 959,90 € HT soit 111 551,88 € TTC - Tranche optionnelle n°1 - Infrastructures permettant l'accueil des cars régie : 400 € HT soit 480 € TTC - Tranche optionnelle n°2 - Mise en lumière de la prestation d'un artiste invité le 7 mai : 1 636,80 € HT soit 1 964,16 € TTC 	GB4D

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie,
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 023, nature 611, opération XB1H001, service gestionnaire EVE.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. le Maire – M. HOUSSARD, vous avez la réponse à la question de M. DUPLESSY de début de Conseil.

M. HOUSSARD – M. DUPLESSY, s'agissant de votre interrogation quant au marché public avec la société ID Systèmes. Il s'agit d'un logiciel de production pour notre centre de production horticole. La Ville dispose de son propre centre de production horticole où sont cultivées des plantes pour concevoir les ambiances, les décors floraux, la production florale de massifs, l'agrémentation des bâtiments municipaux ou encore la décoration de nos manifestations. Ce logiciel est un outil de gestion et de planification pour les producteurs de la filière horticole, et la société ID Systèmes travaille avec le secteur du vin et a également dans son portefeuille le secteur de l'agriculture avec une société qui s'appelle La Graine Informatique et qui est spécialisée dans ce type de logiciel. On voit les passerelles entre la culture du vin et la filière horticole. Je me tiens à votre disposition si vous avez d'autres questions.

RAPPORTEUR : M. HOUSSARD

N° 22

Communication - Coopération décentralisée avec Parakou (Bénin) - Bilan de la convention de partenariat 2019-2021 et retour sur la mission d'Orléans à Parakou du 9 au 14 octobre 2022.

M. HOUSSARD – *Mes chers collègues, comme nous nous y étions engagés il y a quelques conseils municipaux, nous faisons un retour sur nos déplacements à l'étranger et nous profitons de ce moment entre nous pour vous exposer le retour et le bilan sur la convention 2019-2020 du partenariat entre Parakou et Orléans.*

Le partenariat entre Parakou et Orléans est l'un des plus vieux partenariats entre la Ville d'Orléans et l'Afrique. Pour connaître un peu ce territoire, c'est un partenariat très important au Bénin, à Parakou, mais aussi en Afrique de manière plus générale, qui permet à la France et à notre ville d'Orléans de rayonner dans l'intérêt des populations françaises et africaines.

Le déplacement à Parakou s'est fait du 9 au 15 octobre dernier avec un effectif léger. J'étais accompagné d'Audrey ROUX, la responsable des relations internationales de la Ville d'Orléans et de la Métropole. Cinq jours dont trois jours à Parakou, c'était un déplacement très dense, formidablement enrichissant. La population de Parakou est d'environ 300 000 habitants. C'est l'aire urbaine d'Orléans, le troisième poumon économique du Bénin, une formidable richesse culturelle et industrielle sur place.

À Cotonou, nous avons rencontré les autorités béninoises, l'Agence française de développement, l'ambassadeur de France qui a vanté les bienfaits du partenariat entre Orléans et Parakou. À Parakou même, nous avons visité divers sites et réalisations du partenariat : la visite des puits de forage dans la ville de Parakou, des latrines à Monnon, un petit village au sein de l'un des quartiers de Parakou, la visite d'une usine de mise en bouteille de sachets d'eau. Les Africains utilisent beaucoup, non pas comme nous des gourdes ou des bouteilles d'eau, mais des petits sachets plastiques qu'ils percent pour boire, ce qui crée beaucoup de déchets. C'est l'un des points sur lesquels on avance pour essayer de réduire les déchets au Bénin. On en parlera bientôt. Nous avons visité une école dont nous avons fait refaire les latrines à Bakaga et Konkoma. Nous avons visité la forêt communale de Nikki-Kpérou et d'un espace vert du 3^e arrondissement de Parakou, ainsi qu'un centre socioculturel qui a participé aux actions de sensibilisation sur l'eau et sur la gestion des déchets que nous avons mises en place avec nos collègues de Parakou.

Nous avons fait aussi des rencontres institutionnelles avec le préfet du Borgou, Djibril CISSÉ. Il n'a rien à voir avec le footballeur, mais je crois que vous l'avez connu, M. le Maire, puisqu'il a été stagiaire il y a quelques années à la mairie d'Orléans et il en avait gardé un formidable souvenir. C'est l'un des hauts fonctionnaires qui comptent au Bénin et qui a la ville d'Orléans dans le cœur.

Nous avons rencontré également le recteur et l'équipe de l'université de Parakou, où nous essayons, avec Audrey et nos collègues de l'enseignement supérieur, de monter un partenariat entre l'université de Parakou et l'université d'Orléans.

Enfin, nous avons rencontré les acteurs de la filière déchets qui sont principalement des ONG. En Afrique, notamment à Parakou, il n'existe pas de système de collecte, comme à Orléans, avec les éboueurs et le service des déchetteries qui fonctionne bien. En Afrique, il n'existe pas de tel service, ce sont des ONG que les habitants de Parakou sollicitent pour faire une précollecte. Ils viennent récupérer les déchets et les emmènent dans des déchetteries, mais le sujet est de traiter ces déchets ensuite.

Nous sommes allés sur place pour nous rendre compte des actions menées entre Orléans et Parakou, et nous avons signé la nouvelle convention de partenariat 2022-2024.

Vous voyez au tableau la répartition du montant, qui est assez important : hors valorisation de 1 M€, financé à 50 % par l'Agence française du développement, 17 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 13 % par la Ville d'Orléans, 9 % par nos collègues de Parakou, et un financement résiduel important de la Région Centre-Val de Loire et de la Préfecture du Loiret, services de l'État.

Nous avons souhaité axer nos politiques avec nos collègues de Parakou dans quatre domaines d'intervention : le développement durable et urbain (83 % de l'enveloppe budgétaire) ; l'appui à la gouvernance locale ; la culture et le tourisme ; la francophonie.

Les actions de développement durable sont concentrées sur quelques points : la gestion des déchets, les espaces verts, l'eau et l'adressage. C'est un sujet qui nous a mobilisés et qui nous paraît intéressant pour les habitants de Parakou.

Concernant l'amélioration de la gestion des déchets, nous avons aidé Parakou à mener une campagne de recensement des abonnés de Parakou aux structures de précollecte. Nous avons notamment financé les cyclomoteurs que l'on voit sur la photo, aidé à l'identification et la destruction de dépotoirs sauvages sur la commune de Parakou, le don de matériel aux ONG de précollecte comme des bottes et des gants, l'actualisation du plan de gestion des déchets. Nous avons essayé de sensibiliser les populations à mieux gérer leurs déchets, notamment ne pas jeter les sachets plastiques dans la rue. C'est un budget important de 42 000 € avec un taux de réalisation de 98 %.

La deuxième action concerne la création d'espaces verts et d'une forêt communale. Le territoire de Parakou est très urbain et a peu d'espaces verts. On a créé, il y a quelques années, la forêt communale de Nikki-Kpérou en centre-ville qui apporte un îlot de fraîcheur quand il fait très chaud. C'est très agréable pour les habitants et c'est un lieu de vie qui permet à la population d'en profiter. Nous avons aussi mené des missions auprès de jeunes dans des collèges et des lycées avec la mise en place de pépinières scolaires pour apprendre aux jeunes à gérer et à entretenir des petits arbustes.

La troisième action consiste à favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement avec un renforcement du parc hydraulique et d'assainissement. C'est une réhabilitation de 29 forages à motricité humaine et la réalisation de 11 forages dans des quartiers périphériques ruraux. Nous sommes allés avec Audrey dans l'un des quartiers de Parakou et il nous a fallu environ 1 heure 30 à 2 heures. Nous étions en voiture sur des routes très compliquées d'accès. Il existe un problème d'accès à l'eau, donc les forages que nous cofinançons avec nos collègues de la Ville de Parakou sont vitaux pour les habitants de Parakou. Enfin, il y a la formation du personnel de la mairie de Parakou et le contrôle de la qualité de l'eau et des sachets d'eau. Nous avons aussi aidé la commune de Parakou à actualiser le plan communal de l'eau.

Quant à l'amélioration de la gestion urbaine et la mobilisation des ressources fiscales par la mise en place de l'adressage, il s'agit d'aider la mairie de Parakou à mieux identifier son potentiel fiscal. Elle n'a pas de plan d'adressage comme nous l'avons en Europe ou en France. L'idée est de mieux recenser les populations, de savoir qui habite où et d'émettre des avis d'imposition fiscale pour recouvrer plus d'impôts. Si vous avez plus d'impôts, vous avez plus de moyens pour mener des politiques de service public et de service à la population.

Les actions en matière de valorisation du patrimoine local et du tourisme, c'est la réalisation d'une étude sur le potentiel artistique, culturel et touristique de la ville. La ville de Parakou est assez éloignée du cœur de vie du Bénin, donc il n'y a pas beaucoup de tourisme à Parakou. On essaie de trouver des pistes d'action avec nos collègues de Parakou pour créer du contenu et valoriser les sites comme le palais Koubourou ou les habitudes culturelles et culturelles qui existent dans ce pays. Le Bénin est le berceau de la culture vaudou qui est très prisée en Afrique mais aussi aux États-Unis, donc il y a peut-être des aspects culturels à développer.

Concernant les actions en matière de francophonie, nous avons soutenu le projet de création d'un spectacle autour du conte, l'Arbre à Palabres, qui était venu à Orléans. Nous avons aussi lancé un projet de promotion de la francophonie dans un centre socioculturel avec la réalisation d'animations autour de la lecture, du chant, de la poésie et de dictées pour les jeunes.

Enfin, s'agissant des actions de gouvernance locale, nous avons deux VSI sur place : Rodrigo BEHAGUE et Camille JUBAN à qui je tiens rendre hommage pour leur implication au jour le jour qui permet de rendre le partenariat vivant et de plus en plus opérationnel.

Nous avons aussi organisé, en octobre-novembre, un concours de dessins qui a été prisé par de nombreux Orléanais et Orléanaises. Plus de 150 familles ont participé.

Je tiens à remercier nos partenaires, l'AFD, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil régional Centre-Val de Loire et l'État, pour leur aide dans ce partenariat.

a une limite à 30 km/h et une interdiction de doubler les vélos. Ce qui est notable, c'est ce Ring circulaire autour du centre-ville, 14 autoroutes vélos partant vers l'extérieur qui sont prévues et 8 qui sont mises en œuvre actuellement. Les grands carrefours sont bien sécurisés avec des systèmes de passerelles et de sous-sols. Je note aussi qu'en Allemagne – cela va peut-être vous surprendre parce que ce n'est pas la culture que l'on a – les pistes cyclables sont ouvertes aux scooters et aux deux-roues, donc il faut faire attention quand on traverse, on n'est pas à l'abri de voir un scooter arriver sur la piste cyclable.

En revanche, si le problème de l'espace partagé entre la voiture et le cycle est résolu, celui du partage entre le cycle et le piéton ne l'est pas. Il y a 600 000 vélos à Münster et il y a un problème de parking considérable. Il y a déjà un parking vélos de 3 500 places à la gare avec un atelier de réparation et de nettoyage, mais ce n'est clairement pas assez. La Ville a fait l'acquisition d'un immeuble pour y installer un parking de 3 000 places supplémentaires avec d'autres petits espaces aménagés.

Par ailleurs, nous avons pu échanger sur les autres formes de mobilité. Münster met uniquement un focus sur les bus électriques. En tout cas, c'était le cas quand nous leur avons rendu visite en juin 2022, mais cela a peut-être été revu avec la crise énergétique. Les bus sont gérés par le biais de la Stadtwerk, l'équivalent d'une SPL, qui privilégie un passage en trois ans à une électrification totale. Il faut prendre en considération le fait que le Land, l'équivalent de notre Département ou de notre Région, prend en charge 90 % de l'infrastructure des recharges et l'État 80 % du financement des bus. Ce n'est pas financé par la Ville de Münster, c'est le Land et l'État allemand qui prennent en charge ce financement. À Münster, malgré cette prise en charge, les transports en commun sont très chers ; les trajets courts coûtent 1,90 €, les trajets longs adulte 2,90 € en prévente et presque 4 € en achetant le ticket dans le bus. Il faut noter que l'on est uniquement sur l'électrique alors que nous allons plutôt vers un mix énergétique avec des bus hybrides et du biogaz en plus de l'électrique.

La Ville de Münster s'est montrée particulièrement intéressée par notre démarche de développement des lignes de tramway, car ils n'ont pas d'infrastructures lourdes, et par la réhabilitation urbanistique qui l'accompagne. Selon eux, le point fort de la France est la coordination entre les différents moyens de transport et la conception globale d'un projet.

Ils sont également assez en retard par rapport à nous quant au transport à la demande. Ils ont mis en place une expérimentation avec 10 véhicules pour 8 M€ dans un quartier seulement. Par rapport à l'investissement, c'était assez décevant. Sur les 8 M€ investis, 5 M€ étaient pris en charge par le Land. Ils sont très intéressés par le développement de nos algorithmes et de notre intelligence artificielle pour calculer et optimiser les déplacements. On poursuit les échanges à ce sujet.

Pour finir sur la mobilité, nous avons eu une première visioconférence au mois de décembre 2021 avec les services et Charles-Éric LEMAIGNEN, une seconde visio assurée par Romain ROY avec les services en mars 2022. Une délégation des services de la mobilité de Münster va venir durant le deuxième semestre 2023.

Pour finir sur une note un peu plus en lien avec ma délégation, nous avons visité la réserve de Rieselfelder. C'est un sanctuaire pour les oiseaux qui a été préservé depuis les années 60-70 sur un ancien bassin de déversement des eaux et d'assainissement. Le site était convoité pour de la construction, mais les associations se sont battues pour le préserver. À l'heure actuelle, une soixantaine d'espèces d'oiseaux vient nicher tous les ans dans ce sanctuaire. Il est complètement hermétique à la présence humaine, et la seule possibilité d'observer est de l'extérieur dans des points d'observation. C'est un lieu très accessible, à une trentaine de minutes à vélo à partir du centre-ville, et prisé par les habitants de Münster pour des sorties le week-end.

M. le Maire – Merci pour ces présentations.

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-024 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Tourisme - Boutique de l'Hôtel Groslot - Articles promotionnels - Mise à jour - Fixation des tarifs.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Régine BREANT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sophie LAHACHE, Michel MARTIN

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 17 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 24 Tourisme - Boutique de l'Hôtel Groslot - Articles promotionnels - Mise à jour -
Fixation des tarifs.

Par délibération du 25 janvier 2002, le Conseil municipal avait fixé la liste et les tarifs pour la vente d'objets promotionnels de la Ville à la boutique de l'Hôtel Groslot.

Ces articles proposés à la vente pouvaient faire l'objet de dons en qualité de cadeaux protocolaires.

L'Hôtel Groslot, bâtiment municipal et ancienne mairie est ouvert au public, tout au long de l'année hors célébrations de mariage et cérémonies protocolaires, pour la visite de ses 6 salons.

La fréquentation qui en est en augmentation constante s'établit à près de 80 000 visiteurs pour l'année 2022.

Suite aux sollicitations des visiteurs, il est nécessaire de proposer deux nouveaux produits.

Ainsi, une nouvelle brochure conçue par le service Ville d'Art et Histoire de la mairie sera proposée à la vente au tarif de 5,00 € à partir du second trimestre 2023 en complément des plaquettes existantes.

Egalement, une médaille souvenir à l'effigie de l'Hôtel Groslot et du blason de la ville d'Orléans a été réalisée pour répondre à la demande des collectionneurs de ce genre de produit. Cette médaille sera proposée au tarif de 2,00€ et mise en vente également dès le second trimestre 2023.

Les tarifs des plaquettes et de la gravure restent inchangés. Celui du lot de 6 cartes postales est augmenté de 20 centimes, soit 2.50€ au lieu de 2.30€.

Ces objets pourront toujours faire l'objet de dons à titre exceptionnel et seront comptabilisés et répertoriés pour l'inventaire annuel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs et l'offre modifiés des objets promotionnels de la boutique de l'Hôtel Groslot selon le descriptif proposé ci-dessous

Articles	Tarif unitaire TTC à compter du second trimestre 2023	Tarifs unitaire TTC depuis 2002
Article nature comptable 7078		
Médaille souvenir	2,00€	
Article nature comptable 7088		
Plaquette Hôtel Groslot éditée en français	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en anglais	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en allemand	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en espagnol	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en italien	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en japonais	1,00 €	1,00 €
Pochette 6 cartes postales	2.50€	2.30€
Brochure Hôtel Groslot éditée en français	5,00€	

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la mise à jour de la liste des articles promotionnels de la boutique de l'Hôtel Groslot présentés dans le tableau ci-dessous :

Articles	Tarif unitaire TTC à compter du second trimestre 2023	Tarifs unitaire TTC depuis 2002
Article nature comptable 7078		
Médaille souvenir	2,00€	
Article nature comptable 7088		
Plaquette Hôtel Groslot éditée en français	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en anglais	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en allemand	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en espagnol	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en italien	1,00 €	1,00 €
Plaquette Hôtel Groslot éditée en japonais	1,00 €	1,00 €
Pochette 6 cartes postales	2.50€	2.30€
Brochure Hôtel Groslot éditée en français	5,00€	

- approuver les tarifs des objets promotionnels de la boutique de l'Hôtel Groslot ;
- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous les documents au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;
- imputer les recettes pour les médailles sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 7078, service gestionnaire REP.
- imputer les recettes pour les autres articles sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, article 7088, service gestionnaire REP

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-025 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Tourisme - Modalités d'encaissement des recettes liées au label "Ville d'Art et d'Histoire" -
Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni
Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Régine BREANT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sophie LAHACHE, Michel MARTIN

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 17 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 25 Tourisme - Modalités d'encaissement des recettes liées au label « Ville d'Art et d'Histoire » - Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.

La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME vend pour le compte de la Mairie des produits touristiques liés au label « Ville d'Art et d'Histoire » selon les tarifs approuvés par le Conseil Municipal. Les recettes sont à reverser à la Mairie.

La convention d'encaissement/reversement entre la Mairie et la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME approuvée par le Conseil Municipal du 31 mars 2022, arrive à échéance le 31 mars 2023.

De plus, la gestion de l'Office de Tourisme devrait, à partir du 1^{er} janvier 2024, passer en Délégation de Service Public.

Par conséquent, et conformément à l'article L. 1611-7-1 du code général des collectivités territoriales, après avis conforme du Trésorier de la collectivité en date du 14 février 2023, une nouvelle convention d'encaissement/reversement entre la Mairie et la S.P.L. est proposée pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME encaissera ainsi directement sur son compte bancaire et reversera au trimestre sur la base d'un titre de recettes émis par la Mairie à l'appui d'un état de versement récapitulatif.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'encaissement/reversement à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME d'une durée de 9 mois à compter du 1^{er} avril 2023 jusqu'au 31 décembre 2023,
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet,
- imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 64, nature 70688, opération TA2P002A, service gestionnaire VAH.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-026 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Événementiel - Animation des quais - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Shruti Box au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Régine BREANT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sophie LAHACHE, Michel MARTIN

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 17 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 26 Évènementiel - Animation des quais - Approbation d'une convention de soutien à passer avec l'association Shruti Box au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.

La Mairie d'Orléans organise chaque été des manifestations culturelles et festives sur les quais de Loire. Dans ce cadre, elle souhaite soutenir les projets associatifs destinés au plus grand nombre qui lui sont proposés.

Dans le cadre des animations des quais de Loire qui se tiennent du 25 mars au 1 octobre 2023, la Mairie d'Orléans a lancé un appel à projet pour renouveler l'installation d'une activité de type guinguette culturelle sur le ponton quai du Châtelet. Cet appel à projet a été attribué à une coopération entre l'association Shruti Box, le bar « Les Dix Fûts » et le restaurant GlouGlou formant la société « Neuf Parfait ».

La Mairie d'Orléans met à disposition de la société « Neuf Parfait » un espace aménagé et équipé : la guinguette « Le Ponton », sur les quais de Loire pendant la période estivale.

Pour la programmation pluridisciplinaire de la guinguette « Le Ponton » par l'association Shruti Box et suite à la demande de subvention en date du 8 février 2023, il est proposé de maintenir la subvention à hauteur de 25 000 € identique à celle versée en 2022. .

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association Shruti Box en date du 8 février 2023,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver, la convention de soutien à passer avec l'association Shruti Box dans le cadre de l'animation estivale 2023 des quais ;
- dans ce cadre, attribuer une subvention à l'association Shruti Box à hauteur de 25 000€,
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la commune et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la commune : fonction 023, nature 65748, opération XB1H002, service gestionnaire EVE.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-027 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Arts et économie créative - Approbation de convention de soutien à l'association Les Folies Françaises au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Gauthier DABOUT a donné pouvoir à Régine BREANT
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Sophie LAHACHE, Michel MARTIN

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	51
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 17 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. CHANCERELLE

N° 27 Arts et économie créative - Approbation de convention de soutien à l'association Les Folies Françaises au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.

L'association Les Folies Françaises a été créée en 2000. Au fil des années, cette formation musicale a conquis à la fois les orléanais et une place prestigieuse dans le paysage musical français. L'ensemble donne de nombreux concerts en Région Centre-Val de Loire et sur le territoire national. Il a également réalisé une importante discographie.

La Mairie a, depuis 2007, passé des conventions de soutien avec cette formation. De 2015 à 2021, l'association bénéficiait d'une subvention de 31 600 €. En 2022, le soutien de la Mairie s'est élevé à 28 000€.

Compte tenu du bilan établi à l'issue de la dernière convention 2022 et de la proposition de projets qui seront mis en oeuvre au cours de l'année 2023 ainsi que de la qualité du travail mené avec les musiciens professionnels locaux, les élèves du conservatoire et des écoles de musique et les publics, il est envisagé de reconduire la mise en place d'une nouvelle convention de soutien pour l'année 2023 et d'attribuer une aide à hauteur de 25 000 €.

Cette convention aura pour objet principal de contribuer à la poursuite du travail de diffusion et d'actions culturelles à Orléans, sur le plan régional et national afin de contribuer au rayonnement du potentiel de création artistique orléanais, tout en maintenant un rapport de proximité avec le public par le développement d'actions de sensibilisation sur la ville d'Orléans.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association les Folies Françaises en date du 15 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de soutien à passer avec l'association Les Folies Françaises au titre de l'année 2023 ;
- dans ce cadre, attribuer une subvention de 25 000 € à l'association les Folies Françaises ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 0001010, service gestionnaire AEC.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-028 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Arts et économie créative - Approbation d'une convention de soutien à l'association A.T.A.O. au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Je regrette deux choses à ce sujet. La première est le fait que la directrice du CDN, dont chacun sait qu'elle est en partance, vienne apostropher le public, proposer de signer une pétition parce que, soi-disant, le CDN serait menacé. C'était peut-être une création, auquel cas je le respecte, mais si tel n'est pas le cas, je m'interroge sur la finalité de ce genre de démarche sans avoir pris aucun contact et sans aucun fondement. Je remercie d'ailleurs M. CHANCERELLE qui s'est rendu sur place pour remettre un peu les choses dans le bon ordre. Merci, parce que ce n'est jamais simple de faire face à de la pure désinformation et devoir se justifier de quelque chose dont on n'est même pas au courant.

La deuxième chose est que cela fait une traînée de poudre sur le plan national et on s'interroge. Au même moment, je discutais avec le ministère de la Culture d'un certain nombre de sujets fort importants et intéressants, notamment le lancement du recrutement pour la future direction du CDN, et on se retrouve avec ce genre de choses.

C'est tout à fait regrettable, mais merci pour votre question parce que cela permet de préciser les choses avec M. CHANCERELLE. Le CDN est là, il reste là, nous en sommes très heureux, et avec les structures. La réflexion est lancée pour voir comment on améliore le fonctionnement de l'ensemble avec les structures existantes et comment on fait sur tous les sujets qui sont parfaitement identifiés. Je ne vais pas le dire ce soir parce qu'il reviendra au ministère de la Culture d'en parler, car c'est de son fait, mais de bonnes nouvelles vont arriver. Je ne veux pas être discourtois avec le ministère de la Culture. Je profite également de l'occasion pour le remercier parce qu'un soutien important est apporté par le ministère de la Culture aux théâtres d'Orléans, ainsi que les autres partenaires, le Département et la Région qui prennent toute leur part.

M. CHANCERELLE – *Je remercie les équipes de la Scène nationale et du théâtre en général qui ont fait face à cette petite tempête dans un verre d'eau qui est désormais derrière nous.*

M. le Maire – *Pour être parfaitement clair, je redis notre attachement à toutes les structures du Carré Saint-Vincent. M. CHANCERELLE a parlé de la Scène nationale, nous avons parlé du CDN. Il y a bien sûr le CADO qui représente une bonne partie des entrées au théâtre, le Centre chorégraphique national auquel nous sommes rattachés et l'ATAO dont nous venons de parler. D'autres structures utilisent le théâtre, comme l'orchestre symphonique qui est toujours le bienvenu. Il y a une richesse à Orléans. Cela fait 20 ans que je m'applique à préserver cette richesse et je peux vous dire qu'il y a eu des moments plus délicats par le passé, et les maires précédents, qu'il s'agisse de Jean-Pierre SUEUR, de Jacques Douffiagues ou Jean-Louis Bernard ont toujours fait en sorte de préserver cette diversité du théâtre d'Orléans. Chacun y a pris sa part et nous poursuivons dans cette logique.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-029 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Arts et économie créative - Convention de partenariat dans le cadre de la production d'une exposition présentée en mars 2023 à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans à passer avec l'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Béatrice BARRUEL, Vincent CALVO, William CHANCERELLE, Jihan CHELLY, Hamid KHOUTOUL, Charles-Eric LEMAIGNEN, Florent MONTILLOT, Pascal TEBIBEL

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	4
Nombre d'élus en exercice	51
Nombre de votants	47
Quorum.....	26

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 17 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME PICARD

N° 29 Arts et économie créative - Convention de partenariat dans le cadre de la production d'une exposition présentée en mars 2023 à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans à passer avec l'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans - Approbation.

La Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, site patrimonial à vocation d'expositions appartenant à la Mairie d'Orléans, d'une superficie de 550 m² et d'une capacité d'accueil de 200 personnes, propose une programmation annuelle d'expositions.

L'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans propose une exposition intitulée " U.S.B. #5 - Fenêtres sur cours ", 3^{ème} édition d'un événement hybride (exposition et workshops) initié au printemps 2021 à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier.

Considérant que cette exposition s'inscrit dans la ligne artistique de la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier, au regard des premières collaborations réussies en 2021 puis 2022, et considérant l'intérêt du projet, il est proposé d'accueillir cette nouvelle exposition du jeudi 30 mars au dimanche 28 mai 2023, à la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier.

En conséquence, il est demandé d'approuver une convention de partenariat entre la Mairie d'Orléans et l'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans déterminant les engagements respectifs pour la réalisation de l'exposition. La Mairie d'Orléans mettra notamment à disposition gracieusement la Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier et participera à certaines dépenses techniques pour un montant maximal de 5 000 € TTC.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à passer, au titre de 2023, avec l'École Supérieure d'Art et de Design d'Orléans ;

- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

- imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 611, programme 0000819, service gestionnaire AEC.

Mme PICARD – *L'exposition est gratuite et a lieu du 30 mars au 28 mai 2023. Vous y êtes tous les bienvenus.*

M. le Maire – *C'est bien que l'on puisse encourager nos étudiants de l'ESAD.*

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
FLORENT MONTILLOT, BEATRICE BARRUEL,
WILLIAM CHANCERELLE, PASCAL TEBIBEL

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-030 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Arts et économie créative - Approbation de la convention d'équipement à passer avec la Scène Nationale au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, William CHANCERELLE, Jihan CHELLY, Ghislaine KOUNOWSKI, Charles-Eric LEMAIGNEN, Aurore POULS, Pascal TEBIBEL

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	5
Nombre d'élus en exercice	50
Nombre de votants	48
Quorum.....	26

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 17 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME PICARD

N° 30 Arts et économie créative - Approbation de la convention d'équipement à passer avec la Scène Nationale au titre de l'année 2023 - Attribution de subvention.

Le Théâtre d'Orléans, rassemblant la Scène Nationale d'Orléans, le Centre Dramatique National Orléans / Loiret / Centre-Val de Loire, le Centre Chorégraphique National d'Orléans et le C.A.D.O., constitue l'un des pôles de référence dans le domaine du spectacle vivant les plus importants en France. C'est l'une des structures phare du rayonnement culturel de la Région Centre-Val de Loire, du Département du Loiret et de la Ville d'Orléans.

Depuis 2016, la Mairie soutient la Scène Nationale d'Orléans dans le cadre d'investissements au travers des conventions de soutien à l'équipement.

En 2020 et 2021, le soutien a été de 25 000 € pour permettre l'acquisition de matériels son, lumière et plateau nécessaires au renouvellement de son équipement scénique. En 2022, le soutien a porté, en plus de quelques équipements lumière et son, sur le remplacement du plancher de la salle Jean-Louis Barrault pour un montant à hauteur de 120 000 €.

Pour 2023, la Scène Nationale appelle un soutien pour permettre l'acquisition de matériel de sonorisation, de matériel de régie et d'accastillage (accroches). Les devis ont été établis à hauteur de 31 237 € HT. La participation de la Ville est appelée à hauteur de 25 000 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association Scène Nationale d'Orléans en date du 16 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de soutien à l'équipement à passer avec l'association Scène Nationale d'Orléans au titre de l'année 2023 ;
- attribuer, en application de cette convention, la subvention d'équipement de 25 000€ ;
- déléguer Monsieur le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 316, nature 20421, opérations 05A310, service gestionnaire THE.

ADOpte A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE
WILLIAM CHANCERELLE, CHARLES-ERIC LEMAIGNEN,
PASCAL TEBIBEL, AUREORE POULS,
GHISLAINE KOUNOWSKI

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-031 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE) - Affectation de collections à l'inventaire patrimonial du MOBE.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission culture, évènementiel et promotion du territoire du 17 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME FEDRIGO

N° 31 Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE) - Affectation de collections à l'inventaire patrimonial du MOBE.

Plusieurs collections de sciences naturelles sont entrées au MOBE :

-Zoologie : Poissons naturalisés (achat)

Cet achat de 6 spécimens complète majoritairement la faune piscicole régionale et en particulier ligérienne. Réalisés par un taxidermiste spécialisé, ils sont extrêmement réalistes et soignés, particulièrement adaptés à une présentation muséographique. Un spécimen représente l'espèce exotique la plus répandue en pisciculture, considérée comme envahissante dans de nombreuses régions du monde.

-Archéologie : Collection Jacques Pigny (don). Outillage préhistorique, néolithique et paléolithique.

Cette collection provient de découvertes de surface effectuées dans les années 1950-1970, dans quelques localités du Loir-et-Cher proches des limites du Loiret. Elle contient plus de 200 objets dont plusieurs remarquables et dont certains avaient déjà été référencés par les archéologues.

Ces collections revêtent un intérêt scientifique, historique et patrimonial élevé.

Pour rejoindre l'inventaire patrimonial, ces collections doivent être affectées par la Mairie à l'inventaire patrimonial du MOBE et recevoir un avis favorable de la Commission Scientifique Régionale d'Acquisition, réunissant un panel d'experts,

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission culture, évènementiel et promotion du territoire,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- affecter les collections de sciences naturelles zoologie : poissons naturalisés et archéologie : collection Jacques Pigny outillage préhistorique, néolithique et paléolithique à l'inventaire patrimonial du MOBE.

Mme FEDRIGO – *J'en profite pour vous transmettre quelques actualités sur le MOBE. La Conférence nationale de la LPO s'est tenue au MOBE fin janvier. Le 14 mars, il y a une conférence sur le GIEC avec un chercheur du BRGM et, le 23 mars, un cycle de conférences « Vivre à deux, vivre mieux ».*

M. le Maire – *Merci pour ces précisions.*

Je vous recommande tout cela parce que le MOBE a une programmation remarquable. L'année dernière déjà, il y a eu environ 80 000 visiteurs, ce qui est également remarquable parce que, dans les circonstances du lancement, ce n'était pas évident. On a fait peu de communication au regard des circonstances et c'est un très beau succès.

Mme PARAYRE – *Je profite de cette délibération pour savoir s'il est prévu de réinitier, au MOBE, des chantiers de fouilles archéologiques comme cela avait été fait en 2009, avec des jeunes Orléanais des différents quartiers qui étaient volontaires. Cela avait été très apprécié à l'époque. Ensuite, j'aimerais savoir si nous fêtons, en cette année 2023, les 200 ans du MOBE.*

M. le Maire – *Concernant la fouille archéologique, je sèche lamentablement, je n'en sais rien. Je ne sais pas si Mme FEDRIGO le sait. Je ne le crois pas au travers de l'orientation du MOBE, mais on peut toujours solliciter le MOBE pour regarder. Comme quoi, la connaissance n'est pas universelle et je m'en excuse humblement auprès de vous.*

ADOpte A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-032 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Sports - Approbation d'une convention d'objectifs 2023 à passer avec l'École Privée de Formation Professionnelle et Sportive Loiret - Orléans.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Christel ROYER

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	54
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

- décider d'attribuer une subvention de 45 000 € à l'école privée de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans ;
- approuver la convention de subventionnement à passer avec l'école privée de formation professionnelle et sportive Loiret Orléans pour l'année 2023 ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention au nom de la Mairie d'Orléans ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 30, article 65748, opération SA2H004, service gestionnaire SPO.

ADOPTE A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE
CHRISTEL ROYER

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-033 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Sports - Associations sportives - Attribution des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2023 à des associations sportives sous critères, des associations sportives scolaires et universitaires - Approbation.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Hamid KHOUTOUL

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	54
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-034 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Sports - Attribution d'une subvention pour le fonctionnement et l'animation du centre d'Aviron Marcel Baratta à passer avec l'association Aviron Club Orléans Olivet au titre de l'année 2023. Approbation d'une convention d'attribution de subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 16 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. RENAULT

N° 34 Sports - Attribution d'une subvention pour le fonctionnement et l'animation du centre d'Aviron Marcel Baratta à passer avec l'association Aviron Club Orléans Olivet au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention d'attribution de subvention.

L'Aviron Club Orléans Olivet (A.C.O.O.) compte à ce jour, 170 licenciés. Ses activités se déroulent essentiellement au centre d'aviron Marcel Baratta à Olivet. La Fédération Française d'Aviron lui a décerné pour l'année 2020 le label "École Française d'Aviron 2 étoiles".

Dans le cadre de ses activités et de son développement, l'A.C.O.O. assure la gestion du centre d'aviron Marcel Baratta. Depuis 2014, pour l'accompagner dans ces missions de fonctionnement et l'animation de cet équipement, la Mairie soutient chaque année l'association à hauteur de 13 500 €.

Pour 2023, il est proposé de reconduire le soutien de la Mairie et d'accorder une subvention de 13 500 € à l'A.C.O.O. pour le fonctionnement et l'animation du centre d'aviron Marcel Baratta. La mise à disposition du site et les modalités d'attribution de la subvention font l'objet d'une convention de soutien présentée en annexe.

Par ailleurs, au titre du fonctionnement de l'association et du développement de ses activités et actions aviron sur Orléans, l'A.C.O.O. perçoit une subvention annuelle de la Mairie dans le cadre des subventions de fonctionnement liées aux critères sportifs à hauteur de 9 000 €.

Au final pour l'année 2023, la subvention globale pour le fonctionnement de l'association et pour le fonctionnement et l'animation du centre d'aviron Marcel Baratta s'élève à 22 500 €.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association Aviron Club Orléans Olivet en date du 20 décembre 2022,

Vu l'avis de la commission éducation et sports,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de soutien du centre d'Aviron Marcel Baratta à passer avec l'Aviron Club Orléans Olivet pour l'année 2023 ;
- attribuer une subvention de 13 500 € à l'Aviron Club Orléans Olivet pour l'année 2023 pour le fonctionnement et l'animation du centre d'Aviron Marcel Baratta ;
- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie pour la subvention de 13 500 € sur la fonction 30, nature 65748, opération SB2H006, service gestionnaire SPO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-035 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Sports - Soutien aux clubs sportifs - Approbation de conventions d'objectifs 2023 - Attribution de subventions.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Thomas RENAULT, Romain ROY, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Florence CARRE, Jihan CHELLY, Isabelle RASTOUL, Frédéric ROSE, Christel ROYER

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	4
Nombre d'élus en exercice	51
Nombre de votants	49
Quorum.....	26

Séances
Commission éducation et sports du 16 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : M. RENAULT

N° 35 Sports - Soutien aux clubs sportifs - Approbation de conventions d'objectifs 2023 - Attribution de subventions.

La Mairie soutient le secteur du sport pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, qu'elle soit de haut niveau, compétitive, amateur ou de loisirs. Dans le cadre des conventions d'objectifs, la Mairie accompagne la mise en place d'actions de développement du sport autour de 7 axes d'intervention :

- Axe 1 : Soutenir la pratique de Haut Niveau et les parcours d'excellence sportive.
- Axe 2 : Soutenir et développer le sport pour les jeunes (scolaires,...).
- Axe 3 : Soutenir la structuration et le développement de la vie associative (formation des bénévoles,...).
- Axe 4 : Soutenir le sport à destination des publics prioritaires (handicap, ...).
- Axe 5 : Soutenir et développer le sport santé bien-être.
- Axe 6 : Soutenir la promotion, l'animation, la manifestation et le rayonnement du territoire.
- Axe 7 : Soutenir le sport soucieux du cadre de vie et de l'environnement.

Ces diverses conventions ont pris fin au 31 décembre 2022. Il est proposé de renouveler pour 2023 les conventions d'objectifs avec les associations sportives suivantes : l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, la S.M.O. Gymnastique, le Rugby Club Orléans, l'Orléans Loiret Basket Association, l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme, le Cercle d'Escrime Orléanais, le Budokan Karaté, l'Orléans Loiret Hockey sur Glace, l'U.S.O Sport de Glace, le C.L.T.O. Hockey sur gazon, l'E.C.O. Natation, l'Union Pétanque Argonnaise, le C.L.T.O. Badminton, l'U.S.O. Tennis, l'U.S.O. Handball, l'ASPTT Orléans et Orléans Loiret Cyclisme.

Le renouvellement de ces conventions sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée d'un an avec une fin fixée au 31 décembre 2023. Les conventions précisent les objectifs et les obligations réciproques des clubs et de la Mairie selon les axes d'intervention définis.

En application des conventions d'objectifs, il est proposé d'attribuer aux associations les subventions suivantes.

	2022	2023
l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu,	337 000 €	337 000 €
la S.M.O. Gymnastique,	225 000 €	225 000 €
le Rugby Club Orléans,	150 000 €	155 000 €
l'Orléans Loiret Basket Association,	150 000 €	150 000 €
l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme,	71 000 €	75 000 €
le Cercle d'Escrime Orléanais,	100 000 €	120 000 €
le Budokan Karaté,	27 000 €	30 000 €
l'Orléans Loiret Hockey sur Glace,	25 000 €	25 000 €
le C.L.T.O. Hockey sur gazon	30 000 €	30 000 €
Orléans Loiret Cyclisme	35 000 €	35 000 €
l'E.C.O. Natation	32 000 €	32 000 €
l'Union Pétanque Argonnaise,	52 000 €	55 000 €
le C.L.T.O. Badminton,	23 000 €	25 000 €
l'U.S.O. Tennis,	24 000 €	25 000 €
l'U.S.O. Handball,	32 000 €	35 000 €
l'ASPTT Orléans	45 000 €	50 000 €
l'U.S.O Sport de Glace	25 000 €	25 000€

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission éducation et sports,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions d'objectifs à passer avec l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu, la S.M.O. Gymnastique, le Rugby Club Orléans, l'Orléans Loiret Basket Association, l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme, le Cercle d'Escrime Orléanais, le Budokan Karaté, l'Orléans Loiret Hockey sur Glace, l'U.S.O Sport de Glace, le C.L.T.O. Hockey sur gazon, l'E.C.O. Natation, l'Union Pétanque Argonnaise, le C.L.T.O. Badminton, l'U.S.O. Tennis, l'U.S.O. Handball, l'ASPTT Orléans et Orléans Loiret Cyclisme pour l'année 2023 ;

- en application de ces conventions d'objectifs, attribuer aux associations suivantes les subventions correspondantes ;

	2023
l'U.S.O. Loiret Judo Jujitsu,	337 000 €
la S.M.O. Gymnastique,	225 000 €
le Rugby Club Orléans,	155 000 €
l'Orléans Loiret Basket Association,	150 000 €
l'E.C.O. C.J.F. Athlétisme,	75 000 €
le Cercle d'Escrime Orléanais,	120 000 €
le Budokan Karaté,	30 000 €
l'Orléans Loiret Hockey sur Glace,	25 000 €
le C.L.T.O. Hockey sur gazon	30 000 €
Orléans Loiret Cyclisme	35 000 €
l'E.C.O. Natation	32 000 €
l'Union Pétanque Argonnaise,	55 000 €
le C.L.T.O. Badminton,	25 000 €
l'U.S.O. Tennis,	25 000 €
l'U.S.O. Handball,	35 000 €
L' ASPTT Orléans	50 000 €
L'USO sport de Glace	25 000€

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdites conventions au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opérations SA2H003, service gestionnaire SPO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

NON PARTICIPATION AU VOTE DE
ISABELLE RASTOUL, FLORENCE CARRE,
FREDERIC ROSE, CHRISTEL ROYER

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-036 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Sports - Approbation de la convention pour la gestion du site de la Pomme de Pin et du site Fernand Sauget à passer avec l'ASPTT Orléans au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie pour la subvention de 47 500 € sur la fonction 30, nature 65748, opération SB2H006, service gestionnaire SPO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-037 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Sports - Orléans Masters de Badminton 2023 - Approbation d'une convention de soutien à passer avec CLTO Badminton Event au titre de l'année 2023 - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Thomas RENAULT, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	53
Quorum.....	28

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie de la manière suivante : pour la somme de 40 000 €, fonction 30, article 65748, opérations SB1H058, service gestionnaire SPO ; pour la somme de 20 000 €, fonction 30, article 6188, opérations SB1H058, service gestionnaire SPO.

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. RENAULT sort de la salle.

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-038 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Sports - Soutien à l'investissement matériel au titre de l'année 2023 - Approbation d'une convention à passer avec l'association US Orléans Loiret Football - Attribution de subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Thomas RENAULT

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	54
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 16 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME ROYER

N° 38 Sports - Soutien à l'investissement matériel au titre de l'année 2023 -
Approbation d'une convention à passer avec l'association US Orléans Loiret
Football - Attribution de subvention.

L'association US Orléans Loiret Football a sollicité une aide financière de la Mairie pour être soutenue dans le cadre d'un investissement en matériel sportif nécessaire à la continuité de ses activités.

A la lecture du plan de financement adressé par l'association concernée, il est proposé de soutenir l'investissement de cette association par le versement d'une subvention, pour l'acquisition d'un minibus. Le montant total de la subvention proposée s'élève à 7 000 €.

Une convention à passer avec l'association US Orléans Loiret Football, définit les responsabilités et les obligations des parties.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'association US Orléans Loiret Football en date du 4 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission éducation et sports,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à passer avec l'US Orléans Loiret Football pour l'année 2023 ;
- dans ce cadre, attribuer à l'US Orléans Loiret Football une subvention ayant pour objet l'acquisition d'un minibus pour un montant total de 7 000 € au titre de l'année 2023 ;
- déléguer M. le Maire pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;
- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 20421, opération SB2P040, service gestionnaire SPO.

ADOPTE A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE
THOMAS RENAULT

**Extrait n°2023-03-13-VODEL-039 du registre des délibérations
du conseil municipal**

Séance du 13 mars 2023

Sports - Soutien aux clubs sportifs - Approbation d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 à passer avec l'association USO Loiret Football - Attribution d'une subvention.

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil municipal.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : mardi 07 mars 2023

PRÉSENTS :

Anne-Frédéric AMOA, Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Jérôme BORNET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Jean-Christophe CLOZIER, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Quentin DEFOSSEZ, Aurélien DEVERGE, Emmanuel DUPLESSY, Sarah DUROCHER, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Jean-Philippe GRAND, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Jean-Paul IMBAULT, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Sophie LAHACHE, Natalie LAPERTOT, Virginie MARCHAND, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER, Pascal TEBIBEL, Dominique TRIPET

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Edouard BRIAIS a donné pouvoir à Quentin DEFOSSEZ
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Sandrine MENIVARD
Hugues DE ROSNY a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Hamid KHOUTOUL a donné pouvoir à Florent MONTILLOT
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Luc NANTIER
Charles-Eric LEMAIGNEN a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Romain LONLAS a donné pouvoir à Jean-Paul IMBAULT
Stéphanie RIST a donné pouvoir à Ludovic BOURREAU

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Thomas RENAULT

Fanny PICARD remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	1
Nombre d'élus en exercice	54
Nombre de votants	52
Quorum.....	28

Séances
Commission éducation et sports du 16 février 2023
Conseil municipal du 13 mars 2023

RAPPORTEUR : MME ROYER

N° 39 Sports - Soutien aux clubs sportifs - Approbation d'une convention d'objectifs pour l'année 2023 à passer avec l'association USO Loiret Football - Attribution d'une subvention.

La Mairie soutient le secteur du sport pour favoriser la pratique sportive du plus grand nombre, qu'elle soit de haut niveau, compétitive, amateur ou de loisirs. Dans le cadre des conventions d'objectifs, la Mairie accompagne la mise en place d'actions de développement du sport autour de 7 axes d'intervention :

Axe 1 : Soutenir la pratique de Haut Niveau et les parcours d'excellence sportive.

Axe 2 : Soutenir et développer le sport pour les jeunes (scolaires,...).

Axe 3 : Soutenir la structuration et le développement de la vie associative (formation des bénévoles,...).

Axe 4 : Soutenir le sport à destination des publics prioritaires (handicap, ...).

Axe 5 : Soutenir et développer le sport santé bien-être.

Axe 6 : Soutenir la promotion, l'animation, la manifestation et le rayonnement du territoire.

Axe 7 : Soutenir le sport soucieux du cadre de vie et de l'environnement.

Ces conventions ont pris fin au 31 décembre 2022. Il est proposé de renouveler pour 2023 la convention d'objectifs avec l'association sportive suivante : l'U.S. Orléans Loiret Football Association.

Le renouvellement de cette convention sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée d'un an avec une fin fixée au 31 décembre 2023. La convention précise les objectifs et les obligations réciproques du club et de la Mairie selon les axes d'intervention définis.

En application de la convention d'objectifs, il est proposé d'attribuer à l'association la subvention suivante.

	2022	2023
U.S. Orléans Loiret Football Association	39 000 €	39 000 €

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention de l'U.S. Orléans Loiret Football Association en date du 10 janvier 2023,

Vu l'avis de la commission éducation et sports,

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs à passer avec l'U.S. Orléans Loiret Football Association,

- en application de cette convention d'objectifs, attribuer à l'U.S. Orléans Loiret Football Association une subvention de 39 000 € au titre de l'année 2023;

- déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 30, nature 65748, opérations SA2H003, service gestionnaire SPO.

M. CHAPUIS – *J'avais prévu d'intervenir sur cette délibération en commission sport. A été positionné, au mois de mai, en Conseil municipal, un débat sur la place du sport, notamment le sport de haut niveau. Quand on a vu passer cette délibération, notamment l'axe 1 sur le sport de haut niveau, la question pouvait se poser parce que le Conseil de Métropole, jeudi, va poser un certain nombre de sujets autour de cela. Se posait la question de savoir comment seraient gérés l'USO et l'OLB avec ces questions de compétences. Je voulais évoquer le sujet mais si c'est renvoyé au mois de mai, je peux le comprendre.*

M. le Maire – *Effectivement, la question est posée après le vote des communes que vous avez pu constater comme chacun d'entre nous.*

ADOPTE A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE
THOMAS RENAULT

La séance est levée à 22h23.